



GRAND CONSEIL
Commission des finances (COFIN)

JUIN 2015

**Rapport de la commission chargée de
contrôler les comptes de l'Etat de Vaud**

Année 2014

COMPTES 14

Bureau

Président et rapporteur général	M. Michaël Buffat
Vice-présidents	M. Guy-Philippe Bolay M. Philippe Randin

Sous-commissions

Départements

Commissaires

Territoire et environnement (DTE)	M. Philippe Randin Mme Graziella Schaller, rapportrice
Formation, jeunesse et culture (DFJC)	M. Guy-Philippe Bolay M. Cédric Pillonel, rapporteur
Institution et sécurité (DIS)	M. Valérie Induni, rapportrice M. Gérard Mojon, rapporteur
Santé et action sociale (DSAS)	Mme Anne Baehler Bech, rapportrice M. Alexandre Berthoud, rapporteur
Economie et sport (DECS)	M. Stéphane Montangero M. Jean-Marc Sordet, rapporteur
Infrastructures et ressources humaines (DIRH)	M. Axel Marion, rapporteur, M. Stéphane Rezso
Finances et relations extérieures (DFIRE)	M. Samuel Bendahan M. Pierre-André Pernoud, rapporteur
Secrétaire de la commission	M. Fabrice Mascello

TABLE DES MATIERES

1. Travaux de la Commission des finances	5
1.1 Généralités	5
1.2 Auditions / documentation	5
1.3 Recommandations de la COFIN et du CCF	5
1.3.1 COFIN	5
1.3.2 Contrôle cantonal des finances (CCF)	5
1.4 Faits marquants	5
1.4.1 Boucllement des comptes avec MCH2	5
1.4.2 Implémentation de SAP et thème d'étude	5
1.4.3 Recapitalisation anticipée de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV).....	6
1.5 Thèmes d'étude transversal	6
1.5.1 Implémentation SAP	6
1.5.2 Boucllement de crédit d'investissements.....	6
2. Comptes 2014	7
2.1 Comparaison avec le budget 2014 (après préfinancement, selon MCH2)	7
2.2 Comparaison avec le budget 2014 (sans crédit supplémentaire / avec écritures de boucllement)	7
2.3 Comparaison avec le budget 2014 (avec crédits supplémentaires)	8
2.4 Comparaison avec les comptes 2013	8
2.5 Ecritures de boucllement pour les comptes 2014	10
2.6 Compte de résultat extraordinaire	11
3. Résultats 2014	12
3.1 Comptes de résultats annuels	12
3.2 Résultat après préfinancement (MCH2)	12
4. Dépenses d'investissement	13
4.1 Dépenses d'investissement à amortir	13
4.2 Crédits d'investissement disponibles	13
4.3 Dépenses d'investissement 2014	13
5. Bilan	15
6. Considérations générales	16
6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires	16
6.1.1 Crédits supplémentaires	16
6.1.2 Dépassements budgétaires.....	17
6.1.3 Suivi budgétaire	17
6.2 Reports de crédits	18
6.3 Revenus fiscaux	18
6.4 Garanties accordées par l'Etat de Vaud	19
6.5 Fonds	19
6.6 Régimes financiers particuliers	20
6.6.1 Université de Lausanne	20
6.6.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois.....	20
6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud).....	20
6.7 Participations (patrimoine administratif)	20
7. Rapport annuel du Conseil d'Etat	21
8. Rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF)	21
9. Conclusions finales	22
9.1 Remerciements	22
9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2014	22
9.2.1 Compte de résultat.....	22
9.2.2 Compte de résultat extraordinaire.....	22
9.2.3 Bilan	22
9.2.4 Etat de la dette	23
9.2.5 Investissements	23
9.2.6 Degré d'autofinancement	23

9.2.7 Note finale.....	23
9.3 Proposition d'approbation des comptes 2014.....	23
10. Observations	24
11. Rapports des sous-commissions	25
11.1 Département du territoire et de l'environnement	25
11.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.....	36
11.3 Département des institutions et de la sécurité	48
11.4 Département de la santé et de l'action sociale	54
11.5 Département de l'économie et du sport.....	63
11.6 Département des infrastructures et des ressources humaines	70
11.7 Département des finances et des relations extérieures.....	76
11.8 Ordre judiciaire vaudois	82
11.9 Secrétariat général du Grand Conseil.....	84

1. TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

1.1 Généralités

La Commission des finances (ci-après COFIN) a tenu 5 séances plénières consacrées à :

- la présentation des comptes 2014,
- l'examen des comptes de chaque département, avec un rapport de chaque sous-commission,
- l'examen du bilan ainsi que les comptes de résultat opérationnel et extraordinaire,
- l'adoption des comptes et du présent rapport.

1.2 Auditions / documentation

Conjointement à la Commission de gestion, la COFIN a reçu une délégation du Contrôle cantonal des finances (CCF) constituée du nouveau chef de service, M. T. Bonard, accompagné par ses deux adjoints, Mme N. Ferland et Ph. Tamborini, pour la présentation de leur rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 2014. Elle a reçu également le directeur de la division perception et finances de la Direction générale de la fiscalité (DGF), M. B. Pouly, et a pris connaissance du rapport sur les revenus fiscaux.

La COFIN a également pris connaissance de la partie financière du rapport annuel 2014 du Conseil d'Etat (pages 25 à 43 du document) qui fournit toute indication utile à une meilleure compréhension des comptes et de l'évolution de la situation des finances cantonales ; elle invite les députés du Grand Conseil à en faire de même.

1.3 Recommandations de la COFIN et du CCF

1.3.1 COFIN

A l'issue de ses travaux, la COFIN propose au Grand Conseil, à l'unanimité des 14 membres présents, d'approuver les comptes 2014 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat (voir pt 9 de ce rapport). La COFIN n'émet aucune observation pour cet exercice.

1.3.2 Contrôle cantonal des finances (CCF)

Comme pour 2013, le CCF recommande l'approbation des comptes 2014, sans réserve (voir pt 8 de ce rapport).

1.4 Faits marquants

1.4.1 Boucllement des comptes avec MCH2

La mise en œuvre du MCH2 (modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes) dans le cadre du boucllement des comptes 2014 implique de nombreuses modifications techniques. Certaines d'entre elles sont évoquées dans ce rapport, comme par exemple la prise en comptes des écritures de boucllements (pts 2.2 et 2.5), l'amortissement des dépenses d'investissements (pt 4.1) ainsi que la gestion des fonds (pt 6.5). Les principes pour la présentation et la tenue des comptes 2014 touchant tant la structure des comptes que leurs annexes en passant par le périmètre de présentation sont commentés aux pages 295 à 297 de la brochure.

1.4.2 Implémentation de SAP et thème d'étude

Les comptes 2014 ont été bouclés en utilisant pour la première fois le logiciel comptable SAP progressivement implémenté dans l'administration cantonale depuis deux ans. La COFIN a profité de ce changement technique important pour en faire son thème d'étude transversal (voir pt. 1.5 de ce rapport).

1.4.3 Recapitalisation anticipée de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV)

Après avoir comptabilisé 575 mios en 2012 et 735 mios en 2013, le Conseil d'Etat a notamment décidé d'enregistrer dans les écritures de boucllement des comptes 2014 le solde de la recapitalisation anticipée de la CPEV avec un montant supplémentaire de 130 mios, soit au total 1,44 mrd correspondant au montant total du décret (voir le détail des écritures de boucllement au pt 2.4 de ce rapport).

1.5 Thèmes d'étude transversal

1.5.1 Implémentation SAP

Pour l'examen des comptes 2014, la COFIN a retenu comme principal thème d'étude l'implémentation du logiciel comptable SAP au sein des services de l'Etat. En effet, mis en place progressivement depuis deux ans au sein de l'administration cantonale, ce logiciel a modifié, notamment les méthodes de boucllements comptables. L'analyse portait dès lors sur la plus-value apportée par cet outil informatique dans la gestion quotidienne des services.

Le retour de cette consultation fait globalement ressortir un sentiment de satisfaction de la part des services dans la mise en œuvre d'un outil dont le but principal est d'améliorer la gestion financière transversale de l'Etat. Il est également relevé que quelque 35 outils métiers sont encore utilisés et garantissent la gestion de besoins spécifiques à certains services. Leur remplacement par un module SAP ou par une autre solution n'est pas encore à l'ordre du jour et tiendra compte en temps voulu de leur degré d'obsolescence et des moyens financiers disponibles pour développer ces outils. Dans l'intervalle et malgré les inévitables freins aux changements que provoque ce genre d'implémentation dans toute structure professionnelle, les services s'adaptent à ce nouvel outil. Pour ce faire, ces derniers modifient leurs procédures de travail, comme par exemple en regroupant certaines tâches afin d'acquérir une expérience suffisante dans l'utilisation d'un outil exigeant en terme de connaissances techniques. Ces nouvelles tâches à effectuer peuvent parfois être chronophages en raison d'une plus grande complexification des procédures ; elles rendent logiquement les collaborateurs moins interchangeables en raison d'une certaine spécialisation. Parallèlement à cet effort sur le terrain, un centre de compétences SAP, constitué de quelques collaborateurs de l'Etat et de consultants externes, continue le développement de cette plate-forme informatique afin de répondre, dans la mesure du possible, aux diverses requêtes des utilisateurs. Le détail des commentaires des sous-commissions est visible dans leurs rapports respectifs.

1.5.2 Boucllement de crédit d'investissements

Parallèlement et comme pour l'année 2013, les sous-commissions ont également mené à bien une analyse des crédits d'investissements ouverts au sein des services. En effet, dans le cadre de ses attributions légales, la COFIN prend régulièrement acte des boucllements de crédits et s'interroge, depuis un certain temps, sur les raisons des délais, parfois très importants, entre la date des demandes de crédits et leur boucllement concret. Munie d'une liste établie par le SAGEFI, les sous-commissions concernées ont passé en revue, durant leurs visites des services, les décrets encore en suspens ou en cours de clôture. Pour la grande majorité d'entre eux les motifs de retard sont dus à des blocages dans le cadre de la procédure subséquente aux travaux (p.ex. problèmes légaux liés à des recours), ou à certaines attentes nécessaires en lien, par exemple, à l'extinction du délai de garantie de certains travaux ou prestations. Le détail de cette analyse se trouve également dans les rapports des sous-commissions.

2. COMPTES 2014

Ce rapport présente un certain nombre d'éléments relatifs aux résultats 2014. Pour plus de détails, il est important de se référer également à la brochure des comptes 2014 ainsi qu'au rapport annuel du Conseil d'Etat pour l'exercice soumis à analyse.

2.1 Comparaison avec le budget 2014 (après préfinancement, selon MCH2)

	Charges	Revenus	Résultat
Budget	8'923'422'900	8'947'512'200	24'089'300
Comptes	9'517'847'003	9'518'609'678	762'675
Différence comptes - budget en CHF	594'424'103	571'097'478	-23'326'625
En % du budget	+6,66	+ 6,38	

En intégrant les préfinancements de 120'950'000 fr. aux comptes de fonctionnement, les charges progressent de 6,66% alors que les revenus augmentent de 6,38%, pour un résultat final de 0,8 mio (voir pt 3.2 de ce rapport).

2.2 Comparaison avec le budget 2014 (sans crédit supplémentaire / avec écritures de boucllement)

Les comptes de fonctionnement bouclent avec un résultat plus favorable que les prévisions budgétaires comme le montre le tableau ci-dessous :

	Charges	Revenus	Résultat
Budget	8'923'422'900	8'947'512'200	+ 24'089'300
Comptes	9'396'897'003	9'518'609'678	+ 121'712'675
Différence comptes - budget en CHF	+ 473'474'103	+ 571'097'478	+ 97'623'375
Ecritures de boucllements (fonctionnement)	- 477'591'256		
TOTAL	- 4'117'153		

Les charges des comptes sont supérieures au budget de 473,4 mios (+5,31%), en raison de l'enregistrement dans les comptes 2014 de certaines écritures de boucllement (voir détail et commentaires au pt. 2.5). D'un montant total de 598,6 mios, ces dernières se scindent toutefois en deux parties : celles liées au compte de fonctionnement (477,6 mios mentionnées ci-dessus) et celles de préfinancement (120,9 mios – non comprises dans le résultat de 121,7 mios) car enregistrées en tant que charges extraordinaires, conformément au MCH2. Au final, les charges de l'Etat sont inférieures de 4,1 mios au budget

2.3 Comparaison avec le budget 2014 (avec crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus	Résultat
Budget	8'923'422'900	8'947'512'200	+ 24'089'300
Crédits supplémentaires	98'282'700	50'741'700	-47'541'000
Budget total	9'021'705'600	8'998'253'900	- 23'451'700
Comptes	9'396'897'003	9'518'609'678	+ 121'712'675
Différence comptes – budget total en CHF	+ 375'191'403	+ 520'355'778	+ 145'164'375
En % du budget total	+4.16	+ 5.78	

Le budget total résulte en un déficit de 23,4 mios. Malgré ce résultat, les comptes enregistrent une amélioration de 145,2 mios, qui s'explique par des revenus de 520,4 mios supérieurs aux prévisions et des charges inférieures se montant à 375,2 mios.

2.4 Comparaison avec les comptes 2013

Par rapport aux comptes de l'exercice 2013, la situation se présente comme suit :

	Charges	Revenus
Comptes 2013	8'597'025'091	9'446'434'651
Comptes 2014	8'919'305'748	9'518'609'678
Différence en CHF	+ 322'280'657	+ 72'175'027
Différence en %	+ 3,75	+ 0,76

Sans les écritures de bouclage des deux exercices (liées uniquement au fonctionnement), les charges de l'exercice 2014 sont supérieures de 322,3 mios à celles de 2013. En comparaison MCH1 avec l'année 2012, l'année 2013 enregistrait une progression de charges de 2,8%. Les revenus, quant à eux, ont progressé de 0,76%, soit 72,2 mios.

Variation des charges et des revenus par rapport au budget 2014 et comptes 2013

(les chiffres indiqués pour 2013 comprennent les écritures d'attribution au préfinancement conformément au MCH1
alors que ceux pour 2014 n'intègrent pas ces données, conformément au MCH2)

		Variation				Variation	
Budget 2014	Comptes 2014	Comptes/Budget 2014		Comptes 2013		Comptes 2013/2014	
418'470'200	386'455'017	-32'015'183	-7.65%	388'225'353	-1'770'336	-0.46%	
446'677'400	461'517'497	14'840'097	3.32%	453'118'061	8'399'436	1.85%	
349'668'000	410'469'113	60'801'113	17.39%	375'571'239	34'897'874	9.29%	
1'078'482'600	1'154'223'812	75'741'212	7.02%	1'071'144'362	83'079'450	7.76%	
502'468'200	495'878'282	-6'589'918	-1.31%	493'083'366	2'794'916	0.57%	
128'856'600	141'922'691	13'066'091	10.14%	132'488'972	9'433'719	7.12%	
5'940'612'200	6'387'789'708	447'177'508	7.53%	6'451'339'107	-63'549'399	-0.99%	
82'267'300	80'352'052	-1'915'248	-2.33%	81'462'684	-1'110'632	-1.36%	
12'700	1'507	-11'193	-88.13%	1'507	0	0.00%	
8'947'515'200	9'518'609'679	571'094'479	6.38%	9'446'434'651	72'175'028	0.76%	
222'567'700	190'838'101	-31'729'599	-14.26%	183'647'059	7'191'042	3.92%	
2'724'893'100	2'735'453'313	10'560'213	0.39%	2'649'170'862	86'282'451	3.26%	
691'620'400	733'300'178	41'679'778	6.03%	705'097'467	28'202'711	4.00%	
3'138'010'500	3'178'632'709	40'622'209	1.29%	3'012'003'211	166'629'498	5.53%	
638'025'800	633'747'021	-4'278'779	-0.67%	624'784'538	8'962'483	1.43%	
490'091'400	492'138'454	2'047'054	0.42%	459'121'165	33'017'289	7.19%	
862'587'400	1'280'588'377	418'000'977	48.46%	1'560'266'867	-279'678'490	-17.93%	
147'468'700	144'520'855	-2'947'845	-2.00%	141'253'522	3'267'333	2.31%	
8'157'900	7'677'996	-479'904	-5.88%	7'420'046	257'950	3.48%	
8'923'422'900	9'396'897'004	473'474'104	5.31%	9'342'764'737	54'132'267	0.58%	

2.5 Ecritures de boucllement pour les comptes 2014

Ecritures	Montants en mios
Recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV)	130,0
Subventions remboursement emprunts échus pour EMS et institutions	185,2
Amortissements non planifiés subventions investissements	112,4
Amortissements non planifiés forêts, terrains bâtis et non bâtis	50,0
Préfinancement crédit Pôle muséal	13,0
Préfinancement futurs investissements stratégiques immobiliers	35,0
Préfinancement JOJ patinoire Malley	30,0
Préfinancement JOJ remontées mécaniques et tourisme 4 saisons	25,0
Préfinancement pôle de développement industriel	9,0
Préfinancement formation professionnelle	9,0
TOTAL	598,6

Le montant de 598,6 mios se scinde en deux parties : les écritures de boucllement liées au fonctionnement pour un montant de 477,6 mios et celles liées au préfinancement pour un montant de 121 mios. Alors que sous l'égide du MCH1, l'entier des écritures de boucllement était intégré dans le même périmètre comptable, la mise en œuvre selon le MCH2 demande que les écritures liées au préfinancement soient dorénavant enregistrées en charges extraordinaires, hors périmètre du compte de résultat opérationnel.

2.6 Compte de résultat extraordinaire

Ce compte se solde par une perte de 40,5 mios qui se compose des positions principales suivantes :

Charges extraordinaires (121,1 mios)

Attribution à des préfinancements (120,95 mios)

Voir détail des attributions au point 2.5.

Produits extraordinaires (80,6 mios)

Produit extraordinaire (57,6 mios)

Versement extraordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise à ses actionnaires, soit 10 fr. par action, prélevé sur la réserve légale générale de la Banque.

Dissolution d'un passif pour un litige (4,6 mios)

Report de crédits non utilisés (12,8 mios)

Le dossier principal concerne la dissolution partielle du report de crédit pour 11,2 mios de la nouvelle politique salariale.

Prélèvement sur des préfinancements (4 mios)

Ces prélèvements étaient destinés à compenser les charges d'investissements sur des objets préfinancés.

3. RESULTATS 2014

3.1 Comptes de résultats annuels

Au résultat opérationnel de 121,7 mios, il convient de déduire le résultat extraordinaire obtenu durant l'exercice, soit 40,5 mios (voir pt 2.5 ci-dessus). Le résultat global de l'exercice 2014 se solde par conséquent par un excédent net de 81,2 mios.

Excédent net de l'exercice 2014	Fr.
Résultat opérationnel (excédent)	121'712'675
Résultat extraordinaire	- 40'526'130
Total	+ 81'186'545

3.2 Résultat après préfinancement (MCH2)

Conformément au MCH2, une autre lecture de l'exercice 2014 est possible en analysant le résultat sous l'angle des attributions aux préfinancements. Par ce biais, le résultat opérationnel est diminué d'un montant de 120,9 mios, soit un excédent de revenu final de 0,8 mio.

Résultat après financement	Fr.
Résultat opérationnel (excédent)	121'712'675
Attribution aux préfinancements	- 120'950'000
Total	+ 762'675

4. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

4.1 Dépenses d'investissement à amortir

Les crédits accordés par le Grand Conseil pour les dépenses d'investissement en cours d'amortissement au 31 décembre 2014 totalisent un montant de 4,325 mrd (voir tableau «Etat des dépenses et recettes d'investissements au 31 décembre 2014», pages 280 à 292 de la brochure des comptes).

Les amortissements sur les dépenses d'investissement comptabilisés en 2014 atteignent le montant de 251,5 mios, contre 155,8 mios pour 2013. Cette différence s'explique d'une part par le changement de méthode des amortissements calculés non plus sur les montants décrétés mais sur les dépenses effectives (MCH2) et d'autre part par l'enregistrement d'une écriture de bouclage de 112,4 mios en lien avec l'amortissement non planifié des subventions à l'investissement (voir ch. 2.4. de ce rapport).

4.2 Crédits d'investissement disponibles

Selon le tableau de contrôle des dépenses d'investissement, le solde des crédits d'investissement disponible pour les prochaines années s'élève à 1,063 mrd (votés et non dépensés).

4.3 Dépenses d'investissement 2014

Le budget des dépenses d'investissement prévoyait un total net de 369,2 mios à la charge du Canton, soit respectivement 388,7 mios de dépenses brutes et 19,5 mios de contributions de tiers. En tenant compte des participations de la Confédération et de tiers pour les différents ouvrages (8,2 mios), les dépenses brutes effectivement injectées dans l'économie vaudoise atteignent, pour l'exercice 2014, 311,5 mios. L'effet net pour les comptes de l'Etat est de 303,3 mios, soit 66 mios de moins que ne le prévoyait le budget. Cet écart s'explique essentiellement par des retards pris sur de nombreux projets. Le détail des dépenses d'investissement de l'exercice 2014 est présenté en pages 270 à 279 de la brochure des comptes.

Le tableau ci-après montre l'évolution des écarts enregistrés depuis 1994 entre les prévisions d'investissement et les investissements effectifs.

Année	Dépenses budgétisées en mios de Fr.	Dépenses effectuées en mios de Fr.	En % du budget	Ecarts par rapport au budget en mios de Fr.
1994	275,7	261,8	95,0 %	- 13,9
1995	314,7	251,0	79,8 %	- 63,7
1996	301,1	229,8	76,3 %	- 71,3
1997	288,4	189,7	65,8 %	- 98,7
1998	300,0	251,1	83,7 %	- 48,9
1999	207,0	195,0	94,2 %	- 12,0
2000	202,0	165,6	82,0 %	- 36,4
2001	213,4	207,7	97,3 %	- 5,7
2002	231,7	221,6	95,6 %	- 10,1
2003	250,6	201,4	80,4 %	- 49,2
2004	219,8	187,1	85,1 %	- 32,7
2005	200,0	160,4	80,2 %	- 39,6
2006	200,0	157,8	78,9 %	- 42,2
2007	200,0	140,9	70,5 %	- 59,1
2008	215,0	153,8	71,5 %	- 61,2
2009	301,0	166,4	55,3 %	- 134,6
2010	300,0	304,2	101,4%	+ 4,2
2011	300,0	234,2	78,1%	- 65,8
2012	300,0	257,9	85,9%	- 42,1
2013	320,9	240,9	75,1%	- 80,0
2014	369,2	303,3	82,15%	- 65,9

5. BILAN

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Le bilan de l'Etat de Vaud au 31 décembre 2014 est présenté en pages 293 à 294 de la brochure des comptes. Une description des variations principales des postes actifs et passifs figure en page 42 du rapport annuel du Conseil d'Etat.

Par ailleurs, la COFIN rappelle avec satisfaction que le bilan de l'Etat ne comporte plus de découvert et ce depuis le 1^{er} janvier 2010.

6. CONSIDERATIONS GENERALES

6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires

6.1.1 Crédits supplémentaires

Le total général des crédits supplémentaires nets est passé de 52 mios (0,61% du budget voté) en 2013 à 47,5 mios (0,53%) en 2014. Les pages 354 à 358 de la brochure des comptes détaillent les crédits supplémentaires, avec leur ventilation respective, ayant un impact sur les charges brutes supérieures à 100'000 fr..

	Budget 2014 voté Charges brutes	Crédits supplémentaires nets	Crédits supplémentaires en % du budget voté
DTE	222'567'700.00	- 1'328'100.00	- 0.60
DFJC	2'724'893'100.00	5'509'800.00	0.20
DIS	691'620'400.00	11'771'000.00	1.70
DSAS	3'138'010'500.00	15'790'500.00	0.50
DECS	638'025'800.00	10'825'300.00	1.70
DIRH	490'091'400.00	5'466'500.00	1.12
DFIRE	862'587'400.00	- 312'300.00	- 0.04
OJV	147'468'700.00	- 181'700.00	- 0.12
GC	8'157'900.00	0.00	
Total	8'923'422'900	47'541'000	0.53

Le nombre de crédits supplémentaires demandés par les services est en légère baisse par rapport à l'année 2013 avec un solde net également inférieur. Ainsi, 190 demandes ont été acceptées pour un total de 47,5 mios contre 201 demandes et 52 mios en 2013.

Historique du total des crédits supplémentaires (en mios de fr nets, après compensation)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre	119	187	292	283	272	257	220	201	190
En mios de CHF	13.3	34.3	16.0	24.4	12.6	40.7	50.2	52.0	47,5

Les 47,5 mios découlant des 190 demandes acceptées en 2014, se répartissent comme suit :

- 15 demandes pour 0 fr. net (montant brut totalement compensé) de compétence des chefs de département (art. 24, al. 2 LFin) ;
- 143 demandes pour 128'800 fr. nets de compétence du Conseil d'Etat (art. 24, al. 1 et 25, al. 2 LFin) ;
- 32 demandes pour 47'412'200 fr. nets de compétence COFIN (art. 24, al. 1 et 25, al. 3 LFin).

A la lecture des informations ci-dessus, on note que, même si le nombre de crédits supplémentaires soumis à la COFIN est modeste, les dispositions de la LFin lui ont permis d'examiner l'essentiel des demandes de crédits supplémentaires présentant des enjeux financiers importants. Un rapport d'activité semestriel est publié par la commission à l'attention du Grand Conseil où le détail des crédits supplémentaires adoptés est visible.

6.1.2 Dépassements budgétaires

Le montant total des dépassements budgétaires lors du bouclage des comptes 2014 s'élève à 253,8 mios, soit 2,9% des charges totales (groupes 30, 31, 35 et 36 après suppression des effets financiers dus à la hausse de 0,5% de la part patronale à la CPEV, des écritures sur les fonds et les écritures de bouclage). Ce montant est en augmentation par rapport à 2013 qui, à titre de comparaison, laissait apparaître un montant de 63,9 mios, soit 0,79% des charges pour ce même périmètre. Le nombre de rubriques en dépassement budgétaire diminue et passe à 206 à fin 2014 contre 265 un an auparavant. Le passage du plan comptable MCH1 au plan de compte MCH2 explique certains de ces dépassements (mauvaise budgétisation, changement de méthode comptable, etc.) pour un montant de 102,1 mios. De manière générale, ces dépassements se décomposent de la manière

- 85 (41.3%) inhérents à des dépassements inférieurs à 10'000 fr. pour un montant global de 0.3 mio (0.1%) ;
- 66 (32%) inhérents à des dépassements compris entre 10'000 fr. et inférieurs à 100'000 fr., pour un montant global de 2.6 mios (1%) ;
- 30 (14.6%) inhérents à des dépassements compris entre 0.1 mio et 1 mio, pour un montant global de 9 mios (3,5%) ;
- 20 (9.7%) inhérents à des dépassements compris entre 1 mio et 10 mios, pour un montant global de 49.5 mios (19.5%)
- 5 (2,4%) inhérent à des dépassements supérieurs à 10 mios, pour un montant global de 192,5 mios (75.8%)

6.1.3 Suivi budgétaire

Les montants nets des crédits supplémentaires, y compris les dépassements budgétaires, ont évolué comme suit au cours des cinq dernières années :

Exercice	Charges brutes crédits supplémentaires et dépassements budgétaires	Revenus bruts crédits supplémentaires et dépassements budgétaires	Montants nets crédits supplémentaires et dépassements budgétaires
2009	80'159'300	55'716'800	24'442'500
2010	53'638'700	41'007'700	12'631'000
2011	85'895'400	45'158'800	40'736'600
2012	80'531'800	30'365'400	50'166'400
2013	106'645'200	54'613'700	52'031'500
2014	98'282'700	50'741'700	47'541'000

Il y a lieu de rappeler que la LFin du 20 septembre 2005, par ses articles 28 (suivi du budget de fonctionnement) et 36 (suivi du budget d'investissement), constitue un outil de surveillance indispensable, non seulement pour le Conseil d'Etat, mais également pour le Grand Conseil par l'intermédiaire de sa COFIN. Celle-ci veille au respect de ces dispositions et le Conseil d'Etat s'est engagé à lui communiquer le résultat du suivi en la forme la plus élaborée possible. Le point de situation au 30 juin 2014 a été fait pour la COFIN en novembre 2014 alors que le point au 31 décembre 2014 découle de la présentation des comptes de l'exercice.

6.2 Reports de crédits

La LFin précise qu'en principe, après la clôture des comptes, les départements ne peuvent pas disposer des crédits budgétaires non utilisés. Toutefois, le Conseil d'Etat peut autoriser le report sur l'année suivante des crédits partiellement ou totalement inutilisés pendant l'exercice budgétaire ; la COFIN est informée de ces reports. A la fin de l'année, les crédits reportés sont en principe périmés.

Les reports de crédits adoptés par le Conseil d'Etat en 2014, sont les suivants :

	Reports totaux 2014 sur 2015	Pour comparaison	
		Reports totaux 2013 sur 2014	Reports totaux 2012 sur -2013
DTE	11'340'646	6'886'500	5'144'900
DFJC	337'800	66'000	668'000
DIS	177'000	679'500	787'600
DSAS	3'178'800	600'000	60'000
DECS	1'450'000	5'623'800	17'000'000
DIRH	2'842'100	3'117'200	719'100
DFIRE	12'965'200	694'800	8'821'000
OJV	25'000	0	0
Total	32'316'546	17'667'400	33'200'600

6.3 Revenus fiscaux

Dans le cadre de ses travaux sur l'examen des comptes 2014, la COFIN a pris connaissance du rapport de la Direction générale de la fiscalité (DGF - voir tableau complet ci-dessous) traitant des recettes fiscales et qui intègre pour la première fois le registre foncier. Un commentaire est également rédigé dans le rapport annuel du Conseil d'Etat aux pages 29, 33, 34, 38 et 39 sur les évolutions de « budget 2014 à comptes 2014 » et de « comptes 2013 à comptes 2014 » notamment pour les groupes 40 (Revenus fiscaux), 41 (Patentes et concessions) et 42 (Taxes et compensations). De plus, une intéressante évolution du produit des impôts depuis 2012 est disponible en page 327 de la brochure sur les comptes.

Sans les recettes du registre foncier, le canton de Vaud enregistre des recettes fiscales en 2014 qui frôlent la barre des 6 mrd, alors qu'elles dépassaient ce seuil en 2013 : un tassement général des recettes est dès lors constaté. Extrait du tableau ci-dessous, le groupe 40, à lui seul, affiche une progression de 8,23% (+ 444,1 mios) en moyenne par rapport au budget qui s'explique notamment par des effets de rattrapage et de mensualisation dans la taxation d'effets conjoncturels. Les écarts de ces derniers se montent à + 120,6 mios et concernent le bénéfice des personnes morales (53,2 mios), le capital des personnes morales (10,8 mios), les gains immobiliers (30,2 mios), les droits de mutations (13,9 mios) et les impôts sur les frontaliers (12,5 mios). Les autres écarts les plus importants par rapport au budget se trouvent principalement sous l'impôt sur la fortune des personnes physiques (+124,3 mios ou + 26,67%), l'impôt à la source (4002 : + 24,9 mios ou + 10,16%) et la part à l'impôt fédéral direct (+21,4 mios ou + 6,86%).

Parallèlement, quelques commentaires sur certaines autres positions :

Impôt sur le revenu (budget : + 4,5% / comptes : + 1,1%) : La progression de 1,1% est inférieure tant à celle du PIB cantonal estimé pour 2014 à +1,9% qu'à celle de la croissance démographique (+ 1,6%). En pondérant cette rubrique à un taux d'imposition de 154,5%, on constate une stabilité dans cette catégorie de revenus depuis 2008.

Impôt sur la fortune (budget : + 26,7% / comptes : + 11,2%) : L'écart important au budget provient à une non indexation des acomptes en raison de la fragilité de la situation économique. Une fortune mobilière en constante progression est également constatée depuis 2009.

Impôt spécial étrangers (budget : + 7,1% / comptes : + 1,0%) : La hausse par rapport au budget provient de l'augmentation du seuil minimal imposable pour les nouveaux contribuables.

Impôt sur le capital (budget : + 15,5% / comptes : - 10,7%) : L'écart au niveau des comptes provient essentiellement du versement par les sociétés d'acomptes finaux selon un clé de répartition tenant compte de la taxation finale. Il est par ailleurs rappelé que cet impôt est en lien direct avec celui sur le bénéfice : il est dû par les entreprises dont le bénéfice ne dépasse pas l'impôt sur le capital.

Impôt sur les gains en capital (budget : + 25,2% / comptes : - 7,2%) : Une diminution du nombre d'actes de vente est constatée ; la baisse annoncée se confirme.

Rubr.	Recettes fiscales *	Comptes	Budget	Comptes	Variations			
		2014	2014	2013	C 2014 - B 2014		C 2014 - C 2013	
		CHF			En francs	En %	En francs	En %
4000	Impôt sur le revenu	3'416'477'676	3'270'200'000	3'378'981'195	146'277'676	4.5%	37'496'481	1.1%
4001	Impôt sur la fortune	590'275'879	466'000'000	530'903'740	124'275'879	26.7%	59'372'138	11.2%
4002	Impôt à la source	177'393'594	165'000'000	190'050'954	12'393'594	7.5%	-12'657'360	-6.7%
4002	Part à l'impôt sur les frontaliers	92'487'040	80'000'000	84'826'054	12'487'040	15.6%	7'660'986	9.0%
4009	Impôt spécial des étrangers	107'108'611	100'000'000	106'039'670	7'108'611	7.1%	1'068'942	1.0%
4010	Impôt sur le bénéfice	628'316'635	571'100'000	638'008'582	57'216'635	10.0%	-9'691'946	-1.5%
4011	Impôt sur le capital	80'850'285	70'000'000	90'563'815	10'850'285	15.5%	-9'713'531	-10.7%
4019	Autres impôts directs, personnes morales	27'022'993	24'000'000	26'727'535	3'022'993	12.6%	295'458	1.1%
4022	Impôts sur les gains en capital	225'295'230	180'000'000	242'791'134	45'295'230	25.2%	-17'495'904	-7.2%
4023	Droits de mutation	153'864'861	140'100'000	172'345'939	13'764'861	9.8%	-18'481'079	-10.7%
4024	Impôts sur les successions et donations	84'846'784	80'000'000	108'747'427	4'846'784	6.1%	-23'900'644	-22.0%
4033	Impôt sur les chiens	3'555'538	3'000'000	3'545'335	555'538	18.5%	10'203	0.3%
4009	Impôt récupéré après défalcation	18'945'883	10'000'000	17'643'365	8'945'883	89.5%	1'302'518	7.4%
4120	Concessions	136'519	200'000	160'558	-63'481	-31.7%	-24'039	-15.0%
4260	Remboursement de tiers	716'713	495'000	683'635	221'713	44.8%	33'078	4.8%
4270	Amendes	13'959'231	11'000'000	12'774'165	2'959'231	26.9%	1'185'066	9.3%
4401	Intérêts des créances et comptes courants	36'235'654	30'000'000	38'204'548	6'235'654	20.8%	-1'968'893	-5.2%
4600	Part sur revenus de la Confédération	333'393'374	312'000'000	377'373'382	21'393'374	6.9%	-43'980'008	-11.7%
* Selon périmètre de gestion de l'Administration cantonale des impôts (ACI)		5'990'882'498	5'513'095'000	6'020'371'033	477'787'498	8.7%	-29'488'535	-0.5%

6.4 Garanties accordées par l'Etat de Vaud

Lors du bouclage des comptes, le SAGEFI demande sous une forme standardisée à tous les services des informations ciblées sur les garanties et cautionnements octroyés. L'information demandée a trait aussi bien à la base légale qu'au détail du prêt sous-jacent. Pour chaque garantie et cautionnement octroyé les services doivent se positionner quant au risque pour l'Etat d'être actionné en garantie dans un délai d'une année par les institutions financières. Dans le cadre de ce contrôle, des risques supérieurs à 1 mio pour un total de 11,2 mios ont été identifiés à la fin 2014 pour la DGE (2 mios), le SAGR (2 mios) et le SPECo (7,2 mios).

Le détail des garanties hors bilan accordées se trouve en pages 322 à 325 de la brochure des comptes. Au 31 décembre 2014, le total s'élève à 1,116 mrd ; il enregistre ainsi une très légère baisse par rapport à 2013 (1,133 mrd).

6.5 Fonds

L'application du MCH2 dans la gestion des fonds de l'Etat a profondément modifié la lecture des comptes. Si le principe de la ventilation des charges et des revenus par nature comptable demeure dans le nouveau modèle, une distinction est dorénavant faite pour la comptabilisation des résultats des fonds identifiés sous capitaux de tiers et ceux identifiés sous capitaux propres.

Pour ces derniers, la modification du capital propre de chaque fonds doit désormais concorder avec le total du compte de résultat soit le bénéfice ou la perte de l'exercice. Le résultat de l'année passe ainsi en augmentation ou en diminution du compte capital propre de l'Etat. Cette transparence permet une meilleure visibilité de la variation des fonds propres.

Pour les fonds de tiers, la pratique d'équilibrer les comptes de résultat des fonds de tiers est maintenue comme par le passé. En cas d'excédent de charges, le compte « 45 prélèvement » est utilisé avec pour contrepartie le compte capital du fonds concerné. En cas d'excédent de revenus, le compte « 35 attribution » est utilisé.

Les pages 319 à 321 de la brochure des comptes présentent ainsi la variation des 101 fonds, dons et legs gérés par l'Etat; le nombre de fonds reste stable avec 55 en 2014 contre 53 en 2013 pour un montant total de financements spéciaux et fonds de capitaux propres (y.c. le résultat net annuel) de 209,3 mios. Parmi ces 55 positions, seuls 14 fonds dépassent 1 mio et 6 d'entre eux possèdent un capital supérieur à 5 mios ; le plus important étant celui pour l'énergie.

6.6 Régimes financiers particuliers

6.6.1 Université de Lausanne

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DFJC. Le rapport de révision d'Ernst & Young figure en pages 372 et 373 de la brochure des comptes.

6.6.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DSAS. Le rapport de révision d'Ernst & Young figure en pages 369 et 370 de la brochure des comptes.

6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud)

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DFJC. Le rapport de révision de Deloitte figure en pages 375 et 376 de la brochure des comptes.

6.7 Participations (patrimoine administratif)

L'inventaire des participations appartenant au patrimoine administratif de l'Etat se trouve en pages 298 et 299 de la brochure des comptes (Titres et participations). Leur valeur totale en 2014 se monte à 9,011 mios à l'actif du bilan et est légèrement inférieure à leur niveau de 2013, avec 9,372 mios.

7. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT

Selon l'article 139 de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat remet au Grand Conseil son rapport de gestion et les comptes d'Etat pour l'année écoulée le 31 mai au plus tard, sauf cas exceptionnel.

Ces dispositions ont été respectées et la COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport. Elle invite le lecteur à s'y référer, notamment en ce qui concerne l'évolution du bilan de l'Etat.

8. RAPPORT DU CONTROLE CANTONAL DES FINANCES (CCF)

Le 7 mai 2015, dans une séance commune avec la Commission de gestion, la COFIN a pris acte des conclusions du CCF quant à la révision des comptes 2014. **Cet organe d'audit interne recommande, sans réserve, l'approbation des comptes annuels et du bilan pour l'exercice 2014 (voir son rapport en page 365 et 366 de la brochure sur les comptes).**

La levée de cette réserve est un point important : depuis que la responsabilité du contrôle des comptes de l'Etat incombe au CCF, soit 1996, il s'agit du deuxième exercice où ce dernier peut délivrer son opinion sans réserve. Cette situation découle d'un effort important et constant mené depuis plusieurs années par la DGF (anc. ACI) pour améliorer et sécuriser certaines positions comptables ainsi que sa documentation. Le CCF sera attentif lors des prochains exercices à ce que le niveau atteint de manière générale par l'administration cantonale vaudoise perdure.

Parallèlement à cette situation réjouissante, le CCF émet un constat, qui ne remet toutefois pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, concernant le système de contrôle interne (SCI). En effet, le déploiement de ce dernier au sein de l'administration, bien que concrètement entamé, ne peut pas encore être considéré comme effectif puisque seuls sept services ont obtenu leur certification.

9. CONCLUSIONS FINALES

9.1 Remerciements

La COFIN tient à relever, en particulier, la grande disponibilité du SAGEFI. Elle remercie M. le chef du département des finances, M. le chef du SAGEFI et ses collaborateurs, M. le secrétaire de la Commission, ainsi que l'ensemble des services visités par les sous-commissions.

9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2014

9.2.1 Compte de résultat

Les comptes de l'Etat de Vaud sont bénéficiaires pour la dixième année consécutive, avec un excédent de revenus net (après préfinancement, selon MCH2) de 0,8 mio dans le compte de résultat. Ce résultat, arrêté par le Conseil d'Etat, tient compte des écritures de boucllement pour un total de 598,6 mios.

Pour l'exercice 2014, les charges de fonctionnement de l'Etat de Vaud s'élèvent à 9,5178 mrds. Ce résultat comprend dix écritures de boucllement (voir pt 2.5 de ce rapport). Nous relevons la dernière écriture de la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud pour 130 mios. En effet, la nécessaire recapitalisation par l'Etat se montait à 1,44 mrd pour atteindre le taux de couverture imposé de 80% en 2052. Le gouvernement avait déjà, au boucllement des comptes 2012 et 2013, inscrit un montant de 575 mios et 735 mios.

Hors écriture de boucllement, les charges de fonctionnement de l'Etat sont inférieures de 4 mios à la projection budgétaire. Par rapport à la prévision budgétaire, les principaux écarts proviennent notamment des postes suivants : personnel (-36 mios), CPEV (-49 mios), intérêts (-24 mios), ajustement CHUV (-24 mios), correction débiteurs (+44 mios), part communes au GI (+21 mios) subsides LAMAL et PC Familles (+50 mios), asile (+13 mios).

Les crédits supplémentaires non compensés ont diminué légèrement et se situent pour l'exercice sous revue à 47 mios. Ceux-ci sont dus principalement au subsides LAMal, des PC AVS/AI, de la démographie scolaire, de la surpopulation carcérale et de l'asile.

L'augmentation du total des revenus est supérieure de 571,1 mios à ce que prévoyait le budget (6,4 %). Celle-ci est due principalement aux recettes fiscales qui représentent 444,1 mios de plus, soit 8,2 %. Ces écarts s'expliquent le rendement favorable des impôts revenu et fortune, par la mensualisation dans la taxation de l'impôt source et par des effets conjoncturels. Nous relevons un écart budget/comptes de 270,6 mios sur les personnes physique et 68,1 mios sur les personnes morales. En ce qui concerne les revenus conjoncturels, l'écart budget/comptes se monte à 63,0 mios. Cet écart s'explique par la prudence des prévisions budgétaires dans un contexte immobilier incertain et face au caractère aléatoire de cette typologie de revenus.

L'évolution des trois groupes d'impôts déterminants (PP, PM, conjoncturels) montre le tassement en 2014 des ressources après la croissance marquée des deux exercices précédents.

9.2.2 Compte de résultat extraordinaire

Le résultat du compte de résultat extraordinaire se solde par une perte de 40,5 mios. Il provient principalement de charges pour l'attribution à des préfinancements (121,1 mios), notamment réduites par un versement extraordinaire par la BCV de Fr. 10.- par action pour un total de 57,6 mios, d'un report de crédit non utilisé de 12,8 mios et d'une dissolution d'un passif pour un litige (4,6 mios). Le détail est visible au point 2,6 de ce rapport. Au final, le résultat opérationnel 2014 de 121,7 mios, diminué du résultat du compte de résultat extraordinaire de - 40,5 mios, donne lieu à un profit net de 81,2 mios.

9.2.3 Bilan

A l'actif, la variation du total s'explique principalement par des disponibilités et de placements en augmentation, notamment des liquidités pour 227 mios et des placements pour 350 mios. Au passif, l'analyse met en évidence des engagements courant en baisse, notamment une diminution de 242 mios des débiteurs momentanément créanciers. Les transitoires sont en augmentation de 277 mios (écritures de boucllement de 185 mios et IFD de 81 mios). Le capital propre augmente 209,3 mios principalement en raison d'attribution aux préfinancements pour 121 mios ainsi que du résultat net de l'exercice de 81,2 mios.

9.2.4 Etat de la dette

La dette nette a augmenté de 100 mios pour se situer au 31.12.2014 à 575 mios. A la vue de la situation de taux bas sur le marché ainsi que des besoins à long terme, un nouvel emprunt public de 250 mios avait été contracté en 2013 sur une durée de 20 ans à un taux nominal de 2%. Pour 2014, cet emprunt a été augmenté de 250 mios à 500 mios et un nouvel emprunt de 200 mios à 10 ans a été contracté à un taux de 0.5%.

La charge d'intérêt poursuit sa baisse de 20 à 2 mios, en fonction de la réduction du volume d'emprunts et de leur refinancement à taux plus bas.

9.2.5 Investissements

S'agissant des investissements, la Commission des finances constate que, globalement, l'Etat a investi 599 mios dans l'économie vaudoise. Les montants engagés par l'Etat pour l'année 2014 sont les suivants :

Investissements bruts y compris la part des tiers	312 mios
Octroi de nouveaux prêts par l'Etat pour	48 mios
Nouvelles garanties de l'Etat pour	222 mios
Prise de participations	17 mios

La part nette du Canton aux investissements s'élève à 303 mios, soit 67 mios de moins que ne le prévoyait le budget, mais 62 mios de plus qu'en 2013. Mise en place au printemps, le dispositif de pilotage des investissements commence à déployer ses effets.

A titre de comparaison, il est relevé que le Grand Conseil a octroyé :

- pour 2010 : 33 EMPD, 40 objets, 44 décrets pour un total net de 384,9 mios.
- pour 2011 : 18 EMPD, 29 objets, 29 décrets pour un total net de 239,9 mios.
- pour 2012 : 26 EMPD, 36 objets, 41 décrets pour un total net de 271,1 mios.
- pour 2013 : 28 EMPD, 30 objets, 32 décrets pour un total net de 618.5 mios.
- pour 2014 : 31 EMPD, 39 objets, 41 décrets pour un total net de 495,9 mios.

Ces montants ne comprennent toutefois ni les garanties ni les prêts.

9.2.6 Degré d'autofinancement

La réelle valeur du résultat de fonctionnement, soit le résultat avant amortissement du patrimoine administratif, s'élève à 252.3 mios. Ce montant représente la marge d'autofinancement. Elle était de 163,6 mios dans les comptes 2013.

Le degré d'autofinancement se calcule en additionnant les amortissements au résultat opérationnel après préfinancement, divisés par les dépenses nettes d'investissements. Pour l'exercice 2014, cet indicateur se situe à 83,2 %, alors qu'il se montait à 67,9% en 2013.

9.2.7 Note finale

Avec un excédent de revenu de 0,7 mio, les comptes 2014 de l'Etat de Vaud se bouclent dans une dynamique de recherche d'équilibres. L'excédent de revenus permet de couvrir environ 83% de ses investissements et intègre notamment la fin de la recapitalisation anticipée de la Caisse de pension. La COFIN salue ce résultat positif mais reste bien entendu attentive aux défis qui attendent le canton pour l'année 2015 et suivantes.

9.3 Proposition d'approbation des comptes 2014

La COFIN propose au Grand Conseil, à l'unanimité des 14 commissaires présents, d'approuver les comptes 2014 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat.

10. OBSERVATIONS

Néant.

11. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

11.1 Département du territoire et de l'environnement

Commissaires M. Philippe Randin
Mme Graziella Schaller, rapportrice

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont consacré un entretien aux 5 services du nouveau département (DTE), et ont rencontré les chefs de service, respectivement, les directeurs, ainsi que leurs responsables financiers.

Les commissaires ont été accompagnés par Monsieur Jacques Ehrbar, responsable financier du Département. Nous le remercions de sa disponibilité et de ses informations, ainsi que pour tous les documents qu'il nous a mis à disposition. A la fin de nos visites, nous nous sommes entretenus avec Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du département du territoire et de l'environnement. La sous-commission a également rencontré la direction de l'ECA, à Pully.

2. Récapitulation des comptes 2014

a) Comparaison avec le budget 2014

	Charges	Revenus
Budget 2014	222'567'700	418'470'200
Comptes 2014	190'838'101	386'455'017
Différence en fr.	-31'729'599	-32'015'183
Différence en %	-14.26%	-7.65%

b) Comparaison avec le budget total 2014, y compris les crédits supplémentaires :

	Charges	Revenus
Budget 2014	222'567'700	418'470'200
Crédits supplémentaires	1'403'900	2'732'000
Budget total 2014	223'971'600	421'202'200
Comptes 2014	190'838'101	386'455'017
Différence en fr.	-33'133'499	-34'747'183
Différence en %	-14.79%	-8.25%

Par rapport au budget 2014 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2014 du DTE montrent :

- une non consommation de charges de 33,13 mios, représentant une diminution de 14,79 % (dont 8.3 mios sont liés à la suppression des écritures relatives aux mouvements des fonds).
- une diminution des revenus de 34,75 mios, représentant une diminution de 8,25 % (dont 28,02 mios sont liés à la suppression des écritures relatives aux mouvements des fonds).

c) Comparaison avec les comptes 2013

	Charges	Revenus
Comptes 2013	183'647'059	388'225'353
Comptes 2014	190'838'101	386'455'017
Différence en fr.	7'191'042	-1'770'336
Différence en %	3.92%	-0.46%

Par rapport aux comptes 2013,

- l'augmentation des charges en 2014 est de 7,191 mio, soit + 3,92 %. Ceci s'explique par l'intégration dans les comptes de la subvention fédérale à redistribuer en lien avec le Programme bâtiments de la DGE.
- Quant aux revenus 2014, ils ont diminués de 1,770 mio, soit une baisse de - 0,46 %, Toutefois, cette baisse s'explique par la suppression des écritures liées aux mouvements des fonds, représentant 13.9 mio. Par conséquent, les recettes ont, en réalité, augmenté en 2014.

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013
Revenu net	195'616'916	195'902'500	204'578'294

3. Thème d'étude transversal « Implémentation de SAP au sein des services de l'Etat de Vaud »

L'impact de SAP est perçu différemment selon les activités du service visité.

De nombreux outils métiers sont utilisés dans les différents services pour la gestion et le suivi des projets subventionnés ou pour la facturation de masse. Les utilisateurs relèvent l'utilité et le bon fonctionnement des passerelles mises en place entre ces outils métiers et SAP, qui permettent d'exporter des données, de consolider les informations chiffrées et d'effectuer des analyses.

Dans certains services, comme la DGE, où on trouve une grande quantité de fonds, la gestion et l'analytique doivent être effectués par les outils métiers. En effet, le paramétrage des fonds dans SAP en tant que centre financier et non pas comme « ordre interne » aurait facilité la conduite opérationnelle desdits fonds.

La question de la création de tiers lors de la facturation, qui prend beaucoup de temps et retarde la facturation, a été relevée par plusieurs services. Il y a un temps d'attente entre la demande et la création du tiers, ce qui retarde d'un jour l'envoi de la facture. Il faut souhaiter que, une fois tous les tiers introduits, le problème soit résolu.

Nous constatons que SAP permet d'obtenir aisément des informations pour le pilotage financier, cependant celui-ci est compliqué dans la gestion courante. Néanmoins, il permet de gagner du temps dans la gestion financière et l'élaboration des budgets. Par contre, il génère un surcroît de travail au niveau du terrain. Les nombreux outils métiers sont complémentaires à SAP. Il n'est pour le moment pas envisageable de les remplacer par ce dernier. Les outils métiers permettent, notamment, de gérer les nombreux projets subventionnés et ceci également de manière décentralisée.

Le coût des licences semble être un frein à sa mise en place jusqu'aux utilisateurs sur le terrain, qui doivent disposer de logiciels métiers spécifiques à leur domaine d'activité, ou tenir encore des « carnets du lait ».

La mise en place d'un groupe de travail du projet d'une trentaine de personnes a permis d'écouter les besoins des utilisateurs et de développer peu à peu un outil répondant de mieux en mieux aux besoins. Pour tous, les premiers mois ont été difficiles. Mais qui connaît un logiciel informatique qui ne naît pas dans la douleur ?

Au SG-DTE, ce sont 2 personnes pendant 2 ans à 60 % qui ont été dévolues au groupe de pilotage, qui continue de fonctionner. Il n'y a plus de formation par des spécialistes SAP depuis 1 an et les compétences ont été reprises à l'interne afin de ne plus dépendre des consultants de SAP.

4. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2013 sur 2014

Service	UB	Montant	Description
SG	001	24'000	Traitement des oppositions dans le cadre du PAC 292A « Col des Mosses / La Lécherette »
SAN	003	25'000	Procédure juridique en cours pour un litige important non réglé en 2013.
SAN	003	234'100	Retard dans l'acquisition de matériel d'exploitation en raison de délais de livraison trop long.
SAN	003	20'900	Travaux de serrurerie pour les centres d'Aigle et de Lausanne reportés.
SAN	003	8'600	Retard dans l'acquisition de mobilier, machines et équipements de bureau.
DGE	005	5'810'900	Report des projets pluriannuels dans le cadre des conventions-programmes.
DGE	005	50'000	Report de la révision du Plan cantonal de gestion des déchets.
SDT	043	594'500	Mandat d'études – 31852 Consultations, mandats et expertises.

b) Reports de crédits 2014 sur 2015

Service	UB	Montant	Description
SAN	003	140'000	Retard dans l'acquisition de matériel d'exploitation en raison de délais de livraison trop long.
SAN	003	20'000	Retard dans le développement du personnel d'encadrement.
SAN	003	53'000	Retard dans l'acquisition de mobilier et d'équipement de bureau en raison de délais de livraison trop long.
DGE	005	8'801'200	Report des projets pluriannuels dans le cadre des conventions-programmes.

5. Remarques de détail

001 Secrétariat Général DTE, avec le BEFH

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

3102 Les documents « Oser tous les métiers » n'ont pas été réimprimés.

3130 Diminution des congrès pour l'égalité dans la formation et l'égalité des chances.

3132 Les non dépenses se montent à 90'262 fr. et s'expliquent principalement par :

- le renoncement à la création de la Maison pour les auteurs de violences domestiques (au profit de la mise en place d'un dispositif plus complet comprenant une systématisation des expulsions des auteurs du domicile, un signalement de la police à un organisme spécialisé qui prend contact dans les 3 jours après l'intervention de police dans l'objectif de faire suivre aux auteurs un programme socio-éducatif pour diminuer la récurrence. Ce dispositif n'a été mis en place que depuis le 1er janvier 2015) ;
- le report de la mise en place du programme de contrôle de l'égalité sur les marchés publics.

De plus, ce compte est touché par la compensation d'un crédit supplémentaire de 14'700 fr.- pour l'achat de logiciels de publipostage par la DSI.

Secrétariat Général du DTE (SG)

3010 Transfert de 0,9 du SAN à SG :

Suite à la nouvelle organisation des départements au 1er janvier 2014, le SG-DTE a créé un nouveau poste de juriste chargé des dossiers du SDT. Financé par un crédit supplémentaire en 2014, ce nouveau poste est compensé par la suppression / transfert de 0.2 ETP de la PolCant, 0.2 ETP du SSCM et 0.5 ETP du SAN.

3030 Suite à des absences maladie de longue durée, le SAN a engagé un gestionnaire de dossier à 100 % pour une durée de 5 mois pour un montant de 26'200 fr. (31'600 fr. y compris charges sociales). Le financement de ce poste d'auxiliaire a été assuré par le SG-DTE par un crédit supplémentaire.

3130 Suite à la réorganisation des départements, la cotisation à la Conférence des directeurs des départements de Justice et Police (CCDJP) de 114'000 fr. a été transférée au SG du DIS.

3132 Ecart14/B14 : les non dépenses du compte 3132 se montent à 191'844 fr. dont environ 100'000 fr. pour les mandats liés à l'environnement, l'énergie et l'aménagement du territoire. On peut noter que les dépenses liées à la gestion des oppositions dans le cadre du PAC 292A (Col des Mosses) ont été moins élevées que prévues et que la plupart des autres mandats ont été directement pris en charge par les services concernés.

005 Direction générale de l'environnement (DGE)

Pour mémoire, la DGE (Direction générale de l'environnement) regroupe les directions de l'énergie (DIREN), dirigée par Monsieur Balsiger ; de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV) dirigée par Monsieur Rodriguez ainsi que des ressources et du patrimoine naturel (DIRNA), qui sera dirigée par Monsieur Beuchat dès le 1^{er} juillet 2015.

Fonds 100 millions pour l'énergie

La mécanique de subventions par l'utilisation de ce fonds de 100 millions pour l'Energie poursuit sa progression. En 2013, ce sont 5,629 mios qui ont été versés (722'000 fr. en 2012), et 11.2 mios en 2014. Au total, ce sont 17, 55 mios qui sont payés à fin 2014. En 2014, plus de 18 mios sont engagés par des contrats et des conventions de subventionnement. Toutefois, sur les 100 mios du programme, 85,2 mios de projets ont déjà été validés par le Conseil d'Etat. A noter que dans la partie ressources de gestion, on trouve les 2 ETP qui travaillent pour le fonds et dont le salaire est imputé sur le fonds des 100 mios, tout comme les 1,3 auxiliaires en lien avec les projets relatifs aux Grands consommateurs.

Ce programme est divisé en 5 parties et une réserve. A fin 2014, 17, 6 millions avaient été versés, soit :

1. Efficacité énergétique, d'un montant initial de 35 mios : 3,5 mios ont été utilisés pour l'assainissement des bâtiments
2. Nouvelles énergies renouvelables, de 36,1 mios. La plus grande partie de ce qui a été utilisé est pour la RPC rétribution à prix coûtant de l'électricité photovoltaïque. 5,56 mios ont été octroyés à fin 2014.
3. Recherche et développement, de 12,280 mios. 5 mios ont été accordés à ce jour. Pour des projets des hautes écoles.
4. Formation et information : sur 3,620 mios, 500'000 fr. ont été attribués.
5. Gestion : 3 mios. 1,7 mio a été mis à contribution comme frais de salaires, soit 2 ETP et des mandats.
6. Réserve : 10 mios.

Synthèse du suivi des dépenses « Programme 100 mios »

Projet	Budget initial (CHF)	Montants validés par le Conseil d'Etat	Octroi	Paielements				Solde octroi/paielements
				2012	2013	2014	TOTAL	
A.1 Assainissement des bâtiments	30'000'000	30'000'000	7'715'655		1'105'245	2'397'613	3'502'858	4'212'797
A.2 Audit des grands consommateurs	5'000'000	5'000'000	237'689			17'670	17'670	220'019
B.1 Reprise à prix coûtant de l'électricité photovoltaïque	15'000'000	15'000'000	8'638'177	854	1'447'592	4'111'626	5'560'071	3'078'106
B.2 Développement du bois énergie	6'000'000	5'200'000	1'015'243	21'584	31'658	337'600	390'842	624'401
B.3 Reprise à prix coûtant de l'électricité issue de la biomasse humide	5'000'000	5'000'000	0				-	0
B.4 Soutien au biogaz issu de la biomasse humide	3'500'000	0	176'353	92'297	84'056		176'353	0
B.5 Soutien à divers projets hydrauliques	6'600'000	6'600'000	2'241'805			549'000	549'000	1'692'805
C.1 Appui à des projets des Hautes écoles	12'280'000	12'277'077	12'277'077		2'133'536	2'937'649	5'071'186	7'205'891
D.1 Soutien à la formation dans le domaine de l'énergie	1'620'000	1'620'000	0				-	0
D.2 Opération information et incitation ¹	2'000'000	551'500	677'872	77'388	215'844	229'193	522'425	155'447
E.1 Ressources de gestion	3'000'000	3'000'000	1'876'058	530'103	611'231	625'068	1'766'402	109'657
E.2 Réserves	10'000'000	1'000'000	1'000'000				-	1'000'000
TOTAL	100'000'000	85'248'577	35'855'929	722'225	5'629'162	11'205'419	17'556'806	18'299'123

Situation financière au 31.12.2014

Lausanne, le 21.04.15

Rappel des Conventions-programmes 2012-2015

En 2012, le Canton et l'Office fédéral de l'environnement ont souhaité poursuivre les actions entreprises pour la première fois entre 2008 à 2011, et renouveler les conventions-programmes, dans le but d'atteindre conjointement et de manière efficace et efficiente les objectifs de la loi fédérale dans différents domaines de l'environnement :

- Nature et paysage (4,56 mios)
- Ouvrage de protection – eaux (8,195 mios)
- Mesures de protection contre le bruit et d'isolation acoustique (10,425 mios)
- Ouvrages de protection en forêt (3,925 mios), forêts protectrices (12,6 mios), biodiversité en forêt (3,586 mios) économie forestière (9,831 mios)
- Site de protection des oiseaux et de la faune sauvage (1,25 mios)
- Parcs d'importance nationale, parc naturel régional Gruyère pays-d'Enhaut (1,6 mio) et Jura Vaudois (1,68 mio).

Les contributions sont versées en principe en 4 tranches, chaque année au mois de juillet, indépendamment du degré de réalisation des objectifs. Des délais de réalisation supplémentaires peuvent être accordés, mais sans contribution supplémentaire. Le financement du programme est conjoint entre le canton et la confédération. Les paiements sont effectués sous réserve que les crédits budgétaires concernés soient approuvés par le Parlement et par le Grand Conseil. Le canton informe par des rapports chaque année la Confédération sur la progression des mesures et les réalisations des objectifs. Le Contrôle Cantonal des Finances, ainsi que le Contrôle Fédéral des Finances, peuvent vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des données transmises par le canton. La COFIN prend connaissance de ces rapports.

Le canton verse sa part et celle de la Confédération, comptabilisée sur les comptes de charges 3612 à 3637, et 3706 à 3707 ; les recettes de la Confédération figurent sur le compte de revenus correspondant, 4701. Si la part cantonale n'a pas pu être attribuée, un report de crédit est possible. Un bilan est établi à la fin de la période de 4 ans, et le non consommé est reversé à la Confédération.

- 3011 Salaires du personnel :
C14/B14 : - 351'000 fr. .
- part de la diminution « 29 ETP » (- 235'000 fr),
 - postes vacants (- 281'000 fr) et
 - moins de remboursements que prévus de l'APG (+ 165'800fr), donc plus de charges
- C14/C13 : augmentation de + 368'600 fr. car des postes de cadres ont été repourvus, dont les directeurs et chefs de divisions.
- 3030 Les postes ne pouvant pas rester vacants vu la grande charge de travail, des travailleurs temporaires ont donc dû être engagés.
- 3116 C14/C13 : Un projet pilote de laboratoire commun pour un pôle micropolluants a été mis en place au CLE, conjointement entre la DGE et le SCAV. Un instrument de chromatographie a été acheté par la DGE, expliquant un écart de + 337'900 fr. Un EMPD destiné à financer les mesures de lutte contre les micropolluants dans les stations d'épuration est en cours d'élaboration à la DGE.
- 3120 Facturation au Canton par CRIDEC des déchets spéciaux (huiles, piles, médicaments, etc.) communaux ou intercommunaux récupérés et traités par CRIDEC. Le canton refacture ensuite aux communes et les recettes sont comptabilisées sur le 4260.
- 3130 C14/B14 : Prestations de services de tiers en diminution de – 209'000 fr, frais de port -43'000 fr suite à l'engagement d'un coursier et la diminution de 14 autres sous comptes (frais de tél – 26'000 fr, de représentation – 37'000 fr, d'organisation de congrès – 38'000 fr, de nettoyage – 27'000 fr, etc.).
C14/C13 : Vu son succès, le stand pour l'énergie, en lien avec le fonds des 100 mios, a dû être agrandi, ce qui a engendré des frais de personnel et de mise à niveau plus élevés que prévu : + 100'000 fr. Cet investissement servira à améliorer l'information pour les utilisateurs potentiels des subventions concernant le fonds pour l'énergie. Des frais de Securitas pour plus de 115'000 fr ont dû être engagés pour la surveillance des locaux du Valentin et assurer la réception et la centrale téléphonique de la DGE dû à sa dispersion géographique.
- 3132 Honoraires Conseillers externes :
C14/B14 : -1,395 mio (3) : non dépense des fonds pour – 926'000 : Les dépenses se sont avérées inférieures aux montants budgétés.
C14/C13 : + 1,330 mio sur le compte Honoraires conseillers, puisque certains directeurs ont été nommés en cours d'année 2013. En l'absence en 2013 de direction et de ressources pour piloter les mandats, ces derniers ont été reportés à 2014
- 3145 Achat de parcelles, dans la réserve forestière de la Menthue, pour plus de 311'000 fr, financé par des plus values de plus de 200'000 fr encaissées sur des défrichements. Cet achat répond à un des objectifs de la convention-programme « Biodiversité en Forêts » qui prévoit, notamment, la création de réserves forestières. L'inventaire des forêts qui contiennent ces réserves figurent au bilan avec une valeur 0, mais leur surface est connue. Cette écriture de 25 mios pour la mise à 0.- de la valeur des forêts cantonales fait partie des écritures de bouclage de 600 mios passées au 31.12 2014.
- 4260 Ecart C14/C13 de 691'000 fr. : cas de pollutions importantes, en particulier à Gryon, ce qui a généré des revenus supplémentaires puisque les frais sont refacturés aux pollueurs
- 3634 C14/B14 : écart de 4,4 mios dû à un recours moins important que budgété aux subventions du fonds de l'énergie pour les entreprises publiques. Ceci est aussi le cas pour les comptes 3635, 3636 et 3637.
- 4630 Des contributions de la Confédération pour des projets cantonaux en lien avec des économies d'énergie et qui ne sont ensuite parfois pas réalisés devraient être restitués à la Confédération. Le décompte final de la Confédération permet de corriger le montant et d'adapter les contributions globales.

Dépenses d'investissements de 2014 partiellement utilisées

Plusieurs EMPD sont en cours de rédaction :

Celui du ruisseau de la Broye, des corridors à faune de Lucens, le programme cantonal en faveur de la biodiversité, celui sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et celui de l'assainissement de la décharge Mollard-Perrelliet à Trélex. Sur les objets relevés dans les compte 2013, on peut relever que :

100076 Arbogne-dérivation Broye : les travaux ont finalement avancé plus vite que prévu, et ceux qui n'avaient pas pu être effectués en 2013 ont pu avancer, pour un montant de plus d'un million en 2014.

100097 Plan de protection de la Venoge (2^{ème} tranche) : Le traitement des oppositions est en cours sur le projet d'assainissement des anciennes décharges du Bois de Vaux.

100'117 Travaux de correction de l'Eau Froide : Les travaux ont pu avancer grâce à de bonnes conditions météo. Un montant de 930'000 au lieu des 360'000 a pu être alloué à ces travaux, alors que le budget de 2 mios de 2013 n'avait pas pu être consommé.

Diverses raisons expliquent les écarts plus faibles qui portent sur une trentaine de projets : oppositions des communes en raison de leur implication financière obligatoire, difficultés imprévues dans les travaux, retards dans la délivrance des autorisations ou rédaction d'EMPD non finalisées.

En tout, sur les 23,2 mios portés au budget 2014, 9,6 mios ont été utilisés, et un peu plus de 13 millions sont inutilisés en raison des recours ou retards donnés ci-dessous. Nous avons pu obtenir une liste détaillée avec les raisons des non dépenses ou des dépassements de ces postes, avec les écarts et les explications, que nous joignons au rapport.

Dépenses d'investissement et analyse des écarts

Décret/DDI	Exercice comptable	Budget 2014	Comptes 2014			B2014/C2014			Commentaires budget voté 2014 / comptes 2014
		Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	
300009	Décharge de Mollard-Perrellet à Trélex	2'000'000				3'000'000	1'000'000	2'000'000	EMPD en cours d'élaboration
300019	Ruisseau de Broye	1'000'000				1'000'000	0	1'000'000	EMPD en cours d'élaboration
300024	Corridors à faune (Lucens)	500'000				500'000	0	500'000	EMPD en cours d'élaboration
300025	Glissement du quartier des Roches 2	2'000'000				2'000'000	0	2'000'000	Pas de nouveau objet mais un crédit additionnel sur l'objet en cours (1.000019)
400002	Programme cantonal en faveur de biodiv.	500'000				500'000	0	500'000	EMPD en cours d'élaboration
400003	Ass. des buttes de tir contaminées	500'000				500'000	0	500'000	Objet remplacé par un montant inscrit au budget de fonctionnement
400011	Lutte contre espèces exotiques envahiss.	1'000'000				1'000'000	0	1'000'000	EMPD en cours d'élaboration
1.000002.01	Part cantonale assainissement décharges	780'000	966'701	72'770	893'931	333'299	447'230	-113'931	Crédit-cadre de 2006 en lien avec le crédit-cadre 1.000027.01 de 2012, dont les dépenses supplémentaires par rapport au budget compensent la sous-consommation du 2ème.
1.000006.01	Crédit cadre pour Travaux Rivières 1999		-3'889		-3'889	3'889	0	3'889	
1.000007.01	Cartes des Dangers Naturels	1'000'000	1'127'188	849'323	477'865	-127'188	-849'323	522'135	Retard dans la finalisation du projet, en particulier sur des documents finaux d'édition
1.000010.01	Le Famoliens en ville de Rolle	500'000				500'000	0	500'000	Blocage dû à une zone de captage qui doit être déplacée
1.000012.01	Arbogne - dérivation Broye	500'000	1'090'000		1'090'000	-590'000	0	-590'000	Avancement plus rapide, car la situation sur le terrain des zones construites était plus facile que prévue
1.000015.01	Travaux Plaine du Rhône		150'000		150'000	-150'000	0	-150'000	Retard pris avec l'étude pour le delta du Rhône
1.000016.01	Crédit cadre gestion/traitement déchets	120'000	296'178	215'118	81'059	-176'178	-215'118	38'941	
1.000018.01	Protection DN et amélioration structures	628'000	898'550	358'685	539'865	-270'550	-358'685	88'135	
1.000019.01	Assainissement du glissement des Roches	71'000	871'000		871'000	-800'000	0	-800'000	Crédit additionnel selon PCE et décision du CE du 02.07.2014
1.000021.01	Plan protection de la Venoge 2 (Mesures)	1'500'000	2'339'442		2'339'442	-839'442	0	-839'442	Traitement des oppositions en cours sur le projet d'assainissement des anciennes décharges au "Bois de Vaux"
1.000021.02	Plan protection de la Venoge 2 - études		-1'708'343		-1'708'343	1'708'343	0	1'708'343	Erreur d'imputation 2013, corrigé en 2014, voir 1.000021.01
1.000026.01	Phase pilote micropolluants	30'000	130'094		130'094	-100'094	0	-100'094	Nombre plus important que prévu de factures en retour de la part des mandataires dans le cadre des projets de régionalisation de l'épuration lié au plan cantonal des micropolluants (2ème phase)
1.000027.01	Part cantonale ass. anciennes décharges2	300'000	277'559	140'310	137'249	222'441	59'690	162'752	Voir commentaire 1.000002.01. Quelques décharges spécifiques les distinguent.
1.000029.01	Travaux de correction de l'Eau Froide	360'000	930'000		930'000	-570'000	0	-570'000	Avancement plus rapide que prévu dû à des conditions favorables (météo, entreprises compétentes)
1.000030.01	La Thielle à Yverdon	500'000				500'000	0	500'000	Attente sur accords de principe de l'OFEV et de la commune d'Yverdon (obtenus début 2015)
1.000031.01	La Grande Eau à Aigle et Yverme	750'000				750'000	0	750'000	Attente sur la fin du chantier CFF au niveau du déplacement de leur cuinée.
1.000032.01	La Tinière à Villeneuve	500'000	1'067'672		1'067'672	-567'672	0	-567'672	Avancement plus rapide que prévu dû à des conditions favorables (météo, entreprises compétentes)
1.000033.01	La Baye de Clarens à Montreux	1'000'000				1'000'000	0	1'000'000	Traitement en cours des oppositions au niveau environnemental avec certains propriétaires
1.000034.01	Le Nozon à Orbe	100'000				100'000	0	100'000	Procédures plus longues dues aux discussions au sujet des terres agricoles
1.000035.01	La Brinaz à Grandson et Montagny	630'000	90'000		90'000	540'000	0	540'000	Traitement des dernières oppositions en cours
1.000036.01	Canal du Haut Lac-Basse Plaine du Rhône	1'500'000	60'000		60'000	1'440'000	0	1'440'000	Oppositions persistantes, particulièrement dues à des maraîchers
1.000037.01	3ème correction du Rhône	400'000				400'000	0	400'000	Retard pris avec la mesure prioritaire sur la séouisation du secteur Aigle-Ollon-Bex
1.000038.01	Aménage piscicoles sur divers cours d'eau	500'000	550'000		550'000	-50'000	0	-50'000	
1.000039.01	Gestion inform. lacs et cours d'eau	150'000	177'12		177'12	132'288	0	132'288	Géré par la DSI
1.000040.01	Crédit cadre gestion/traitement déchets	1'500'000	1'470'662	2'433	1'468'228	29'338	-2'433	31'772	
1.000042.01	Décharge des Saviez à Noville - Ass	360'000	167'703		167'703	432'297	240'000	192'297	En attente des demandes de subventions de la commune de Noville
1.000140.01	Subv. fédérales à redistrib.-Protect eaux		960'279	960'279	0	-960'279	-960'279	0	
1.000035.01	Plan directeur des rives du Léman 3ème	150'000				150'000	0	150'000	Retard dans le projet. Aucune commune n'a transmis des demandes de subventions
1.000038.01	Carte d'exposition aux dangers naturels	136'000				246'000	110'000	136'000	En attente des retours par les communes des projets de cartes de dangers
1.000035.01	Gestion intégrée des risques	800'000				800'000	0	800'000	Léger retard pris dû à l'approbation du décret en milieu d'année et effectif en automne, cahiers des charges en préparation
1.000035.01	Protection DN et amélioration structures2	1'000'000	641'234	323'287	317'946	358'766	-323'287	682'054	Objet accepté à la moitié de l'année, dès lors retard pris sur le début des travaux.
		23'265'000	12'389'942	2'722'206	9'667'735	12'945'058	-652'206	13'597'265	

COFIN-Investissements 2014.xls

09.06.2015

Crédits d'investissements à boucler en 2015 à la DGE

A boucler sur l'exercice 2014 mais qui seront bouclés en 2015 :

N° objet	Descriptif	Montant Décret	Dépenses	Recettes/ Subventions	Dépenses nettes	Solde
100051	Crédit cadre pour les Travaux Rivières 1999	2'220'000	1'809'047	264'199	1'544'848	675'152
100052	Crédit cadre pour les Travaux Rivières 1999	5'780'000	5'328'122	168'229	5'159'893	620'107
100066	Grande Eau - Diablerets 2ème étape	1'609'500	1'409'500	0	1'409'500	200'000
500002	Vallée des Ormonts - Travaux de reconstruction et de protection	12'600'000	28'638'696	14'534'853	14'103'843	-1'503'843
600237	Décharges de Réverule et de Colliare - Assainissement	2'500'000	15'784'721	17'469'055	-1'684'334	4'184'334

Crédits bouclés sur 2014 :

600046 Protection des eaux, subvention : Montant du décret : 397, 5 mios solde de boucllement : 10,35 mios

600152 Subventions fédérales à redistribuer, protection des eaux : Montant du décret : 100 mios, solde de boucllement : - 3, 2mios.

043 Service du développement territorial (SDT)

A la tête du service ad interim depuis le 1^{er} octobre, Monsieur Christian Exquis reprendra son poste de responsable du Groupe Opérationnel des Pôles au 1^{er} juillet, date à laquelle le nouveau chef du service Monsieur Pierre Imhof entrera en fonction. La cellule PALM sera internalisée en 2015 et intégrée à la division Aménagement cantonal et régional (ACR). Pour le PALM, 1.8 ETP ont été mis au concours en 2015.

Ce service présente un résultat des comptes presque identique aux comptes 2013, mais présente un écart par rapport au budget de 2,719 mios de non-dépenses.

3010 C14/B14 : -320'299 fr. : alors qu'un crédit supplémentaire de 198'000 fr pour 4 mois avait été voté en juillet 2014 pour renforcer le service avec 5 EPT, plusieurs postes vacants dus aux mouvements au sein du personnel régulier et difficultés à trouver rapidement le bon profil.. De plus, l'on compte 2 départs à la retraite, un cas AI et une démission, ce qui explique également cette vacance. 5 de ces postes ont été repourvus en fin d'année, et un début 2015.

3132 Non dépense par rapport au budget de 800'000 fr. (et diminution des dépenses de 492'000 par rapport aux comptes 2013). Retard pris dans la 4^{ème} révision du Plan Directeur cantonal (PDCn) et deux projets d'agglomération soit Rives du Lac et le Chablais n'ont pas obtenu l'aval de la Confédération. Quant à l'agglomération AggloY (Yverdon), elle a pris du retard suite au départ du chef de projet et au remaniement de son bureau.

Pour absorber les coupes des 29 EPT, les services ont économisé dans le compte 3132 qui est un des seul poste dans lequel il y a prise pour des économies.

3634 Non dépenses à cause de retard dans des plans directeurs régionaux de l'AdnV, des Rives du Lac et ADAEV. Alors qu'une subvention de 1,2 mios est inscrite au budget afin d'encourager les communes à élaborer leurs plans directeurs régionaux, ce montant n'a pas été dépensé à cause du retard pris par la modification de la LATC pour l'octroi de subventions. Afin de soutenir les communes qui doivent se mettre en conformité avec les dispositions de la LAT révisée et du PDCn, le Conseil d'Etat a élaboré l'EMPD 206 de 5 mios (accepté par le Grand Conseil en mai 2015) qui apporte des soutiens financiers aux frais d'étude des planifications d'affectation à une hauteur maximale de 40%, avec un montant maximum de 40'000 fr. par commune.

- 4210 En raison des projets non réalisés, ce compte émoluments pour plans communaux (pour les analyses de dossiers de travaux illicites et améliorations foncières) est inférieur au B14 de 200'000 et au C14 de 346'000 fr.

003 Service des automobiles et de la navigation (SAN)

La parcelle pour l'installation du SAN a en fin été trouvée : il faut maintenant résoudre les problèmes liés à la LAT. Le schéma directeur informatique (SDSI) a débuté en 2014, et des projets seront mis en œuvre en 2015.

L'augmentation constante bien qu'un peu ralentie en 2014 du parc automobile (1,65%) ainsi que celle de la population (+1,62%), provoquent toujours une progression de tous les postes liés : les taxes, les émoluments administratifs sur les services, les contrôles techniques, etc..

- 3132 Baisse de charges entre les comptes 2013 et 2014, ainsi que par rapport au budget : les expertises médicales sont dorénavant payées directement aux médecins agréés ou à l'Unité de Médecine et Psychologie du Trafic (UMPT) par le patient ou l'assurance, alors qu'auparavant, le SAN payait les honoraires, puis les refacturait
- 3180 + 130'000 par rapport au budget : L'augmentation du volume des affaires a obligé le SAN à réévaluer le montant des créances
- 31831 + 206'800 comptes par rapport au budget : réévaluation des pertes sur débiteurs aussi due à l'augmentation du volume des affaires.
- 4030 Le montant des taxes facturées est en dessous du budget car celui-ci avait été calculé en tenant compte de la suppression totale du rabais sur les véhicules équipés d'un filtre à particules alors qu'au final le Conseil d'Etat a décidé de supprimer le rabais uniquement sur les nouvelles immatriculations.

Crédit d'investissements à boucler

Un objet d'investissement d'un montant total de 368,3 mios concernant les améliorations foncières, constitué de dix décrets datant pour le plus ancien de 1976, sera bouclé vraisemblablement en 2016. La plupart de ces crédits ont déjà été dépensés mais, d'un point de vue comptable, il faut attendre 10 ans après la date du dernier objet, en l'occurrence 2006, pour pouvoir passer l'écriture de boucllement globale.

009 Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

En 2014, Monsieur Giovanni Peduto, le vétérinaire cantonal, est devenu chef du service cantonal, après le départ à la retraite de son prédécesseur qui lui était chimiste cantonal.

- 3010 Des postes vacants (chimiste, inspecteur des denrées alimentaires) ont été repourvus seulement début 2015 et expliquent l'écart de 635'000 par rapport au budget, et de 300'000 par rapport aux comptes 2013. Le poste chimiste pour les micropolluants était budgété pour 2014, et a été engagé en 2015
- 3010 Le poste d'inspecteur des eaux a été repourvu en 2012 ; il est occupé par une personne plus jeune, générant des économies.
- 3106 Matériel médical : amélioration des comptes par la prise en charge par la confédération de certaines analyses. Retard dans la mise en route du laboratoire de micropolluants a reporté l'engagement du chimiste.
- 3116 Achat par le SCAV de matériel pour le laboratoire de micropolluants, le projet pilote mené conjointement avec la DGE afin de mettre en commun des ressources, mais renoncé à l'achat d'autre matériel.
- 3130 la réduction des campagnes vétérinaires a fait baisser les coûts d'intervention. Des tests plus fiables pour la tuberculose ont pu réduire les dépistages. Les risques épizootiques avaient été largement sur budgétés (pour 1,1 mio)
- 4210 Du fait d'inspecteurs non engagés en 2014, et à la fin des campagnes vétérinaires, les émoluments ont été inférieurs de 200'000 au budget.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2014	33'395'000	2'070'000	31'325'000
Comptes 2014	25'944'344	7'850'250	18'094'094
Ecart	-7'450'656	5'780'250	-13'230'906

Les investissements 2014 du DTE sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
001	SG-DTE		
005	DGE	23'265'000	9'667'735
043	SDT	6'680'000	7'972'467
003	SAN	1'054'000	259'348
009	SCAV	326'000	194'544
Total	DTE	31'325'000	18'094'094

Ecart:

DGE : Des EMPD sont en cours de rédaction pour plus de 7 mios de budget annuel; des oppositions à des projets, des recours, des retards expliquent cette non dépense de 13,597 mios. Un tableau détaillé des écarts de la DGE nous a été remis et est joint à ce rapport.

SDT Des améliorations foncières en augmentation par rapport au budget de 700'000fr et un investissement plus important que budgété à la Fromagerie de Montricher 828'000 fr expliquent l'écart de 1,3 mios.

SAN Ecart de non dépense de 800'000 fr : le schéma directeur s'est mis en place avec retard en 2014 et les projets seront développés en 2015

SCAV Les coûts de réalisation des projets ont été inférieurs aux prévisions.

7. Dépassements de dépenses non autorisés

Le montant total du dépassement se chiffre à 477'700 pour l'ensemble du département. Il provient principalement de :

SAN 340'000 fr : ajustement de la provision pour pertes sur débiteur lié à l'augmentation du volume des affaires, et à l'assainissement de dossiers de clients

DGE 77'000 fr. : taxe d'éliminations des déchets spéciaux des ménages, dont le volume fluctue, mais qui sont refacturés aux communes.

11.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Cédric Pillonel, rapporteur
M. Guy-Philippe Bolay

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission des finances auprès du DFJC ont consacré sept séances à l'étude des comptes de l'année écoulée. Lors de ces séances, ils ont pu rencontrer, accompagnés de M. Laurent Schweingruber, responsable financier du Département, M. Jacques Grossrieder, secrétaire général du Département, M. Alain Bouquet, directeur général et Mme Christine Bossuat, directrice générale adjointe (administration et finances), à la DGEO, M. Séverin Bez, directeur général, Mme Monique Astre, M. François Chapuis, M. Elie Bugnion et M. Matthieu Fontannaz, à la DGEP, Mme Chantal Ostorero, directrice générale et M. Alexandre Dobjanski, responsable financier, à la DGES, M. Serge Loutan, chef de service et M. Christian Velati, responsable financier au SESAF, M. Christophe Bornand, chef de service, M. Marc Favez, adjoint au chef de service, Mme Elisabeth Adam, cheffe de l'unité d'appui juridique et M. Abderrahim Laghni, responsable financier au SPJ, Mme Brigitte Waridel, cheffe de service, M. Hervé Monnerat, responsable administratif, Mme Sophie Donche-Gay et M. Nicolas Gyger, responsable subventions, au SERAC.

Les commissaires ont pu, à la fin de leur visite des services, s'entretenir et échanger sur ce rapport avec Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département, accompagnée de M. Jacques Grossrieder, secrétaire général et de M. Laurent Schweingruber, responsable financier.

Ils tiennent à remercier chacune et chacun pour sa disponibilité, son aide précieuse, ainsi que pour tous les compléments d'information qui ont été apportés.

2. Récapitulation des comptes 2014

a) Comparaison avec le budget 2014

	Charges	Revenus
Budget 2014	2'724'893'100	446'677'400
Comptes 2014	2'735'453'313	461'517'497
Différence en fr.	10'560'213	14'840'097
Différence en %	0.39%	3.32%

b) Comparaison avec le budget total 2014 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2014	2'724'893'100	446'677'400
Crédits supplémentaires	11'557'200	6'047'400
Budget total 2014	2'736'450'300	452'724'800
Comptes 2014	2'735'453'313	461'517'497
Différence en fr.	-996'987	8'792'697
Différence en %	-0.04%	1.94%

c) Comparaison avec les comptes 2013

	Charges	Revenus
Comptes 2013	2'649'170'862	453'118'061
Comptes 2014	2'735'453'313	461'517'497
Différence en fr.	86'282'451	8'399'435
Différence en %	3.26%	1.85%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013
Charge nette	2'273'935'816	2'278'215'700	2'196'052'801

3. Remarques générales

L'application de la norme MCH2 en matière de fonds du bilan met en évidence un changement dans la présentation des comptes 2014. En effet, alors que les dépenses en lien avec les fonds sont comptabilisées, les montants que ces derniers apportent en contrepartie ne figurent plus en tant que revenus dans la brochure des comptes. Ils sont par contre présentés dans une annexe aux comptes qui témoigne de l'évolution de la fortune des fonds.

Si la publication des mouvements, autrefois opaques, effectués dans le cadre des fonds est appréciée, notamment en termes de transparence, l'absence apparente des prélèvements aux fonds est problématique. Elle nuit en premier lieu à la bonne compréhension des comptes de l'Etat en laissant apparaître des dépenses supplémentaires sans que leur financement soit clairement visible. Enfin, elle donne une image faussée des résultats de certains services, notamment du SERAC pour les entités dont la sous-commission a la charge, qui peut donner l'impression d'une gestion hasardeuse à l'observateur distrait.

4. Thème d'étude transversal « Implémentation de SAP au sein des services de l'Etat de Vaud »

Dans la grande majorité des entités visitées, l'introduction du logiciel SAP est considérée comme une réussite. Les responsables des services et directions soulignent la qualité des formations mises en place par le SAGEFI et apprécient les capacités d'analyse, les outils de contrôle et de reporting du nouveau logiciel informatique. Les clôtures trimestrielles apportent une aide appréciée au bouclage des comptes dans le cas d'entités gérant des structures nombreuses et diverses. Les vagues de formation ont pu être menées comme prévu et les délais annoncés ont été respectés. La bonne entente et un partage d'expérience positif entre les responsables financiers des départements ont été soulignés.

Les responsables d'entité jugent nécessaire de poursuivre la formation pour les nouveaux collaborateurs ou pour des aspects plus précis de SAP. La saisie des pièces étant plus complexe et plus fine avec le nouveau système, il est indispensable de disposer d'utilisateurs mieux formés et travaillant souvent avec l'outil. Cette complexité et le nombre restreint de licences SAP ont poussé plusieurs directions et services à centraliser la saisie des pièces en enlevant cette tâche à des institutions et entités trop petites ou ayant un nombre de mouvements financiers limités. Dans certains cas, cette centralisation a un coût financier pour l'Etat car elle génère des besoins supérieurs en ressources humaines sans qu'il soit toujours possible d'enlever le pourcentage anciennement dévolu à ces tâches au sein des entités déchargées.

Le SG dispose de 6 licences SAP. Il gère également la comptabilité de la DGE.

A la DGE, les établissements scolaires n'ont pas accès à SAP. La gestion centralisée de la saisie des écritures comptables a nécessité l'engagement de 4.5 ETP d'aides comptables externes. La direction dispose de 17 licences SAP (dont 4 utilisées par les comptables de la Ville de Lausanne (DEJCS) pour saisir les écritures des écoles lausannoises dans SAP).

Les écoles dépendant de la DGE disposent d'un répondant financier qui impute les factures. Ces dernières sont ensuite envoyées à la DGE où elles sont entrées dans SAP. Les pièces sont munies d'un code barre et sont scannées. Cette manipulation a nécessité l'engagement de 3 ETP. Le COFOP (3 licences SAP), le CPNV (3 licences) et l'ETML (3 licences) saisissent eux-mêmes les pièces avant validation de la DGE. Cette dernière dispose de 12 licences SAP. Chaque école en possède une en mode lecture.

Le SERAC a modifié son organisation pour traiter les pièces comptables. La BCU qui gère près de 70% des opérations du service reste autonome avec 9 licences SAP. Le MCBA (2 licences) et l'Elysée (2 licences) sont également autonomes. Pour les autres institutions culturelles (6 musées cantonaux) et le secteur subventions, le SERAC (4 licences) assure la saisie des pièces grâce à un effort de réallocation de ressources internes de 0.3 ETP.

Le cas du SPJ est un peu particulier. A l'instar du SASH, il continue en effet à travailler avec PROCONCEPT en raison des passerelles mises en place avec le logiciel métier PROGRES. Les mouvements financiers transitent par PROCONCEPT avant de passer sur SAP. Le service n'utilise donc SAP que très occasionnellement. Cette situation devrait prendre fin lors de l'évolution de PROGRES. Le SPJ dispose de 4 licences SAP.

Au SESAF, quatre collaborateurs viennent dans le service un jour toutes les deux semaines pour entrer les factures dans le système. Hormis le coût de ces déplacements, il n'y a pas de coût supplémentaire pour l'Etat. Le SESAF dispose de 19 licences SAP.

Les services et directions ont soulevé plusieurs points problématiques et demandes d'amélioration de SAP :

- Les impressions du Grand livre et le système de contrôle des imputations ne sont pas pratiques. Il semble nécessaire de développer des fonctions d'éditique. Ces dernières devraient permettre d'envoyer automatiquement des états de situation à intervalles réguliers. Ces besoins sont notamment importants pour les 90 établissements scolaires et les institutions n'ayant pas accès à SAP de manière à leur donner la possibilité de gérer et de contrôler leurs comptes. Ils vérifient entre autre que toutes les pièces comptables sont présentes et que leur saisie dans SAP est correcte). Pour pallier ce manque, la DGEO compile les données sur des tableaux avant de les transmettre aux directeurs d'établissements, ce qui nécessite un travail conséquent. Le SAGEFI travaille actuellement au développement des fonctions d'éditique qui avait été laissé de côté dans la mise en place de SAP.
- Le nouveau système ne permettant pas la validation d'un bordereau de plusieurs paiements, il est nécessaire de valider chaque facture individuellement, procédure qui nécessite plusieurs clics. Cette situation complique la tâche du SESAF qui gère annuellement plus de 18'000 paiements, notamment pour les bourses et les prestations de logopédie. La modification de la procédure correspond à un ETP à 50% et a conduit le service à renoncer à des tâches de contrôle des institutions pour s'acquitter de cette manipulation supplémentaire.
- Lors de la saisie des écritures de caisse, le système n'impose pas de double validation. C'est visiblement la seule opération qui n'est pas contrôlée par quatre yeux. Elle présente un problème de sécurité quant à l'exactitude des chiffres entrés et empêche toute possibilité de repérer une erreur de saisie.
- Pour la DGEO, les 4 digits publiés dans les comptes et le budget ne sont pas suffisants pour effectuer le suivi des établissements. Cette direction utilise les commentaires aux budget/comptes pour combler ce besoin.
- Les frais de téléphonie et les frais postaux se présentent sous une seule écriture par établissement. Le contrôle de ces frais est, par conséquent, très difficile pour les directeurs des écoles.

Le passage à SAP présente, enfin, une particularité visible au compte 3419 Pertes de change sur les monnaies étrangères. Les dépenses en devises étrangères sont imputées dans le système avant le paiement effectif de la facture. Il en ressort une variation du coût théorique de la commande qui apparaît au compte 3419. Dans les faits, ces variations n'ont aucun effet sur les comptes de l'Etat car la somme est libérée uniquement lors du paiement. Cette méthode de calcul des versements en devises étrangères nuit inutilement à la clarté des comptes.

5. Remarques de détail

010 *Secrétariat général du DFJC (SG-DFJC)*

Remarques générales

Le SG a été très sollicité en 2014 par le passage à SAP dont il tire un bilan positif.

- 3010 Les APG et autres indemnités ne diminuent ce poste que de 14'380 fr. La diminution par rapport au budget est due principalement aux postes vacants.
- 3102.1 La Journée européenne des métiers d'art est organisée depuis 2013.
- 3130.6 En raison de plusieurs intrusions, le SG a mis en place des rondes de surveillance avec une société spécialisée. Un audit de sécurité du bâtiment a été parallèlement mené avec le SIPAL.
- 3511 Cette attribution s'ajoute au capital du fonds COSAB qui se montait à 317'260,66 fr au 1^{er} janvier 2014. Le fonds a permis de financer 30 congés sabbatiques en 2014 pour des enseignants (11 à la DGEO, 19 à la DGEP) pour un montant de 1'167'366,14 fr, laissant le capital du fonds à 723'144,52 fr à fin 2014.
- 3635 Outre le soutien de 50'000.- fr au Vivarium de Lausanne, le budget prévoyait une réserve pour soutenir d'autres projets ponctuels pour un montant de 10'000.- fr qui n'a pas été utilisé.

4390 La Journée européenne des métiers d'art (voir 3102.1) a reçu des soutiens de sponsors qui sont comptabilisés à ce compte.

011 Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Dans le cadre du changement du logiciel comptable, la DGEO, à la demande de la direction de projet SAP, a mis en place une solution centralisée dans le but de diminuer le nombre de licences SAP et de permettre une saisie par du personnel spécialisé. En effet, le personnel administratif des 90 établissements scolaires ne traite pas suffisamment de pièces pour acquérir une expérience suffisante de SAP. Le coût des licences n'est pas, en outre amorti au regard du nombre de pièces comptables saisies dans les écoles. La DGEO a donc engagé 5 collaborateurs externes (4.5 ETP) qui scannent les pièces des établissements et les entrent dans le système. Ce sont toujours les établissements qui affectent les factures aux différents comptes. Pour des raisons évidentes, il n'a pas été possible pour la DGEO de reprendre à chaque établissement 10% de personnel administratif affecté à la saisie pour financer ces collaborateurs supplémentaires. Il n'est toutefois pas inutile de rappeler que les heures de travail, jadis effectuées par les boursiers communaux en faveur des établissements scolaires lorsqu'ils étaient financés par les communes, n'ont pas été transférées à l'Etat lors de la bascule Etatcom en 2004. Les besoins actuels et l'accroissement démographique expliquent un accroissement du travail administratif.

3020 Le dépassement à ce compte a été repéré trop tard par la DGEO pour demander un crédit complémentaire. Les nouveaux engagements étant calqués sur l'année académique, les délais pour obtenir des crédits supplémentaires sont extrêmement serrés.

Le dispositif « Bons offices » cité dans les commentaires est un système de conciliation entre les parents et les enseignants proposé en cas de situations très tendues.

3090 Le montant de ce compte correspond à une faible demande des collaborateurs et n'est pas le résultat d'une politique restrictive mise en place par la DGEO.

3110 Ce montant comprend également des travaux réalisés dans des locaux anciennement inoccupés à la Barre 2, notamment pour résoudre des problèmes d'humidité.

3130 L'augmentation de ce compte provient de la centralisation de la saisie des pièces comptables dans SAP pour les 90 établissements scolaires tel qu'indiqué en introduction.

4611 Les projets intercantonaux ne sont pas connus à l'avance et la participation de collaborateurs vaudois à ces derniers est aléatoire. Le Département a cependant émis le souhait de voir les Vaudois plus présents dans ces groupes de travail de manière à avoir une influence sur les contenus proposés. Ces financements supplémentaires compensent une partie des dépassements du compte 3020.

012 Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de rattachement

Evolution du nombre des élèves de la DGEO

Cycle	Enfantine	Primaire	Sec.	Racc.	Total
2011 (**)	14'383	28'866	36'667	585	80'501
2012 (**)	14'790	29'120	36'653	600	81'163
2013 (**)	15'137	29'583	36'479*	610	81'809
2014 (**)	15'452	30'218	36'723	659	83'052
Var.13-14	+315	+635	+244	+49	+1'243

* Les élèves des années 7 et 8 HarMoS sont ici dans les effectifs du secondaire afin de rendre comparables les années 2011 à 2014 (il s'agit de 13'985 élèves en 2013 et 13'888 en 2014).

** Nombre d'élèves figurant au budget soit, à l'Etat des lieux en avril de l'année n-1.

3020 A la lumière des informations d'alors (mi-octobre 2014), la DGEO imaginait que ce compte présenterait un dépassement important qui ne s'est que partiellement vérifié.

- 3090 La DGEO a proposé aux enseignants une formation complémentaire à l'enseignement de l'allemand et de l'anglais dans le cadre de l'harmonisation fédérale qui prévoit des cours de langues plus tôt dans le cursus. De nombreux volontaires ont répondu favorablement à l'appel et il ne semblait pas judicieux à la DGEO, qui craint de manquer d'enseignants dans ces domaines, de refuser des dossiers. Un montant important avait été prévu au budget afin d'en tenir compte, il sous-évaluait néanmoins la demande effective.
- 3100 Le problème technique entre le shop de la CADEV et SAP a été résolu depuis.
- 3104 Pour le matériel didactique, le Centre de maintenance informatique (CTIP) et l'Unité informatique technique (UIT), il s'agit du premier exercice comptable avec un tel niveau de détails, ce qui explique les différences de répartition entre les montants budgétisés et les dépenses effectives. Cette particularité se retrouve aux comptes 3113 et 3153.
- 3113 Les dépenses de ce compte ne concernent pas les développements informatiques menés avec la DSI. De nombreux vols de matériel informatique ont été perpétrés dans les établissements scolaires (plus de 200 ordinateurs dérobés). Plusieurs salles d'informatique ont dû être équipées en 2014. La création de bibliothèques scolaires dans certains établissements a nécessité des postes supplémentaires. A l'instar du compte 3104, c'était le premier exercice comptable avec un tel niveau de détails.
- 3153 La maintenance informatique fonctionnait historiquement avec des enseignants qui bénéficiaient d'heures de décharge pour la gestion du parc informatique de l'établissement. La DGEO tente d'internaliser progressivement cette tâche de manière à la confier au personnel qualifié du CTIP. La moitié des établissements fonctionne désormais de cette manière. La DGEO gère 16'000 ordinateurs. A l'instar du compte 3104, c'était le premier exercice comptable avec un tel niveau de détails.
- 3158 L'abandon de RERO par les bibliothèques du Canton nécessite une migration des données accélérées de manière à ce que le travail soit effectué avant le passage à RenouVaud.
- 3170.9 La LEO nécessitera un accroissement important de ces remboursements dans le futur.

013 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP)

- 3010 La variation de compte est due aux salaires des commissaires professionnels. Certaines branches souhaitent que leur commissaire ne soit pas un collaborateur de l'Etat et le salarient directement. Dans ce cas, le salaire du commissaire est financé par une subvention apparaissant au 3636.21. L'évolution entre ces deux systèmes explique les différences entre le budget et les comptes.
- 3030 Le budget a été sous-estimé. Il a été adapté lors du budget 2015.
- 3100 Le nouveau plan comptable n'a pas été bien compris lors du budget. Une grande partie de ce compte a été imputé aux comptes 3102 et 3103.
- 3110 Ce montant était prévu pour la transformation des locaux des ressources humaines. Il a été transféré au SIPAL qui s'est acquitté du travail.
- 3130.5 Les frais relatifs aux experts aux examens concernent plus de 200 métiers différents. La DGEP peine à gérer efficacement ces dépenses en raison du grand nombre d'intervenants. Elle intervient de manière ponctuelle lorsqu'elle distingue des potentiels d'économie.
- 3169 Il s'agit des droits d'auteur répartis entre les établissements. Une erreur d'imputation 2014 est corrigée en 2015.
- 3611.3 Le canton du Valais a demandé un décompte plus précis des Vaudois étudiant dans les établissements valaisans. 25 étudiants supplémentaires ont été facturés.
- 3611.7 Ce montant correspond aux phases 3 et suivantes des compléments de formation. Les premières phases sont gérées par le SESAF.
- 3611.8 Ce concours pour les apprentis est organisé tous les 4 ans.
- 3636 Les conventions de subventionnement ne prévoient pas de montant budgétaire fixe, mais se basent sur le nombre de classes ouvertes. Une adaptation des subventions est effectuée ensuite selon les résultats réels de l'année précédente. Ce système explique les variations de ce compte.
- 3636.3 L'ouverture de cette fondation à Ste-Croix a nécessité des travaux de remise en état. La subvention comprend également le salaire de l'éducateur sur place.

- 3636.15 Ces montants correspondent aux trois derniers mois de TEM. Depuis avril, cette activité a été rapatriée à la DGEP.
- 3990 Il s'agit du montant versé au DTE pour l'école des forestiers-bûcherons.
- 4230.4 Les apprentis échouant leurs examens devaient auparavant payer leur session de rattrapage. La DGEP a changé le système cette année en tenant compte de la gratuité de la formation professionnelle qui n'était pas respectée dans ce cas de figure.
- 4630 Suite à une remarque du contrôle fédéral des finances, la Confédération calcule désormais le montant de ses versements sur la moyenne des 5 dernières années. Les cantons bénéficiant d'une augmentation démographique, comme le canton de Vaud, voient leur situation se péjorer.

014 Enseignement secondaire II

Evolution des effectifs des étudiants et apprentis de l'enseignement secondaire 2

Effectifs	Gymnases	Form. prof.	OPTI	Total
Au 31.12.11	10'863	21'940	1'043	33'846
Au 31.12.12	11'128	22'459	1'151	34'738
Au 31.12.13	11'397	22'691	1'120	35'208
Au 31.12.14	11'675	23'062	1'203	35'940
Var. 13/14	+278	+371	+83	+732

- 3130 Mauvaise imputation entre le 3130.4 et le 3130.5.
- 3130.6 La comptabilité des frais des promotions était gérée de manière différente entre les établissements. Plusieurs d'entre eux utilisaient les fonds des élèves pour les financer. Le passage au MCH2 permet à la DGEP de mettre de l'ordre dans ces pratiques. Le dépassement 2014 est le résultat de la mise en conformité de ces situations disparates concernant 24 établissements et une vingtaine de fonds.
- 3130.14 Avec la nouvelle norme comptable, le salaire des intervenants extérieurs, notamment des experts aux examens, est concentré sur ce compte et vient en diminution du compte 3020.
- 3130.15 Il s'agit principalement des frais de déplacement liés au sport.
- 3501 L'attribution à ces fonds n'est plus nécessaire, en raison de la comptabilisation de tous les mouvements dans les fonds.
- 3635.3 Le Passculture offre des entrées à prix réduits pour les institutions culturelles et permet à de nombreux jeunes de les découvrir.
- 4270 Les amendes des bibliothèques pour le retard dans le retour des livres passaient auparavant dans les petites caisses. Elles sont désormais visibles dans les comptes.

015 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

La comptabilité de la DGES est confiée au SG en raison du faible volume d'écritures, la direction contrôlant principalement des entités autonomes gérant elles-mêmes leur budget. La responsable financière de la HEP a changé entre la période du budget et celle des comptes.

L'Unil, de son côté, obtient 11,2% du financement global fédéral pour les Hautes Ecoles universitaires. Cette part augmente légèrement en raison notamment de la démographie étudiante mais surtout des projets de recherche retenus par la Confédération.

- 3090 A l'instar de 2013, la DGES a reçu peu de demandes de formation continue, en raison notamment de nombreux congés maternité.

- 3130 Ce compte est composé des éléments suivants :
- 1'118'183.- RERO
 - 115'186.- OAQ, organisme d'accréditation et d'assurance qualité pour les Hautes Ecoles
 - 80'000.- CUS
 - 80'750.- CRUS, tâches déléguées
 - 28'000.- Sociétés savantes
 - 5'150.- Cotisations diverses
 - 9'388.24 Frais de port et téléphone
 - 6'568.10 Frais de représentation
- 3634 Contrairement à l'Unil, la HEP ne peut pas faire de réserve. Elle a dégagé un excédent de revenus de 88'731.87 fr qui est retranché de la subvention 2014. Le réviseur de la HEP a constaté une erreur d'imputation, corrigée dans les comptes de la HEP, relative à la comptabilisation des produits de la facturation concernant les accords AHES. Comme cette correction est postérieure au bouclage, il n'a pas été possible de la prendre en compte dans les comptes de l'Etat. Ce montant de 284'395,83 fr sera déduit de la subvention 2015.

016 Haute école vaudoise (HEV)

Les Hautes Ecoles disposent de leur propre logiciel comptable. La HES-SO prévoit un passage au MCH2 en 2016. La Direction générale a été fortement sollicitée pour effectuer le suivi des modifications comptables (passage à SAP et MCH2) et de l'autonomisation des HES.

- 3010 Les différences entre les comptes et le budget tiennent principalement à la vacance prolongée de certains postes. Cette situation illustre les réflexions que mènent les différentes écoles concernant les postes de responsables à l'aube de leur autonomisation.
- 3049 Un montant de 11'000.- fr a été nécessaire pour payer les suppléments pour travail de nuit. Il s'agit principalement des cours du soir pour la formation en cours d'emploi à la HEIG.
- 3099 L'écart provient pour l'essentiel du compte Autres charges de personnel de HESAV. Celui-ci enregistre notamment la contribution de l'école au CHUV concernant les repas pris par les étudiants dans les "restaurants du personnel du CHUV". Cette contribution est calculée sur la base du nombre effectif de "menus" consommés par les étudiants (seuls certains types de menus sont concernés), le montant dépend donc des choix de consommation des étudiants qui sont difficile à prévoir. En 2014, le nombre de ces menus apparaît en baisse d'environ 20% par rapport à 2013 avec pour conséquence une diminution des dépenses alors que le budget 2014 avait été augmenté compte tenu de l'augmentation du nombre d'étudiants.
- 3111 A ce compte figure un montant de 317'700.21 fr pour un projet de recherche financé par le fonds des 100 mios pour l'énergie.
- 3132 Le crédit supplémentaire de 183'000 fr concerne la HEIG. Les dépenses ont trait aux mandats d'appui à la direction pour la gouvernance de l'école, le plan de développement et le système de contrôle interne.
- 4260 Ce compte enregistre pour l'essentiel des remboursements de prestations de Ra&D effectuées en faveur de partenaires externes de la HEIG. En 2014, les prestations de Ra&D effectuées par du personnel de l'école en faveur du Cett (Centre d'études et de transferts technologiques) sont significativement plus importantes que celles budgétées.

017 Service des affaires culturelles (SERAC)

Les comptes du SERAC sont fortement influencés par la nouvelle méthode de comptabilisation des mouvements opérés sur les fonds. Vu la nature des subventions de ce service, les montants sont attribués annuellement aux fonds culturels (voir comptes 3510). Cinq d'entre eux sont gérés par le SERAC : le fonds des activités

culturelles, le fonds de la formation culturelle, le fonds du théâtre, le fonds de la danse et le fonds de la cathédrale. Six autres fonds sont gérés directement par les institutions elles-mêmes : les fonds MCBA, de l'Elysée, MCAH, des publications du MCAH, de la BCU et RERO. Les comptes 2014 présentent l'intégralité des différentes imputations comptables sur le budget de l'Etat et sur les fonds. Les prélèvements à ces fonds n'apparaissent toutefois pas dans les comptes, donnant ainsi l'impression que le budget global du service a été dépassé.

Le tableau ci-dessous montre toutefois que les dépenses effectuées sur le budget de fonctionnement sont inférieures de 200'698 fr au budget avec crédits complémentaires. Les revenus, eux, augmentent de 358'784 fr.

	Budget 2014	CS	B2014 total	Comptes 2014	Ecart
Fonctionnement :					
Charges	62'883'200.00	262'300.00	63'145'500.00	62'944'802.14	200'697.86
Revenus	-452'600.00		-452'600.00	-811'383.93	358'783.93
Fonds :					
Charges				3'904'236.83	
Revenus				-1'316'099.33	
Comptes publiés :					
Total Charges	62'883'200.00	262'300.00	63'145'500.00	66'849'038.97	
Total Revenus	-452'600.00		-452'600.00	-2'127'483.26	

- 3010 Les salaires des collaborateurs de la Fondation Pro Aventico étaient financés par une subvention au 3636.7.4. Ils ont été internalisés au 1^{er} janvier 2014.
- 3030 Plusieurs projets financés par des tiers aux comptes 4612, 4630 et 4635 ont nécessité des forces de travail supplémentaires compensées par les recettes précitées.
- 3111 Le Musée de Zoologie a fait l'acquisition d'un système de photographie professionnel permettant de produire des images de haute résolution des spécimens (facilitation des échanges et réduction du risque de dégradation).
- 3199 Ce compte, ainsi que le 4309, intègrent les mouvements de la boutique de Rumine - Arlaud qui propose le merchandising pour les musées cantonaux et les partenaires externes (autres musées, expositions temporaires. Le bénéfice est redistribué aux partenaires moins une redevance d'utilisation versée à l'Etat.
- 3400 Lors de la mise en place de la réforme DECFO, des collaborateurs ont recouru contre les décisions les concernant. Certains de ceux-ci ont obtenu gain de cause auprès des tribunaux. Les montants de ce compte correspondent aux intérêts des procédures perdues par le service.
- 3636.2.8 Soutien exceptionnel supplémentaire pour cette institution.
- 3636.6.10 Le Conseil d'Etat a souhaité apporter un soutien particulier à la Fête fédérale des musiques à Montreux. L'aide cantonale, d'un montant de 600'000 fr., a été regroupée au SERAC. Elle est libérée comme suit : 120'000 fr. par tranche de 40'000 fr entre 2014 et 2016 sur le budget du SERAC ; 180'000 fr. en deux tranches égales portées aux budgets 2015 et 2016 ; 300'000 fr. sur le disponible budgétaire 2014 du DFJC, faisant l'objet d'un crédit supplémentaire compensé.
- 3636.6.17 Le SERAC et la DGES ont préféré regrouper les subventions à cette entité dans le budget du SERAC pour garder une meilleure vision du soutien de l'Etat.
- 3636.7.1 La démission du directeur de l'Elysée au 30.09.2014 et le temps nécessaire à son remplacement ont nécessité l'organisation d'un intérim réparti entre la structure étatique et le personnel de la Fondation de l'Elysée. A ce titre, cette dernière a bénéficié d'un soutien supplémentaire compensé par la non-dépense du salaire du directeur au compte 3010 sur le dernier trimestre 2014.

018 Service de la protection de la jeunesse (SPJ)

Le SPJ constate une augmentation du nombre de situations suivies, qui reste néanmoins proportionnelle à la démographie. Environ 4,5% des mineurs sont concernés par des mesures du SPJ. En Romandie, ce taux varie entre 3,9% et 4,9%. De manière générale, le SPJ observe une judiciarisation importante des démarches des parents, avec un accroissement de la présence des avocats lors des rencontres. Cette situation nécessite un soutien continu aux assistants sociaux de la part de la section juridique du service.

Le SPJ travaille actuellement sur une révision de la Loi sur la protection des mineurs. Il s'agit principalement d'une adaptation technico-formelle qui vise à calquer la loi vaudoise sur son homologue fédérale. Les diverses subventions régies actuellement sur une base réglementaire disposeront d'une base légale.

3010 En raison des nouvelles normes comptables MCH2, le compte 3010 comprend les coûts des salaires desquels sont déduites les indemnités et autres pertes de gain perçues par le Canton en cas d'absence de collaborateurs. Pour le SPJ, ces montants s'articulent comme suit :

Salaires personnel administratif	17'010'473.59
APG militaires/protection civile	- 250.75
APG congé maternité	- 183'884.75
Indemnités assurances-maladie/accident	- 24'232.10
Indemnités AI	- 30'531.15
Remboursement de tiers responsables	- 22'950.-

Total 16'748'624.84

3181 Comme indiqué dans le commentaire, le dépassement de 400'000 fr. correspond à la créance française relative aux frais des indigents de cette nationalité. En effet, une convention du 21 juin 1932 entre la France et la Suisse définit que ces deux pays se facturent les frais de leurs ressortissants indigents établis dans l'autre pays. Le SPJ fait une demande au DFAE qui obtient de la France une promesse de paiement. En raison des tensions diplomatiques entre les deux pays, la République française ne règle plus ces montants depuis quelques années. Prudent, le CCF a suggéré au SPJ de procéder à une correction de valeur, le non-paiement n'étant pas inenvisageable. Comme il ne s'agit pas d'un acte de défaut de biens, le montant reste facturable.

3636.1 Les comptes témoignent de la mise en place de la CCT santé-social que la COFIN avait mentionnée dans les derniers rapports.

3636.3 Le Canton n'offrant pas de places pour des préformations, le SPJ travaille avec la structure valaisanne St-Raphaël. Le dépassement est en partie dû aux placements décidés par le Tribunal des mineurs. Il est également fait recours aux familles d'accueil hors Canton, notamment en collaboration avec Caritas Montagnards. Ces mesures permettent une coupure salubre de certains mineurs avec leur milieu.

4510 Ce compte témoigne des changements survenus entre le budget et les comptes au sujet de la publication des mouvements des fonds.

019 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP)

Les comptes du SESAP présentent peu de surprises et restent proches du budget 2014. A l'instar des autres années, les coûts de la logopédie explosent, mais les raisons de ce dépassement sont différentes. Le Contrôle cantonal des finances insiste depuis plusieurs années sur le respect du principe d'échéance, notamment dans la comptabilisation des factures des logopédistes indépendants. Le SESAP s'est donné les moyens de répondre positivement à cette remarque, ce qui provoque une augmentation du volume des factures de l'ordre de 1,8 mio environ. Les comptes 2014 comprennent ainsi des montants qui auraient dû être facturés en 2013 pour un montant de 1,5 mio.

Le SESAF observe une légère baisse du nombre de bourses qu'il explique par l'augmentation du revenu moyen, diminuant ainsi le nombre de personnes susceptibles de bénéficier de telles aides. Le budget des bourses est resté stable depuis plusieurs années malgré l'augmentation démographique de la population. En raison d'un système calqué sur l'année académique, l'attribution des bourses reste néanmoins difficile à chiffrer de manière sûre. Les bourses bénéficient d'ailleurs d'une exception au principe d'échéance.

Le SESAF constate une augmentation du nombre de demandes d'internat dans le but de soulager les familles. En collaboration avec le SPJ, il vise la création d'institutions d'accueil 365 jours par année pour les enfants en situation de handicap dont les parents sont sous mesure SPJ. Un centre thérapeutique de jour sera prochainement créé dans le Nord-Vaudois.

- 3400 Lors de la mise en place de la réforme DECFO, des collaborateurs ont recouru contre les décisions les concernant. Certains d'entre eux ont obtenu gain de cause auprès des tribunaux. Les montants de ce compte correspondent aux intérêts des procédures perdues par le service.
- 3637 Pour l'année académique 2013-2014, le SESAF a financé 7'077 bourses d'études, dont 567 pour des situations FORJAD/FORMAD et ceci pour un montant de 6,3 mios.
- 4260 Le SESAF possède plus de 11'000 débiteurs qui correspondent aux personnes ayant obtenu une bourse et n'ayant pas mené à terme leur formation. Un gros travail a été mené par le SESAF pour maintenir une pression suffisante auprès des débiteurs.
- 4260.3 Les institutions subventionnées par le SESAF négocient les subventions en automne. A l'issue de chaque exercice comptable, elles reversent à l'Etat les montants non utilisés qui figurent ainsi à ce compte.
- 4470 Ce montant correspond à la location du Château de Carrouge, situé à Moudon, à la Fondation Méline.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2014	68'026'000	2'350'000	65'676'000
Comptes 2014	48'561'868	-5'085'007	53'646'875
Ecarts	-19'464'132	-7'435'007	-12'029'125

Les investissements 2014 du DFJC sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
010	SG-DFJC		
011	DGEO		
012	Scolarité enfantine..		
013	DGEP	40'471'000	34'895'967
014	Ens. Sec. II		
015	DGES	19'705'000	17'371'369
016	HEV		
017	SERAC	5'500'000	1'379'539
018	SPJ		
019	SESAF		
Total	DFJC	65'676'000	53'646'875

Analyse des investissements

DGEP

Centre enseignement ouest lausannois CEOL – Gymnase de Renens

Le chantier (50 classes de gymnase) a débuté en juin 2014 et devra être achevé pour la rentrée d'août 2016.

Centre professionnel et gymnase Marcelin

Les travaux de changement de stores ont débuté en 2014 et se sont terminés durant les congés de Pâques 2015.

Centre enseignement postobligatoire Nyon agrandissement

Les locaux ont été réceptionnés et mis à disposition des utilisateurs de manière échelonnée entre la 1^{ère} étape (février 2013) et la 2^e étape (août 2014, octobre 2014 et mai 2015). Il reste à effectuer les aménagements extérieurs, ainsi que les salles de sport.

OPTI-Bussigny Aménagement nouveaux locaux

Les locaux (17 classes supplémentaires) ont été réceptionnés et mis à disposition des utilisateurs dans les délais (rentrée août 2014). Il ne reste plus qu'à effectuer, durant les congés scolaires d'été 2015, l'aménagement de la 2^e partie de la terrasse.

DGES

Epalinges Réaménagement bâtiment F

Le projet a évolué moins rapidement que prévu lors de l'élaboration du budget. Un crédit d'étude de 400'000.- fr a été approuvé par la commission des finances en date du 20 novembre 2014.

Campus santé HESAV Bourdonnette

Les contraintes liées à l'affectation de la parcelle ont ralenti le projet.

UNIL - réaffectation Anthropole - Internef

La nécessité de coordonner les travaux avec ceux qui relèvent du crédit entretien lourd et les contraintes liées à l'exploitation des bâtiments influencent le calendrier de réalisation. L'exercice 2014 enregistre principalement des travaux de réaménagement dans le bâtiment Internef et des travaux en lien avec la sécurité incendie ainsi que le remplacement des fenêtres dans l'Anthropole.

UNIL - Géopolis

L'année 2014 a vu les travaux de finition du bâtiment et les corrections de défauts. Par ailleurs, le montant attendu pour la subvention fédérale a été actualisé sur la base du projet de décision de la Confédération reçu en fin d'année, il en résulte une diminution de 11'188'205 fr. En d'autres termes, ce montant correspond à un correctif des subventions fédérales qui avaient fait l'objet d'une prévision trop élevée dans le cadre des divers dossiers concernés. A noter que cette décision est par ailleurs contestée par l'Etat de Vaud.

César-Roux 19

Le bâtiment a été inauguré en automne, les travaux de finition sont en cours.

UNIL Entretien lourd crédit 2014-2016

Les travaux se poursuivent conformément au projet suite à l'adoption du crédit d'ouvrage en avril 2014.

Avenir Epalinges (reprise ISREC)

L'exercice 2014 enregistre la part de la subvention fédérale liée au rachat du bâtiment.

CREDIT D'INVESTISSEMENTS A BOUCLER

N° d'EOTP	Désignation	N° d'EMPD	Date de décret	Montant du décret
DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE				
Direction générale de l'enseignement postobligatoire				
I.000056.01	Gymnase Ouest du Canton Pavillons préf.	406.2007	20.02.2007	1'891'000.00
I.000056.02	Gymnase Ouest du Canton Adaptation bât.	406.2007	20.02.2007	1'161'500.00
I.000056.03	Gymnase Ouest du Canton Mobilier	406.2007	20.02.2007	482'500.00
Direction générale de l'enseignement supérieur				
I.000051.01	UNIL - Bugnon 7	231.2005	26.04.2005	10'547'000.00
I.000054.01	Université - Bugnon 9, transformation	231.2005	26.04.2005	1'582'000.00
I.000054.02	Bugnon 9 grand auditoire - créd. add.	180.2009	08.09.2009	1'111'500.00
I.000064.01	Université - Toiture Bugnon 7-9	180.2009	08.09.2009	1'352'000.00

DGEP : L'objet en lien avec le Gymnase de l'Ouest (nos 56.01, 02 et 03) a été bouclé en 2015.

DGES : La surcharge liée notamment à la mise en œuvre de la LHEV, à l'implémentation de SAP et aux nombreux projets d'infrastructure n'a pas permis à ce département d'assurer un suivi étroit de la gestion du CHUV sur ces objets qui sont quasiment terminés.

11.3 Département des institutions et de la sécurité

Commissaires : Mme Valérie Induni, rapportrice
M. Gérard Mojon, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 9 séances à l'examen des comptes 2014 du DIS. La plupart des rencontres se sont tenues au Château cantonal, à l'exception de celle avec l'Ordre Judiciaire Vaudois qui a eu lieu dans les locaux du Tribunal cantonal.

La sous-commission remercie la Secrétaire générale, les chef-fe-s de service et les collaborateurs-trices du département pour la clarté et la diligence avec lesquelles ils lui ont fourni les informations demandées et ont répondu à leurs questions, ainsi que le responsable de l'unité financière du Département, Mr Roger Schibenegg, qui l'a accompagnée durant la grande majorité des séances.

Elle tient également à remercier Mme La Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, Cheffe du Département, pour son accueil et sa disponibilité, lors de l'entretien qu'elle a eu avec elle pour le bilan final à l'issue des visites des services.

2. Récapitulation des comptes 2014

a) Comparaison avec le budget 2014

	Charges	Revenus
Budget 2014	691'620'400	349'668'000
Comptes 2014	733'300'178	410'469'113
Différence en fr.	41'679'778	60'801'113
Différence en %	6.03%	17.39%

b) Comparaison avec le budget total 2014 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2014	691'620'400	349'668'000
Crédits supplémentaires	16'803'300	5'032'300
Budget total 2014	708'423'700	354'700'300
Comptes 2014	733'300'178	410'469'113
Différence en fr.	24'876'478	55'768'813
Différence en %	3.51%	15.72%

c) Comparaison avec les comptes 2013

	Charges	Revenus
Comptes 2013	705'097'467	375'571'239
Comptes 2014	733'300'178	410'469'113
Différence en fr.	28'202'711	34'897'874
Différence en %	4.00%	9.29%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013
Charge nette	322'831'065	341'952'400	329'526'228

3. Thème d'étude « Implémentation de SAP au sein des services de l'Etat de Vaud »

La sous-commission a collecté les divers commentaires et remarques auprès des services du DIS (et également de l'OJV). Bien que parfois contradictoires, ils reflètent la disparité des constats entendus. En règle générale, la migration s'est bien déroulée même s'il reste encore à s'approprier le système.

Points positifs : ce produit offre de très nombreuses fonctionnalités qui le rendent cependant plus complexe. L'outil est puissant et performant, plus moderne que Procofiév; avec un bon potentiel de développement. Le dispositif de support est performant avec personnalisation des menus, recherche dynamique, possibilités de tris et autres filtres. Il est également possible de conserver les versions antérieures du budget ce qui permet une analyse aisée du suivi budgétaire. La base des tiers est centralisée et le processus d'achat s'en trouve simplifié. D'autres points positifs concernant l'utilisation concrète sont relevés, tels que l'ouverture simultanée de plusieurs fenêtres, une navigation plus facile et naturelle pour un utilisateur expert, l'exportation facile des données dans Excel ainsi que le gain de temps au niveau de la facturation et l'opportunité d'éviter les erreurs d'imputation.

Points négatifs : l'outil est considéré comme peu convivial et assez lourd pour des utilisateurs occasionnels. Le programme est peu intuitif car essentiellement basé sur des codes de transactions peu conviviaux et avenants. Ceci rend la permutation des collaborateurs compliquée en raison des connaissances et des compétences techniques à acquérir. La surface d'écran est faible avec un trop grand nombre de fenêtres ouvertes lors de la saisie, le tout rendant difficile la lecture des données listées. Les rapports standards sont également peu lisibles et uniquement disponibles le lendemain en raison de mises à jour nocturnes. SAP exige un grand nombre de contrôles et de validations, avec comme conséquence un risque accru d'erreurs si le système n'est pas utilisé régulièrement. Paradoxalement, ce dernier ne prévoit pas assez de gardes fous car il est possible, par exemple, d'imputer tous les comptes de fonctionnement du plan comptable même sans budget ou encore de saisir et valider une opération avec des données incomplètes. Le suivi budgétaire requiert des connaissances approfondies, réservées aux spécialistes. La création de tiers centralisée nécessite un temps d'attente et certaines opérations doivent se faire à double.

S'agissant de l'avenir, un besoin de consolidation des compétences est jugé nécessaire avec un potentiel intéressant dans la gestion des RH et des salaires. L'instauration d'une plateforme d'échange ou un blog pour la communauté des utilisateurs serait pertinente. Quant à la formation, si elle est considérée comme très bonne, avec des formateurs et une documentation de qualité, il est toutefois regretté qu'aucune formation pour les nouveaux collaborateurs ne soit prévu ; ces derniers sont formés sur le tas. Globalement, une formation continue pour améliorer l'usage serait également nécessaire.

4. Remarques générales

- 4.1 Les **charges du DIS** (hors OJV) dépassent le budget (avant crédits supplémentaires) de 41.7 mios et sont supérieures de 28.2 mios à celles de 2013.

Par rapport au budget, les charges excédentaires ressortent essentiellement des comptes du SCL (+39.6 mios), son budget n'ayant pas été adapté aux exigences de MCH2 voulant que la péréquation soit maintenant comptabilisée par les comptes de fonctionnement, et du SJL (+14.0 mios); où d'importantes créances irrécouvrables ont été amorties. Ces dépassements ont été partiellement compensés par des autorisations de dépenses non utilisées au SSCM (-10.9 mios) du fait du traitement des variations de fonds imposé par MCH2 et au SPEN (-5.7 mios), consécutifs à l'ouverture progressive de l'établissement de détention pour mineurs et le report d'ouverture de la nouvelle colonie fermée des EPO.

Par rapport aux comptes 2013, les augmentations les plus significatives s'observent à la Pol Cant (+12.9 mios), du fait de l'augmentation de ses effectifs et de la tenue de manifestations spéciales, au SPEN (+12.7 mios) suite à l'ouverture de nouveaux lieux de détention et au SJL (+9.9 mios) du fait de l'amortissement des créances précité.

- 4.2 Les **revenus du DIS** dépassent ceux budgétés (hors CS) de 60.8 mio et ceux de l'année 2013 de 34.9 mio.

Par rapport au budget, les principaux écarts proviennent du SCL (+49.0 mio) suite au nouveau mode de comptabilisation de la péréquation susmentionné et du SJL (+18.5 mio) suite à d'importants efforts en matière d'encaissement de créances et du SSCM (-11.2 mio) du fait du traitement des variations de fonds susmentionnées.

Les principales causes de tous ces écarts sont détaillées dans les explications relatives à chaque service, ci-dessous.

5. Remarques de détail

020 *Secrétariat général du DIS (SG-DIS)*

La charge nette du service est supérieure de 0.3 mio par rapport au budget et de 0.4 mio par rapport aux comptes 2013.

Le processus de transfert de RH vers d'autres unités budgétaires est terminé.

3634 Nouvelle répartition entre les paroisses catholiques et protestantes.

022 *Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)*

La charge nette du service est supérieure de 1.2 mio par rapport au budget et de 1.3 mio par rapport aux comptes 2013.

L'augmentation des charges de personnel est essentiellement consécutive à la prise en charge des cas lourds et de longue durée, confiée, en 2014, à du personnel auxiliaire. Le budget 2015 intègre 18 postes fixes supplémentaires. Le chef d'office reste vigilant quant à la notion de cas lourds.

3130 La nouvelle organisation de l'accueil des locaux du Chemin de Mornex et le personnel de sécurité supplémentaire donnent satisfaction.

3132 Intervention de mandataires extérieurs (par exemple fiduciaires) pour remplir les déclarations d'impôt des pupilles. Cette prestation est, dans la mesure du possible, refacturée aux pupilles.

4260 La diminution des recettes globales est essentiellement le fait d'un nombre de pupilles indigents en
4309 augmentation, par rapport au budget.

021 *Service juridique et législatif (SJL)*

La charge nette du service est inférieure de 4.4 mios par rapport au budget et est identique à celle ressortant des comptes 2013.

Les charges comme les produits ont cependant augmenté de quelque 10 mios chacun, par rapport à 2013.

La progression des revenus s'explique principalement par la reprise (du SPEN) de l'encaissement des amendes et peines pécuniaires à partir de septembre 2014 et par les effets déployés dans le cadre du recouvrement des créances de l'assistance judiciaires et des frais pénaux (partiellement automatisées dans SAP).

La progression des charges est, quant à elle, liée à la poursuite du rattrapage des amortissements sur créances et sur actes de défaut de biens (3181). Une perte significative est encore attendue à charge de l'année 2015.

Il est à noter que la récupération de l'assistance judiciaire est comptabilisée au moment de l'encaissement alors que tous les autres revenus le sont à facturation. Plus de 22 mio ont été encaissés par le service au cours de l'année 2014. La moitié de ce montant est relative à la récupération des frais de l'assistance judiciaire.

3130 Facturation interne de l'OJV au SJL des frais d'assistance judiciaire (partiellement récupérés sous 4260).

3199 Idem à 3130, pour les avocats d'office.

3637 Aide aux victimes (LAVI).

004 *Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)*

La charge nette du service est supérieure de 0.3 mio par rapport au budget et de 0.2 mio supérieure à celle ressortant des comptes 2013.

La forte diminution, tant des charges que des produits, s'explique par le fait qu'à partir de 2014, seules les variations du Fonds des contributions de remplacement liées aux abris PC et du Fonds cantonal de la PC sont comptabilisées au compte de résultat, contrairement à la pratique précédente qui voulait une comptabilisation brute des charges et des revenus.

Au 31 décembre 2014, le Fonds des contributions de remplacement liées aux abris PC présente un solde de 7'338'534 fr., en diminution de 875'501 fr. par rapport au 31 décembre 2013. La principale dépense consiste en l'acquisition et à l'équipement de 15 véhicules de transport (3110 et 3111).

A cette même date, le Fonds cantonal de la PC présente un solde 4'626'074 fr. en diminution de 222'635 fr. Celui-ci est essentiellement utilisé à la migration Polyalert (réseau de sirènes fixes) partiellement anticipée en 2014 déjà (3151), au fonctionnement du centre de Gollion (3199) et aux frais du service d'instruction obligatoire accompli dans les offices régionaux (3636).

3101 L'acquisition de nouvelles tenues, liée à une procédure de marchés publics, a été différée aux années 2015 et 2016.

002 Police cantonale (POLCANT)

La charge nette du service est inférieure de 5.4 mios par rapport au budget mais supérieure de 5.7 mios à celle enregistrée aux comptes 2013.

L'écart par rapport au budget s'explique essentiellement par la contribution reçue de la Confédération pour la conférence sur la Syrie de 3.9 mio (4610) (partiellement compensées par diverses charges de l'ordre de 2.3 mios - voir renseignements complémentaires relatifs au crédit supplémentaire y relatif). S'y ajoute une entrée d'amendes supérieure de 2.0 mios aux attentes (4270).

D'autres revenus d'exploitation ont été enregistrés sous 4309 dans le cadre de facturations conformes à la LfacManif, pour un montant de l'ordre de 1.5 mio. Des demandes d'exonération sont en cours. Une provision y relative a été comptabilisée sous 3180.

3130 Facture de Securitas pour surveillance dans les zones carcérales. Les 48 premières heures sont, de par la loi, à charge de la Pol Cant, les suivantes à charge du SPEN.

024 Service pénitentiaire (SPEN)

La charge nette du service est inférieure de 1.5 mio par rapport au budget mais supérieure de 7.1 mios à celle enregistrée aux comptes 2013.

Les principaux éléments ayant impacté le service au cours de l'année 2014 sont l'ouverture progressive de la prison pour mineurs des Léchaies à Palézieux, l'extension de la colonie fermée des EPO ainsi que la sur-occupation des zones carcérales.

Le recouvrement des peines pécuniaires est passé au SJL au 1^{er} septembre 2014.

3010 (et liés) : La partie non dépensée du budget est liée à l'ouverture de l'établissement de Palézieux qui ne se réalise que progressivement ainsi qu'au report de l'ouverture de la nouvelle colonie fermée des EPO. A fin 2014, le service annonce 50 ETP vacants; la moitié de ces places sont repourvues à ce jour, essentiellement par promotion interne, ce qui crée cependant un effet en cascade.

3130 Les frais de détention supérieure à 48 heures, dans les zones carcérales, sont à charge du SPEN. Le service médical, dans ces zones est exclusivement à charge du SPEN et fait l'objet de facturation interne. Le SPEN finance une partie des postes de geôliers de l'Hôtel de Police, de même que les prestations de renfort assurées par Securitas sur la base d'une facturation horaire.

3137 La baisse de la facturation externe des ateliers entraîne une diminution correspondante de la TVA.

3169 Billag et Téléréseau - refacturés aux détenus sous 4240 (précédemment au bilan par le compte Fonds des loisirs)

3180 Provision ducroire sur factures des ateliers et frais de pension aux autres cantons.

4220 Les facturations interservices ont été supprimées pour les mineurs vaudois incarcérés.

4250 Le produit des ventes aux détenus figure aujourd'hui au compte de résultat et non plus au bilan comme auparavant.

4270 Essentiellement jours amendes et peines pécuniaires prononcés par les tribunaux. A passé au SJL au 1^{er} septembre 2014.

025 Service des communes et du logement (SCL)

La charge nette du service est inférieure de 9.4 mio par rapport au budget et de 22 mios par rapport aux comptes 2013.

L'élément principal affectant ce service est le fait que, selon MCH2, la péréquation intercommunale passe aujourd'hui par le compte de résultat et non plus au bilan (principe de la comptabilisation au brut). Le budget du service n'avait pas été adapté à cette norme.

- 3010 Deux transferts de postes, à l'OCTP et au SG.
- 3130 Frais postaux liées aux scrutins.
- 3622 Charges et produits totalement compensés. Le décompte définitif 2013 (39.6 mios) n'avait pas été budgété.
- 3632 Le budget réservé au soutien aux études de plans de quartiers communaux n'a pas été totalement utilisé faute d'élaboration des dits plans par les communes.
- 3635 La différence au budget s'explique par un rattrapage de 2013 et une confusion avec le compte 3636 sur des montants peu significatifs.
- 3636 Aide financière à la pierre pour des logements subventionnés (objectif: abaissement des loyers de 10%). La non utilisation du budget est essentiellement due au manque de terrains à bâtir, à la baisse des taux hypothécaires entraînant une baisse des demandes d'aide et à la diminution des projets communaux en la matière l'aide cantonale y étant liée. Le service annonce vouloir maintenir son budget pour l'avenir.
- 3637 Aide individuelle au logement (AIL), directement liée à l'aide communale équivalente. L'introduction du RDU dans les barèmes donnant droit à l'AIL, et intervenant en second niveau après les subsides à l'assurance maladie, réduit sensiblement le nombre de bénéficiaires potentiels de ladite AIL.
- 4270 Amendes préfectorales, en particulier en matière de circulation routière.
- 4390 Remboursement unique d'une aide au logement par la commune de Lausanne.

026 Ministère public (MP)

La charge nette du service est inférieure de 0.2 mio par rapport au budget et supérieure de 0.7 mio par rapport aux chiffres 2013.

Les charges de ce service sont étroitement liées aux affaires à traiter.

- 3135 Frais de détention avant jugement dans d'autres cantons. Directement lié aux affaires. Parfois en relation avec le manque de places. Le MP y recourt essentiellement pour réduire les risques de collusion. L'inverse a lieu aussi, avec facturation par le SPEN aux autres cantons.
- 3199 Lié aux affaires.
- 3990 Expertises liées à l'identité judiciaire et à la criminalité informatique.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2014	25'183'000	2'650'000	22'533'000
Comptes 2014	16'612'365	5'763'240	10'849'125
Ecart	-8'570'635	3'113'240	-11'683'875

Les investissements 2014 du DIS sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
020	SG-DIS	0	0
022	OCTP	0	0
021	SJL	0	0
004	SSCM	0	0
002	POLCANT	4'108'000	3'790'336
024	SPEN	18'425'000	7'058'790
025	SCL	0	0
026	MP	0	0
Total	DIS	22'533'000	10'849'125

Objets d'investissement à boucler DIS

SPEN - EPO - Construction agricole 2^{ème} étape - EMPD 412.2007 - 2'716'000 fr.

Le projet du laboratoire a été partiellement abandonné. Décompte final sera soumis à l'Office Fédéral de la Justice pour détermination de la subvention définitive. Report 2019 - 2021.

SPEN - Simplon 43 - semi-détention, travail exter. - EMPD 226.2009 - 4'700'000 fr.

Décompte final a été envoyé à l'Office Fédéral de la Justice. Pourra être bouclé à réception de la subvention.

Pol Cant - Polycom - Renouvellement équipement radio - EMPD 019.2002 - 4'240'000 fr.

Le projet a pris du retard notamment en raison de plusieurs recours de particuliers et de sa complexité. La PCE de bouclement sera soumise d'ici l'été au Conseil d'Etat. Le décompte final laisse un solde positif de 1'354'300 fr.

11.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : Mme Anne Baehler Bech, rapportrice
M. Alexandre Berthoud, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 6 demi-journées à l'examen des comptes 2014. Durant ses travaux, elle a rencontré Mmes et MM. les chefs de service et leurs collaborateurs qui ont répondu à leurs demandes et fourni tous les documents nécessaires à l'exécution de leur mandat. Qu'ils soient ici tous remerciés pour leur disponibilité et la qualité des informations reçues.

Conformément à la procédure mise en place dans le cadre de l'application de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), les commissaires COFIN – DSAS sont conviés à une présentation des projets d'investissements deux fois par année (au printemps et en automne) qui leur permet d'être informés des dossiers réalisés et à venir.

2. Récapitulation des comptes 2014

a) Comparaison avec le budget 2014

	Charges	Revenus
Budget 2014	3'138'010'500	1'078'482'600
Comptes 2014	3'178'632'709	1'154'223'812
Différence en fr.	40'622'209	75'741'212
Différence en %	1.29%	7.02%

b) Comparaison avec le budget total 2014 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2014	3'138'010'500	1'078'482'600
Crédits supplémentaires	40'945'800	25'155'300
Budget total 2014	3'178'956'300	1'103'637'900
Comptes 2014	3'178'632'709	1'154'223'812
Différence en fr.	-323'591	50'585'912
Différence en %	-0.01%	4.58%

c) Comparaison avec les comptes 2013

	Charges	Revenus
Comptes 2013	3'012'003'211	1'071'144'362
Comptes 2014	3'178'632'709	1'154'223'812
Différence en fr.	166'629'498	83'079'450
Différence en %	5.53%	7.76%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013
Charge nette	2'024'408'897	2'059'527'900	1'940'858'849

3. Thème d'étude « Implémentation de SAP au sein des services de l'Etat de Vaud »

Comme dans tous les autres départements, le DSAS a participé à la mise en place du logiciel SAP à l'Etat de Vaud en détachant deux collaboratrices qui ont travaillé sur le plateau de projet en 2012 et 2013 à raison de trois jours par semaine, puis sur demande en 2014.

Durant cette période, vu la forte imbrication existante entre l'outil métier PROGRES et l'outil comptable Proconcept, et la complexité prévisible pour développer une interface directement de PROGRES à SAP, décision a été prise que quatre des six services du DSAS (SG-DSAS, SASH, SPAS et SSP) n'allaient pas encore basculer sur SAP pour leur comptabilité.

C'est ainsi qu'une nouvelle interface Proconcept-SAP a été réalisée pour l'envoi des écritures et autres demandes de paiements dans SAP. L'UFD-DSAS traite aussi certaines opérations comptables dans SAP notamment lorsqu'il s'agit de transferts internes, soit des montants qui doivent passer d'un Département à un autre.

En ce qui concerne la procédure budgétaire ainsi que pour les saisies en lien avec les reports de crédit et les crédits supplémentaires le DSAS travaille directement dans SAP.

A relever également que les investissements sont gérés dans SAP, soit via une interface (IDB) pour le CHUV, soit directement dans SAP pour SSP. Le SSP n'ayant qu'un seul objet c'est l'UFD-DSAS qui traite les factures et autres écritures dans SAP.

En conclusion, le remplacement de PROGRES implique la réalisation d'un grand nombre de projets. Un EMPD (crédit d'étude SI SS) est actuellement en cours d'élaboration afin d'obtenir des moyens de réaliser les études nécessaires à décrire les processus liés à chaque métier. Parmi ces études, celle qui consiste à pouvoir abandonner Proconcept et traiter la comptabilité directement dans SAP semble hautement prioritaire pour le département.

4. Remarques générales

Comparaison avec le budget 2014

Les charges brutes 2014 sont supérieures au budget (non compris les crédits supplémentaires) de 40,62 mios. Les principales explications de cette progression sont les suivantes :

- + 70,3 mios de subventions à des institutions privées et des aides individuelles dont:
 - + 25,1 mios de subsides pour réduction des primes maladie ;
 - + 6,1 mios de prestations complémentaires à domicile AVS/AI ;
 - + 6,6 mios pour le RI ;
 - + 31,6 mios d'allocations diverses (PC familles et rente-pont).
- -26 mios, dans le domaine de la santé, et qui s'explique principalement par la nouvelle méthode de calcul (normes comptables MCH2) des amortissements et des intérêts.

Les revenus bruts 2014 sont supérieurs au budget de 75,7 mios. Cela est dû notamment au :

- + 19,8 mios de revenus de la facture sociale en lien avec l'évolution des charges en 2014 ;
- + 27,4 mios des cotisations patronales pour les PC Famille et rente pont ;
- + 17,2 mios résultant de revenu du CHUV (remboursement des assureurs et de la rétrocession de la CEESV) ;
- + 4,8 mios de remboursement des ESE et des MIS ;
- + 6,8 mios de participation fédérale aux charges des PC AVS/AI.

Compensés notamment par des diminutions de revenus : - 8,6 mios dus principalement au changement de comptabilisation pour les prélèvements des fonds du bilan et à la baisse des intérêts sur le compte courant de la CEESV.

Comparaison avec les comptes 2013

Les charges brutes 2014 présentent une augmentation de 166,6 mios par rapport aux comptes 2013. Cette différence s'explique principalement par :

- + 98,9 mios pour le domaine social (subsides LAMAL, PC AVS/AI, PC familles et rentes-pont, RI) ;
- + 64,5 mios pour le domaine de la santé ;

Les revenus bruts augmentent de 83 mios par rapport aux recettes de 2013. Cela s'explique principalement par :

- + 18,2 mios de cotisation PC familles et rente-pont ;
- + 7 mios résultant notamment de revenus du CHUV (remboursement des assureurs) et de la rétrocession de la CEESV ;
- + 28 mios de revenus de la facture sociale ;
- + 11,9 mios de participation fédérale pour les charges PC AVS/AI.

Facture sociale 2014

Le décompte définitif de la facture sociale présente un supplément de 19'381'002 FR, soit un écart de 3 % après déduction des montants RPT et du mécanisme bascule par rapport au budget facturé sous forme d'acomptes aux communes. La principale augmentation par rapport au budget concerne l'assurance maladie LVLAMal (régime no 2).

Facture sociale 2014 comparée au budget 2014

Facture sociale 2014: écart entre les acomptes et le décompte final				
Régimes	FS acomptes 2014	FS comptes 2014	ecart 2014 comptes/budget	écart en %
1 PC à domicile et hébergement	213'876'500.00	212'102'738	-1'773'762	-0.83%
2 Assurance maladie LVLAMal)	58'992'400.00	71'404'988	12'412'588	21.04%
3 RI+participation cantonale à l'assurance chômage	232'918'900.00	240'037'341	7'118'441	3.06%
4 Subventions et aides aux personnes handicapées	102'569'000.00	101'993'083	-575'917	-0.56%
5 Prestations pour la famille et autres prestations sociales	20'651'400.00	23'747'158	3'095'758	14.99%
6 Bourses d'étude et d'apprentissage	27'213'800.00	26'317'694	-896'106	-3.29%
TOTAL FACTURE SOCIALE	656'222'000	675'603'002	19'381'002	2.95%
Montant RPT à déduire aux communes	-10'900'000	-10'900'000	0	0.00%
Montant réel à charge des communes	645'322'000	664'703'002	19'381'002	3.00%

Facture sociale: écart entre le décompte final 2014 et celui de 2013				
Régimes	FS comptes 2013	FS comptes 2014	ecart comptes 2014 /2013	écart en %
1 PC à domicile et hébergement	211'273'177	212'102'738	829'561	0.39%
2 Assurance maladie LVLAMal)	61'016'257	71'404'988	10'388'731	17.03%
3 RI+participation cantonale à l'assurance chômage	231'521'197	240'037'341	8'516'144	3.68%
4 Subventions et aides aux personnes handicapées	97'883'930	101'993'083	4'109'153	4.20%
5 Prestations pour la famille et autres prestations sociales	20'395'698	23'747'158	3'351'460	16.43%
6 Bourses d'étude et d'apprentissage	27'048'244	26'317'694	-730'550	-2.70%
TOTAL FACTURE SOCIALE	649'138'503	675'603'002	26'464'499	4.08%
Montant RPT à déduire aux communes	-10'900'000	-10'900'000	-	0.00%
Montant réel à charge des communes	638'238'503	664'703'002	26'464'499	4.15%

5. Remarques de détail

027 Secrétariat général (SG)

- 3090 Le secrétariat général gère cette rubrique pour l'ensemble du DSAS (CHUV, chancellerie et CCF exceptés). Les montants dépensés peuvent varier en fonction du type de formation retenue et de son coût.
- 3636 Correspond principalement à la subvention à Appartenances.
- 4612 Part facture sociale pour le Secrétariat général

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

028 Administration générale du SASH

- 3030 Crédit supplémentaire de 120'000 fr. Il s'agit d'un engagement de 4.5 ETP en CDD à l'OVAM dans le but de la mise en service du nouvel applicatif-métier prévue pour fin 2016 et du premier renouvellement soit jusqu'à fin 2017.
- 3132 Des mandats ont été soit retardés ou les montants ont été moins élevés que prévus

029 Régime cantonal de réduction des primes

- 3637 Un crédit supplémentaire de 23'680'000 fr. a été octroyé pour financer l'augmentation des participations à l'assurance maladie. Alors que le budget prévoyait pour les subsides RI des dépenses stables, celles-ci ont augmenté pour les adultes vivant seuls ainsi que pour les cas de rigueur suite au déplafonnement du subside RI à hauteur maximale du subside PC. Pour les subsides partiels, l'essentiel du dépassement budgétaire est dû à la hausse bien plus importante que prévue du nombre de bénéficiaires adultes (seuls ou vivant en couple) avec des faibles revenus et n'est pas en lien avec les nouvelles mesures mise en place en 2013.

030 Prestations complémentaires AVS / AI

Les dépenses pour les PC home (prestations complémentaires délivrées aux résidents des établissements médico-sociaux et des établissements socio-éducatifs) ainsi que les dépenses pour frais de guérison sont alignées au budget. Les dépenses pour les PC domicile présentent une forte croissance. Cette augmentation est due au nombre de bénéficiaires et au coût par cas. L'augmentation s'explique en partie par l'évolution démographique et un recours accru aux PC de la part des rentiers AVS/AI.

031 Hébergement

- 3637 Cotisations AVS des personnes à l'aide sociale ou en home. L'augmentation n'a pas été suffisamment suivie par une augmentation des budgets. Un travail est en cours de réalisation dans le but de mettre au point un outil prospectif permettant d'avoir une meilleure vision de l'évolution de cette dépense dans le cadre de l'élaboration budgétaire.

032 Hospitalisation

- 3637 La budgétisation de ce poste est particulièrement difficile notamment au niveau du nombre de cas et de leur gravité.

033 Primes d'assurance maladie pour les prestations complémentaires

- 3637 Crédit supplémentaire de -5'170'000 fr. accordé pour compenser la rubrique 029.3637.

034 *Politique familiale et autres régimes sociaux*

3634 Crédit supplémentaire de -681'100 fr. accordé pour compenser la rubrique 029.3637

3637 Voir commentaires détaillés dans la brochure des comptes 2014

035 *Promotion du maintien à domicile*

3636 Voir commentaires détaillés dans la brochure des comptes 2014

036 Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Il faut signaler qu'une modification de méthode de comptabilisation des indus, le passage au plan comptable MCH2 (rubrique 3181.3 et 4637.3) et les changements de financement des ESE (rubrique 3635 et 3637) causent des changements et des comparaisons délicates avec les exercices antérieurs.

Les éléments suivants sont à relever :

- la croissance maîtrisée du RI (rubrique 3637.1) de +1% ;
- le démarrage du programme FORMAD destiné à la formation des bénéficiaires du RI âgés de 25 à 40 ans (augmentation du personnel auxiliaire, partiellement compensée, rubrique 3030 et augmentation des charges rubrique 3637.2) ;
- l'augmentation des avances de pension alimentaire (BRAPA, rubrique 3637.4) dues notamment à la révision du calcul du revenu déterminant suite à l'introduction du RDU ;
- la croissance des charges pour les établissements socio-éducatifs (ESE) liée notamment à la création de places nouvelles et au renforcement de l'encadrement pour éviter les mesures de contention ;
- la mesure où la situation sociale se stabilise et le régime PC famille et rente pont commence à produire les effets escomptés.

037 *Service de santé publique*

Administration générale du SSP

3010 Plusieurs postes ont été non repourvus de suite ou à un taux d'activité inférieur. Il s'agit notamment de poste de cadre.

3030 Une subvention extraordinaire et particulière a été décidée par le Conseil d'Etat par un crédit compensé.

3180 Les débiteurs ouverts de la CEESV ont diminué par rapport à 2013, année qui a encore été marquée par les grands retards de facturation dus à la mise en vigueur de la LAMal en 2012. Une réévaluation sur créances a été effectuée. Ce montant n'est pas budgétisé.

060 *Hospitalisation d'intérêt public*

3634 Les économies réalisées ont permis de compenser les besoins supplémentaires pour les cliniques privées inscrites sur la liste LAMal de 4.5 mios et celui pour les patients vaudois hospitalisés hors canton de 1.0 mio

3635 voir commentaires sur 3634.

038 CHUV :

<i>Objet</i>	<i>Comptes 2014</i>	<i>Budget 2014</i>	<i>Comptes 2013</i>
<i>Revenus opérationnels</i>	1'440.02	1'434.98	1'399.83
<i>Revenus non opérationnels</i>	2.64	0.02	1.47
<i>Revenus d'investissement</i>	95.04	111.05	97.92
TOTAL REVENUS	1537.70*	1'546.05	1'499.22
<i>Charges opérationnelles</i>	1'456.24	1'434.98	1'397.76
<i>Charges non opérationnelles</i>	3.10	0.02	1.61
<i>Charges d'investissement</i>	94.40	111.05	94.41
TOTAL CHARGES	1'553.74	1'546.05	1'493.78
<i>Résultat opérationnel</i>	-16.22	-	2.07
<i>Résultat non opérationnel</i>	-0.46	-	-0.14
<i>Résultat d'investissement</i>	0.64	-	3.51
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	-2.39		6.19
<i>Variation fonds institutionnels</i>	-13.64		-0.75
<i>(exploitation auxiliaire)</i>			
RESULTAT NET GLOBAL	-16.03	-	5.44

* La somme des arrondis diffère de l'arrondi du total des revenus qui est de 1'537.71

Les comptes 2014 montrent un résultat net d'exploitation de -2.39 mios qui se décompose comme suit :

- Perte d'exploitation de -2.57 mios (+2.82 mios en 2013)
- Perte sur exercices antérieurs de -0.46 mio (-0.14 mio en 2013)

Cela provient essentiellement de l'évaluation des séjours patients de 2013, facturés en 2014, déficit réduit de l'extourne du montant OAMAL (mesure transitoire de l'introduction des SwissDRG), qui ne sera finalement pas exigée par les assurances.

- Profit d'investissement de +0.64 mio (+3.51 mios en 2013)

Cela provient d'une charge d'amortissement inférieure au budget, due à des acquisitions effectuées tardivement sur l'année 2014, effet augmenté par le faible taux d'intérêts (1.89 % en 2014 contre 2.13 % en 2013). Ce non-dépensé a été réduit par le coût des surfaces louées et non budgétées.

Les tendances principales pour 2014 sont :

- Progression des revenus d'hospitalisation. Globalement, l'année se caractérise par une augmentation du nombre de patients et une légère hausse de la durée moyenne de séjour.
- Progression soutenue des revenus ambulatoires due au développement d'activités, en particulier à l'ouverture du Centre de la main, ainsi qu'un meilleur suivi de la facturation des consultations.
- 7 % des capacités du CHUV sont occupées de manière inadéquate (comme les années précédentes).
- Bonne maîtrise de la masse salariale qui est proche de l'équilibre malgré un taux d'absence qui reste élevé.
- Evolution des biens et services médicaux globalement en ligne avec l'évolution de l'activité.
- Un dépassement budgétaire apparaît sur les frais de gestion, principalement sur les contrats d'entretien liés à l'évolution technologique des activités médicales et la hausse des coûts de transports patients en lien avec l'engorgement chronique de l'hôpital.

Par rapport aux comptes 2013, la sous-commission constate les principales évolutions suivantes :

+40.58 mios de revenus d'exploitation :

- + 2.05 mios Subvention revalorisation des fonctions
- + 2.51 mios Complément UNIL Recherche
- + 9.78 mios Nouvelles activités et ouvertures de lits
- + 3.53 mios Effet financier de la variation de l'activité standard
- +10.54 mios Nouvelles tâches de santé publique
- +12.17 mios Augmentation ambulatoire

+1.45 mios de revenus opérationnels hors enveloppe

-1.84 mio d'autres revenus opérationnels (dons, récupérations contentieux, ristourne fournisseurs, revenus financiers et divers).

Aux charges opérationnelles :

- Frais de personnels +46.14 mios (dont 30.61 mios en rapport avec l'augmentation de l'effectif)
- Biens et services médicaux +5.70 mios (dont 4.11 mios d'agents thérapeutiques, produits chimiques, div.)
- Charges de gestion courantes +9.98 mios (dont 3.69 mios de gestion courantes/équipements et 4.30 mios d'immeubles)
- Frais financiers et provisions -3.35 mios (dont -2.11 mios de subventions et contributions)

061 Secteur médico-social + réseaux de soins

Voir commentaires détaillés dans la brochure des comptes 2014

062 Chaîne des urgences

Voir commentaires détaillés dans la brochure des comptes 2014

063 Promotion santé et prévention maladies

Voir commentaires détaillés dans la brochure des comptes 2014

050 Chancellerie d'Etat

Ce service publié présente des charges nettes aux comptes 2014 inférieures à celles budgétisées. Cela est dû notamment à des charges moindres en matière de pensions de retraite (rubrique 3060) et à des économies en impression de textes (rubrique 3102).

056 Contrôle cantonal des finances (CCF)

Ce service publié présente des charges nettes aux comptes 2014 inférieures à celles budgétisées. Cela est dû principalement à des mouvements de personnel et à 2 postes vacants non repourvus (difficultés quant au recrutement, rubrique 3010) et à un recours à des experts et spécialistes externes inférieur aux besoins estimés pour les mandats effectués en 2014 (rubrique 3132).

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2014	83'052'000	0	83'052'000
Comptes 2014	52'960'890	0	52'960'890
Ecart	-30'091'110	0	-30'091'110

Les investissements 2014 du DSAS sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
027	SG-DSAS	1'265'000	577'145
037	SSP	4'600'000	5'844'134
050	Chancellerie	1'876'000	445'680

CHUV : Budget 2014 : 75'591'000 fr. / comptes 2014 : 46'275'812 fr., soit un écart de – 29'315'188 fr.

Les principaux écarts négatifs s'expliquent entre autres par :

- Cery Neurosciences : l'ensemble du projet a pris du retard. Toutefois l'adjudication en entreprise a été réalisée (5.6 mios)
- CTE Laboratoire thérapie expérimentale : retard du à la définition de l'activité par les utilisateurs (2 mios)
- CE-Hôpital de Cery : report du début du chantier suite au changement d'orientation, soit passage en entreprise totale (5.5 mios)
- Hôpital unique de l'enfant : recadrage du projet qui reporte la validation de l'avant projet (3.4 mios)
- BH05 - Bloc opératoire : rallongement des phases de chantier et complexité de mise en œuvre (3.4 mios)
- 1^{ère} tranche Soins continus + intensifs : report des enchaînements des chantiers soit à la complexité liée à l'exploitation et à l'impossibilité de fermer des lits pour permettre les travaux (6 mios)
- Extension centre coordonné oncologie : retard des travaux qui reporte le chantier de 4 mois (0.9 mio)

Objets d'investissements à boucler

N°d'EOTP	Désignation	N°d'EMPD	Date de décret	Montant du décret
DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE				
CHUV				
I.000073.01	CE - Bâtiment Bugnon-Est	096.1991	04.03.1991	4'000'000.00
I.000073.02	Bâtiment Bugnon-Est - Crédit d'ouvrage	224.1996	20.05.1997	35'300'000.00
I.000074.01	Centre psychiatrique à Yverdon - Constr.	080.1999	18.05.1999	21'620'000.00
I.000075.01	CE - Maternité, transformations	288.1997	10.11.1997	970'000.00
I.000075.02	Maternité, transformations - ouvrage	224.2000	06.12.2000	11'610'000.00
I.000096.01	Maternité: réadaptation bloc opératoire	032.2002	17.09.2002	8'550'000.00
I.000100.01	BH06 Radio oncologie - Transformation	328.2006	21.03.2006	9'055'000.00

L'ensemble de ces objets devrait être bouclé dans le courant de l'année 2015.

11.5 Département de l'économie et du sport

Commissaires : M. Stéphane Montangero
M. Jean-Marc Sordet, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 2 journées à l'examen des comptes 2014 du DECS.

Elle remercie les chef-fe-s de service et les collaboratrices et collaborateurs du département de la clarté et de la diligence avec lesquelles lui ont été fournies les informations demandées, et tout particulièrement la responsable de l'unité financière du département, Mme M.-P Grego Pasinelli, qui l'a accompagnée tout au long de ces séances.

Elle tient également à remercier M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du Département, pour son accueil et sa disponibilité lors de l'entretien qu'elle a eu avec lui à l'issue de ses travaux.

2. Récapitulation des comptes 2014

a) Comparaison avec le budget 2014

	Charges	Revenus
Budget 2014	638'025'800	502'468'200
Comptes 2014	633'747'021	495'878'282
Différence en fr.	-4'278'779	-6'589'918
Différence en %	-0.67%	-1.31%

b) Comparaison avec le budget total 2014 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2014	638'025'800	502'468'200
Crédits supplémentaires	17'203'600	6'378'300
Budget total 2014	655'229'400	508'846'500
Comptes 2014	633'747'021	495'878'282
Différence en fr.	-21'482'379	-12'968'218
Différence en %	-3.28%	-2.55%

c) Comparaison avec les comptes 2013

	Charges	Revenus
Comptes 2013	624'784'538	493'083'366
Comptes 2014	633'747'021	495'878'282
Différence en fr.	8'962'482	2'794'916
Différence en %	1.43%	0.57%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013
Charge nette	137'868'739	135'557'600	131'701'172

3. Remarques générales

Les charges 2014 du DECS se montent à 633,7 mios et les revenus à 495,8 mios, laissant apparaître un excédent de charges de 137.9 mios au lieu d'un montant de 146.4 mios prévu au budget (crédits supplémentaires inclus). Cet écart de 8.5 mios est le fruit d'une diminution des charges de 21,5 mios et d'une diminution des revenus de 13 mios.

4. Thème d'étude « Implémentation de SAP au sein des services de l'Etat de Vaud »

L'impact SAP est perçu de manière fort différente selon les services. Les principaux points relevés sont les suivants :

- Le changement fut émotionnellement important et difficile, pour un service.
- Les services ayant suivi les formations comme « cobayes » étaient bien mieux équipés pour le changement que les autres.
- Outil peu convivial et lourd pour des utilisateurs occasionnels.
- Les utilisateurs constatent un bon fonctionnement avec de nombreux outils métiers pour la gestion et le suivi des projets. Il est constaté l'utilité des passerelles mises en place qui permettent d'exporter des données, de consolider les informations chiffrées et effectuer les analyses.
- L'adaptation a demandé beaucoup d'investissement en temps, il est certain qu'aucun gain de temps n'est obtenu.
- La gestion est plus claire mais SAP demeure compliqué dans la gestion courante et la facturation et prend davantage de temps.
- La fonction SAP est devenue plus pointue et demande certaines compétences, les non-spécialistes ne peuvent plus suivre car le système est très pointu. Nécessité de centraliser certains postes ou d'augmenter les effectifs liés.

5. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2013 sur 2014

Service	Rubrique	Montant	Description
UB 59 SPECo	3171	142'400	Financement participation de l'Etat dans la société Salines suisses du Rhin SA
UB 59 SPECo	3658	800'000	

b) Reports de crédits 2014 sur 2015

Service	Rubrique	Montant	Description
SP 044 SPECo	3635	1'150'000	Financement de dossiers diversification touristique
SP 041 SAGR	3636	300'000	Actions de promotion

6. Remarques de détail

039 Secrétariat général du DECS

L'année 2014 ne présente aucun mouvement particulier. Le SG indique s'efforcer en permanence d'analyser et d'utiliser au mieux le disponible, afin de rester dans les marges budgétaires disponibles, décrites comme limitées. Dans ce sens, le SG, à l'instar des autres services, joue le jeu de la solidarité intra-départementale, notamment en faveur du SPOP. Il est à noter que le délégué départemental à la communication a été détaché au service de l'éducation physique et du sport en tant que secrétaire général de la candidature aux JOJ Lausanne 2020. Emploi 80% nouvelle tâche et 20% au SG. Le mandat étant temporaire, le SG a renoncé à remplacer le DDC qui, dans les faits, cumule les deux tâches, épaulé par la SG.

- 3030 Crédit supplémentaire pour le financement de contrats auxiliaires d'assistante comptable et assistante RH. Le dépassement est dû à l'engagement fin 2014 de la remplaçante d'une secrétaire partant à la retraite au 31.12.2014 ; ce dépassement est entièrement compensé par la rubrique 3010.
- 3132 1. Crédit supplémentaire (18'000 fr.) pour le financement du consultant chargé de l'organisation et la coordination, mandaté pour la promotion des produits du terroir au Salon international du goût à Turin en 2014 et de la présence du Canton de Vaud à l'Exposition universelle à Milan.
2. Honoraires concernant la démarche Mega et crédit supplémentaire (12'000 fr.) pour financer l'accompagnement du SG, dans le cadre du projet BLEU SIEL, dans la compréhension et la modélisation de ce nouvel outil métier amené à remplacer Antilope.
- 3170 Non dépensé principalement dû à la non - organisation en 2014 de l'apéritif de début d'année pour l'ensemble des collaborateurs du département. Une sortie est prévue en 2015, sous une nouvelle forme.

040 Service de l'emploi (SDE)

L'année 2014 n'a pas connu d'élément saillant dans le service. Il n'y a pas eu d'effet de gros choc au niveau du marché du travail mais une certaine stabilité en termes du chômage (-0,3%) et de mesures de réinsertion. Les 4 nouveaux postes attribués par le Grand Conseil lors du budget 2014 pour les contrôles ont été attribués suite aux discussions avec les partenaires sociaux à raison de 2 ETP au SDE (pourvus en août/septembre 2014) et 2 au contrôle des chantiers (pourvus début 2015).

Par rapport à 2013, la baisse de revenu au compte 4390 est due à la baisse du taux de cotisation APGM de 3 à 2% en 2014.

24'500 demandeurs d'emploi en moyenne ont été suivis par les ORP, plus de 23'000 personnes ont retrouvé un emploi en 2014 et 1700 bénéficiaires RI placés.

33'000 sanctions ont été prononcées en 2014, soit 27'500 sanctions bénéficiaires LACI et 5'400 sanctions bénéficiaires RI.

3000 entreprises ont été contrôlées en 2014. Ces vérifications ont mis en évidence :

- 477 infractions à la loi sur les étrangers
- 801 aux assurances sociales
- 835 aux dispositions régissant l'impôt à la source ont été constatées. A l'issue de ces contrôles, 328 employeurs ont été dénoncés pour des faits de travail au noir.

Un montant de 350'000 fr. a été facturé aux entreprises pour les frais de contrôle. Les jours-amendes fermes ont dépassé 250'000 fr. et les amendes immédiates se sont élevées à plus de 110'000 fr.

- 3132 2. Honoraires des médecins-conseils relatifs à l'assurance perte de gain maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage (APGM) imputés directement sur le fonds 2026 (APGM), due à une forte baisse de recours aux médecins.
- 3132 5. Solde du financement concernant l'attribution d'un mandat de recherche relatif à une étude intitulée « *Comment se compare le canton de Vaud en Suisse au niveau du PIB, de la population, de l'emploi et du chômage* » selon décision du Conseil d'Etat. Ce financement est entièrement pris en charge par le fonds de lutte contre le chômage.

- 3510 Attribution des revenus aux fonds APGM (2026). Suite à la modification des principes de comptabilisation des fonds entre 2013 et 2014, l'attribution aux fonds ne s'effectue plus par le compte 3510.
- 3613 1. Frais de fonctionnement et d'investissement des ORP, LMMT, IJC intégralement pris en charge par le fonds fédéral de l'assurance chômage. Voir compte 4613.
- 3634 2. Coûts relatifs aux mesures de réinsertion professionnelle RI, Participation des communes à raison de 50% via la facture sociale.
- Le coût total 2014 des mesures RI Pro ventilé dans les comptes 3634, 3635, 3636 et 3637 s'élève à 20'382'476.66 fr. et dégage une non dépense de 0.6 mio.
- L'écart par compte s'explique par la difficulté d'attribution budgétaire entre les comptes 3634, 3635, 3636 et 3637 selon le type de bénéficiaire imposé par le MCH2 et la ventilation des coûts effectifs par compte.
- 3635 2. Versement en faveur du BVA pour permettre l'ajournement de la faillite et l'assainissement du groupe. Selon décision du Conseil d'Etat, ce financement est pris en charge par le fonds de lutte contre le chômage et directement imputé sur le fonds 3023.
- 4611 Concerne la participation cantonale à Arc Emploi.
- 4613 1. Remboursement de l'intégralité des frais de fonctionnement et d'investissements des ORP, LMMT et IJC par le fonds de compensation de l'assurance chômage.

041 Service de l'agriculture (SAGR)

L'introduction PA 2014-2017 a produit ses premiers effets. Les agriculteurs vaudois ont pleinement utilisé les moyens mis à disposition par le canton pour les mesures paysagères et qualitatives. Divers crédits complémentaires ont été alloués. Les dépenses supplémentaires ont été compensées par des économies ou des reports de dépenses ou d'autres services, notamment du SPECO et du SPOP.

- 3105 1. Approvisionnement du réfectoire de Marcelin. Concernant l'exploitation du réfectoire de Grange-Verney, le projet d'externalisation de l'exploitation et de la gestion ayant été suspendu dans la perspective de la réorganisation en cours du SAGR, le dépassement enregistré est dû aux charges d'approvisionnement qui avaient été supprimées du budget 2014.
- 3110 2. Mobilier pour l'enseignement. Pour le renouvellement du mobilier ne répondant plus aux normes dans plusieurs classes de Grange-Verney.
- 3111 1. Machines et matériel d'exploitation (réfectoires et exploitations pédagogiques) pour le remplacement de l'installation de traite des vaches à la ferme Grange-Verney. (Mise à niveau pour le respect des normes d'hygiène).
- 3130 16. Surveillance de la formation professionnelle (commissions de formation professionnelle, rémunération des commissaires professionnels et des experts aux examens). Mise en place d'une formation équine.
- 3132 2. Mise à jour du système de gestion lié à l'introduction de la politique agricole 2014-2017. Prise en charge par l'office info du territoire. Le logiciel promis par la Confédération ne sera finalement pas développé, contrairement aux promesses faites par l'OFAG, ce qui met le service dans une situation délicate de recherche rapide d'alternatives, même si aux comptes 2014 cela se traduit par une économie.
- 3171 Couverture des excédents de frais liés à l'organisation d'excursions et de voyages d'études dans le cadre du programme d'enseignement d'Agrilogie.
- 3199 Amortissement exceptionnel de 82'208.95 fr. pour la rente de la veuve du chef de l'Office central vaudois de la culture maraîchère (OCVCM), établissement de droit public supprimé en 2011.
- 3612 Diminution du coût dû au recul du feu bactérien.
- 3635 2. Mesures d'assainissement en faveur du vignoble vaudois, amortissement du prélèvement effectué sur le Fonds des risques non assurables en viticulture, 1'700'000 L ont été déclassés et les charges liées à la logistique de cette opération ont été prises en charge par le Fonds, le déclassé étant financé par la Confédération.

- 3636 7. Vulgarisation agricole (Proconseil – Prométerre) - Renforcement des vulgarisateurs dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique agricole 2014-2017.
- 3636 21. CoBrA, contrôle des exploitations agricoles (montant financé par la retenue légale effectuées sur l'enveloppe des paiements directs).
- 3636 25. Marchés, études & projets de développement régional agricole (PDRA). Projets retardés pour des raisons propres aux porteurs de ces derniers et en raison de la complexité de ceux-ci.
- 3637 9. Préservation des ressources naturelles – compensé à environ 80% par la confédération (Voir compte 4610). Aucun projet non réalisé mais une sous-réalisation des deux projets ressources principaux, ammoniac VD (85%) et fertilité des sols VD (env. 40%)
- 3637 10. Contributions bio, sols, vergers – 1519 - Diminution des surfaces de reconversion en bio.
- 4309 Recettes sur les prestations des laboratoires d'œnologie et d'analyse des sols. La diminution de recette enregistrée est due à une diminution du nombre d'analyses œnologiques liée aux faibles récoltes des années 2013 et 2014 et à la perte d'un client important.

042 Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

L'exercice 2014 présente principalement un point saillant : des revenus largement au-dessus de ce qui avait été budgétisé. Cela provient de la manière dont le financement fédéral, via les subventions Jeunesse et Sport (J+S) est effectué pour les camps scolaires.

Un financement du salaire du secrétaire général du comité de candidature aux JOJ 2020 a été prévu (153'000 fr.) et implique des compensations à diverses rubriques (voir 3010), ainsi que par le SG-DECS.

- 3171 Subsidés des camps sportifs des clubs par la FFSV (Fondation Fonds du sport vaudois) et de la Confédération. Crédit supplémentaire entièrement compensé par les rubriques 4260 (remboursement de tiers).
- 3612 2. Participation aux frais d'organisation des camps sportifs scolaires (y compris participation J+S et participation de la fondation (Fonds du sport vaudois). Augmentation de participants.

023 Service de la population (SPOP)

L'activité du service étant fortement liée aux fluctuations en termes de demandes d'asile, nous rappelons les principaux chiffres en la matière des 3 dernières années ci-après :

Statistiques du domaine d'asile du SPOP	2012	2013	2014
Demandes d'asile	2'254	1'716	1'773
Effectifs asile en fin d'année (requérants et admis provisoires), env. 8% du total en Suisse	4'408	4'294	4'540
Effectifs des bénéficiaires de l'aide d'urgence en fin d'année (cas LASi et LEtr)	1'152	1'067	972
Effectif total des personnes relevant d'une prise en charge EVAM	5'560	5'361	5'512

Après une baisse substantielle des personnes à prendre en charge dans le domaine de l'asile en 2013. La courbe s'est inversée, 2014 repart à la hausse, suite au contexte international.

Le poste concernant les auxiliaires (3030) n'est pas maîtrisé. Cela provient de la volonté de l'ancien chef de service d'anticiper les effets escomptés par la refonte du système informatique, afin de la financer. Si le nouveau système permettra sans doute une meilleure efficacité dans les processus, l'ensemble de l'opération prend du temps et on a un peu l'impression que « la charrue a été mise avant les bœufs ».

- 3010 Disponibilité budgétaire de 85'082 fr. résultant de la vacance de poste figurant au plan des postes (départs à la retraite, changements de personnel, absences pour cause de maladie de longue durée). Ces postes ont été repourvus via des contrats de durée déterminée.

- 3130 7. Contrat de surveillance des locaux de l'avenue de Beaulieu 19 et 23, présence d'un agent de sécurité supplémentaire pendant les heures d'ouverture des guichets.
Crédit supplémentaire de 50'000 fr. renforcement de la sécurité avenue de Beaulieu 19.
- 3132 Augmentation des mandats du bureau cantonal de l'intégration et des frais d'interprètes en matière d'asile. La diminution est due à une modification de classification MCH2.
- 3135 Crédit supplémentaire de 15'647'500 fr. : augmentation de la dotation budgétaire du SPOP pour assurer la couverture des surcoûts dans le domaine de l'asile et de l'aide d'urgence.
- 3637 Augmentation des frais de l'aide au retour, de l'exécution des décisions de renvois et du refus de départ sur les vols de ligne, conduisant à l'organisation de vols spéciaux pour les requérants d'asile déboutés et les personnes n'ayant pas ou plus l'autorisation de séjourner en Suisse.
- 4309 3. Diminution de la créance postposée suite à une vente d'immeuble et au remboursement partiel de la dette (non budgétisé) 1.9 mio.

044 Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)

Les commissaires relèvent la qualité du document préparé à leur attention en vue de la visite du service et remercient leurs auteurs. Les comptes du service sont maîtrisés et l'on constate que 1.5 mio n'a pas été dépensé. Un cadre du SPECo est toujours employé à 50% pour Biopôle SA et en est le Directeur ad intérim.

- 3010 La réduction de la masse salariale s'explique, d'une part par le détachement d'un membre de la direction auprès d'une société tierce comme directeur ad intérim à 50%, et d'autre part par les postes demeurés vacants entre le départ d'un collaborateur et l'arrivée de son successeur.
- 3130 Le service représente le canton à des événements/manifestations en Suisse ou à l'étranger (missions économiques), accueille des délégations étrangères et organise des conférences de presse et des séances d'informations à ses partenaires.

En 2014, aucune action de promotion n'a été mise sur pied directement par le service.

Compensation partielle de 100'000 fr. du crédit demandé par le service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) pour financer travaux de sécurisation des locaux du service de la population (SPOP).

- 3132 3. Maintenance du système d'information (SI) du service. Etudes/évaluations dont certaines liées au tourisme.
- 3501 Attribution au Fonds pour la protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée, en vertu de l'art. 59, al. 3 de la Loi sur la protection des mineurs (LProMin), qui stipule que le 20% du montant des taxes perçues sur les loteries, les tombolas et lotos sert à alimenter ce fonds.

Le produit effectif des taxes (rubrique 4130) s'étant révélé supérieur au montant budgété, le Fonds a bénéficié d'une attribution plus élevée.

Sur les comptes 363x et 370x, des nouvelles attributions dues à MCH2 compliquent la lecture des comptes 2014 mais les explications fournies ont été pertinentes et complètes.

3634 4. 2'640'000 fr., Association Innovaud et FIT

3635 8. 142'000 fr., Promotion oenotouristique

Ces projets ont été financés par le biais de l'enveloppe du programme de soutien à l'industrie et à l'innovation.

Ces prélèvements ont été comptabilisés à la rubrique 4893. Prélèvement sur capital propre.

Les commissaires souhaitent qu'une classification détaillée des différents critères utilisés soit établie afin de comprendre de quelle manière sont différenciées les entreprises de type privé ou public. Le chef de service indique qu'il en sera fait ainsi en prévision du budget 2016.

6. Dépenses d'investissement 2014

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2014	7'952'000	0	7'952'000
Comptes 2014	1'948'379	0	1'948'379
Ecart	-6'003'621	0	-6'003'621

Les investissements 2014 du DECS sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
039	SG-DECS		
040	SDE		
041	SAGR	0	14'327
042	SEPS		
023	SPOP	2'164'000	1'934'052
044	SPECo	5'788'000	0
Total	DECS	7'952'000	1'948'379

Au niveau des dépenses, on relèvera les écarts suivants, par objet, entre budget et comptes

Objet	Détail	Budget voté	Comptes	Ecart
1.000129.01	Rénovation ECAM (décrété) Objet géré par le SIPAL	0.00	14'327.00	+14'327.00
1.000091.01	SPOP-Mise en œuvre du schéma directeur (décrété) Objet géré par la DSI ; en cours.	2'164'000.00	1'934'052.00	-229'948.00
300106	Remontées mécaniques Alpes vaudoises (non décrété)	4'400'000.00	0.00	-4'400'000.00
300109	Renouvellement SI du SPECo Objet géré par la DSI	248'00.00	0.00	-248'00.00
400021	Pôles de développement industriels	1'140'000.00	0.00	-1'140'000.00
	Non dépensé p.r. au budget voté	7'952'000.00	1'948'379.00	-6'003'621.00

Crédits d'investissement à boucler

N° d'EOTP	Désignation	N° d'EMPD	Date de décret	Montant du décret
DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DU SPORT				
Service de la population				
1.000083.01	Réorganisation asile (informatique)	294.2005	07.03.2006	800'000.00
Service de l'agriculture				
1.000131.01	Rénovation et agrandissement bâtiments H	309.2010	16.11.2010	1'563'000.00
Service de la promotion économique et du commerce				
1.000130.01	Halles sud et nord Palais de Beaulieu	190.2009	01.09.2009	20'000'000.00

L'ensemble de ces objets sera bouclé durant l'année 2015.

11.6 Département des infrastructures et des ressources humaines

Commissaires : M. Axel Marion, rapporteur
M. Stéphane Rezso

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré deux demi-journées pour rencontrer les Directions des différents services du DIRH et rédiger son rapport. Elle a bénéficié, durant ses travaux, de l'assistance de Madame Marianne Guggiari Fresquet, responsable financière du Département. Elle tient à la remercier pour son excellente collaboration, pour la précision de ses réponses et pour la diligence avec laquelle elle nous a transmis tous les documents demandés.

Les commissaires, à la fin de leurs travaux, ont rencontré la Cheffe du Département, Madame Nuria Gorrite, afin d'examiner de manière globale la situation du Département. Ils la remercient de sa disponibilité et de la qualité de l'échange.

2. Récapitulation des comptes 2014

a) Comparaison avec le budget 2014

	Charges	Revenus
Budget 2014	490'091'400	128'856'600
Comptes 2014	492'138'454	141'922'691
Différence en fr.	2'047'054	13'066'091
Différence en %	0.42%	10.14%

Les charges 2014 sont supérieures au budget de 2 mios soit +0.42% ; cela est dû principalement :

- aux prestations complémentaires demandées par la Confédération (OFROU) à la DGMR Routes, totalement couvertes par un revenu supplémentaire ;
- à la conversion à la DGMR du solde d'un prêt conditionnellement remboursable en subvention à fonds perdu selon décision du Conseil d'Etat du 28.01.15;
- un surcroît de charges à la DSI également compensé d'une part par des apports provenant d'autres services et d'autre part par des revenus supplémentaires.

L'excédent du revenu de 13.1 mios soit de +10.14% provient principalement, comme indiqué ci-dessus, des prestations supplémentaires commandées par l'OFROU à la DGMR Routes mais également d'un surcroît de recettes constaté, hormis le secrétariat général, dans tous les services.

b) Comparaison avec le budget total 2014 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2014	490'091'400	128'856'600
Crédits suppl.	8'540'700	3'074'200
Budget total 2014	498'632'100	131'930'800
Comptes 2014	492'138'454	141'922'691
Différence en fr.	- 6'493'646	9'991'891
Différence en % du budget total	- 1.30 %	+7.57 %

Les charges 2014 sont inférieures au budget total de 6.5 mios soit -1.30% et les revenus excèdent le budget total de 10 mios soit de +7.57% (voir les explications ci-dessus et dans le détail par service).

c) Comparaison avec les comptes 2013

	Charges	Revenus
Comptes 2013	459'121'165	132'488'972
Comptes 2014	492'138'454	141'922'691
Différence en fr.	33'017'289	9'433'719
Différence en %	+7.19 %	+7.12 %

Les charges 2014 présentent une augmentation de 33 mios par rapport aux charges 2013 soit + 7.19% ; avec une augmentation de 9.4 mios les revenus augmentent de +7.12%.

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013
Charge nette	350'215'763	361'234'800	326'632'193

Les dépenses nettes 2014 sont de 11'019'037 fr. soit de 3.05% inférieures au budget et de 23'583'570 fr. soit de 7.22% supérieures aux comptes 2013.

3. Remarques générales

Les **charges** brutes 2014 de tous les services, à l'exception de la DGMR, sont inférieures au budget, crédits supplémentaires inclus. Cela se traduit

3. pour le SG par un écart de - 676'347 fr. soit -1.89%,
4. pour la DSI - 1'302'470 fr. soit -1.02%,
5. pour le SPEV – 7'517'833 fr. soit -27.13%.

La DGMR affiche des charges brutes de 3'003'004 supérieures au budget soit 0.98% - dépassement provoqué en partie par le service hivernal, en partie par les prestations supplémentaires commandées par l'OFROU et, cette année, également par les subventions de la Confédération à redistribuer. Ces deux dernières rubriques évoluent en fonction, pour l'une, des commandes de l'OFROU et pour l'autre, des travaux effectués par les communes. Le budget est dès lors élaboré avec prudence sachant que toutes ces dépenses sont compensées par des recettes supplémentaires.

Les **revenus** effectifs affichés par la DGMR sont supérieurs au budget de + 7.04% ou 8.4 mios pour la DGMR, dû comme indiqué ci-dessus aux prestations supplémentaires commandées par l'OFROU et aux subventions à redistribuer. La différence est de + 20.12% ou 737'000 fr pour la direction des systèmes d'information, notamment dû aux prestations refacturées dans l'administration (notamment le CHUV) et les autres cantons. Enfin elle est de +22.25% ou 912'000 fr. pour le SPEV, écart cette année positif, et dû à nouveau au taux de restitution de la taxe CO2 qui passe de 0.192/1000 en 2013 à 0.573/1000 en 2014. La différence au niveau du SG est marginale (- 35'000 fr.).

Selon la synthèse des dépassements budgétaires non-autorisés aux comptes 2014 du DIRH, 14 rubriques font état d'un dépassement non-autorisé total de 7.6 mios dont à la DGMR 1.4 mio de coûts des prestations complémentaires commandées par l'OFROU, totalement compensées par des recettes équivalentes et 2.3 mios d'amortissement non planifié du solde d'un prêt conditionnellement remboursable. Le ratio des dépassements sur le montant des charges globales 2014 s'élève à 1.5%.

4. Thèmes d'étude « Implémentation de SAP au sein des services de l'Etat de Vaud »

Les responsables financiers du DIRH ont réuni leurs observations et impressions à ce sujet. Parmi les éléments positifs, on note le gain de temps pour la saisie, le caractère moderne de l'outil et le côté intuitif de l'aide proposée. L'historique des saisies et la facilité du « copier-coller » sont aussi des avantages. SAP recèle un fort potentiel dans la dématérialisation des pièces comptables, mais il est encore sous-utilisé. Parmi les aspects à améliorer, on note la complexité de l'outil, la lourdeur de certaines opérations et le côté peu avenant du format

de certains rapports. Les paiements à l'étranger génèrent des problèmes. La maîtrise de l'outil demande du temps.

En résumé SAP apparaît comme un outil de qualité, moderne et globalement apprécié. Il faut cependant prévoir du temps pour son utilisation et il serait utile d'avoir plus de formations pour pouvoir bénéficier de tout son potentiel.

5. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2013 sur 2014 pour un total de 3'117'200

Service	Rubrique	Montant	Description
DSI	31852	45'000	Ligne Verte - SR
DSI	31112	320'000	Projets PL2 – PCV
DSI	31112	503'000	Licences Tivoli – CEI
DSI	31512	403'200	Adaptation interface Ripol – PCV
DSI	31512	85'000	Migration Proconcept – DSAS
DSI	31512	106'000	Travaux supplémentaires PPMS-DSI
DSI	31512	100'000	Refonte atelier FST-SJL
DSI	31512	120'000	Stabilisation CAMAC – SG-DIRH
DSI	31512	200'000	Sécurisation Votelec – SCL
DSI	31512	55'000	Déploiement e-SPOP-SPOP
SM	31852	150'000	Divers mandats et expertises - projets aggro
SM	31852	730'000	PALM – Extension Tram 11 – études d'avant-projet (report lié aux décisions CE du 13.06.12 et 30.10.13)
SM	3657	200'000	M1 – Rampe Mouline – LHand MVR
SPEV	3092	40'000	Développement du nombre de places d'apprentissage – stand salon des métiers
SPEV	31852	60'000	Acquisition de Cognos – développement d'indicateurs

b) Reports de crédits 2014 sur 2015 pour un total de 2'742'100.

Service	Rubrique	Montant	Description
DGMR	3132	180'600	Divers mandats et expertises non finalisés en 2014
DGMR	3635	315'500	Indemnités entreprises privées – RDIP LEB
DGMR	3635	314'000	Indemnités entreprises privées – LHand
DGMR	3635	1'550'000	Indemnités entreprises privées CTV – extension
DSI	3158	80'000	Mise en œuvre e-voting vaudois de l'étranger
DSI	3158	175'000	Projets informatique liés au SI sanitaire et social
DSI	3158	99'000	Projets inform. gestion traitement réquisitions
SPEV	3090	28'000	Formation prévues en 2014 mais non réalisées

6. Remarques de détail

045 Secrétariat général (SG)

Mouvement d'effectif : + 0.85 ETP à l'OAJE selon décision du Conseil d'Etat du 15.05.2013

- 3030 2014 a été marqué par un congé maladie longue durée qui a occasionné des frais de 117'852 fr. au lieu de 88'000 fr. (totalement compensé).
- 3053 Baisse des charges en raison de la modification du taux de cotisation LAA.
- 3100 Baisse importante des charges en raison du recours aux imprimantes multifonctions.
- 3102 Baisse de frais de publication dans la FAO en raison du ralentissement du marché immobilier (impact des mesures de la BNS + lex Weber).
- 3132 Non dépensé d'env. 105'000 fr. notamment pour les frais de géomètres dans le cas des mises à jour des constructions. L'OIT n'est en effet pas toujours sollicitée, soit par oubli soit par volonté délibérée, ceci conduisant à une immatriculation d'office des bâtiments.
- 3636 Augmentation de la dotation à la FAJE de 1,2 mio, par un crédit supplémentaire compensé à la DGMR.
- 4240 Recettes supérieures de 208'760 fr. par rapport au budget, notamment en lien avec le renouvellement du contrat avec swisscom et à la diffusion de données cadastrales (OIT).
- 4430 Diminution de 75'000 fr. par rapport au budget. Selon le secrétariat général les variations sont difficiles à estimer, une amélioration de la planification est à prévoir.

046 Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

Mouvement d'effectif : + 1 ETP lié aux commandes supplémentaires de prestations par l'OFROU

Comme déjà indiqué, l'élément saillant est – comme ces dernières années – l'augmentation des charges liées au service hivernal et aux commandes de l'OFROU.

- 3120 Doublement de la taxe d'élimination des déchets (991'788.85 fr. au lieu de 480'000 fr.) en raison des prestations complémentaires commandées par la Confédération. Ce poste a fait l'objet d'un crédit supplémentaire entièrement compensé de 251'000 fr.
- 3141 Parmi les éléments saillants, on note + env. 3,6 mios pour l'entretien des routes nationales, + 785'000 fr. pour le service hivernal et – 80'000 fr. pour le réseau de mobilité douce (moins de financement demandé).
- 3635 Le léger résultat positif de 1,1 mio s'explique essentiellement d'une part par l'attribution fédérale d'une quote-part exceptionnelle supérieure de 2, 15 mios, d'autre part par une offre financière définitive des CFF inférieure de 1,2 mio au budget. On peut également signaler une participation aux frais de Mobilis inférieure de 1,2 mio au budget, notamment en raison du report du projet d'extension 2014-2015.
- 3661 Conversion d'un prêt conditionnellement remboursable de 2,26 mios.
- 4210 Augmentation des revenus d'env. 43'000 fr. en raison de la refacturation aux entreprises des publications dans la FAO.

047 Direction des systèmes d'information (DSI)

Mouvement d'effectif : internalisation de 13.8 ETP selon décision du Conseil d'Etat du 17.04.2013

- 3010 Internalisation de 13,8 ETP conformément à la décision du Conseil d'Etat d'avril 2013 (+ 1 mio)
- 3130 Augmentation des coûts généraux de téléphonie (+ env. 160'000 fr. pour l'ensemble de l'Etat). Les hausses d'utilisation sont visibles dans plusieurs services. La tendance aux téléphones portables (3'000 aujourd'hui contre 400 il y a 3 ans) et tablettes se répand sans qu'un besoin soit toujours nécessaire. La DSI essaie de renforcer les contrôles en la matière. A noter pour l'achat des appareils que les appels d'offre ne donnent pas de résultats car les prix sont verrouillés par la compagnie dominante du marché.

- 3137 Augmentation de quelques 440'000 fr. des charges en raison d'un rattrapage TVA concernant le transfert matériel entre Bedag et l'Etat de Vaud en 2009, qui avait été effectué – à tort – hors taxes.
- 3150 A noter un crédit supplémentaire d'environ 180'000 fr. pour l'entretien du site de Longemalle et le remplacement de certains équipements.
- 3158 Hausse de quelques 3,5 mio pour la maintenance des licences logicielles. L'écart important s'explique d'une part par une erreur de budgétisation liée à MCH2, et d'autre part par des achats de licences dans le 2ème semestre 2013, inscrits au compte 2014 mais non budgétés car trop tardifs.
- 4250 Les ventes s'élèvent à env. + 34'000 fr. (après crédits supplémentaires de 104'000 fr.). Ce compte enregistre la vente d'articles spécifiquement achetés pour être revendus dans le cadre d'un projet ou d'une prestation (câble, appareil téléphonique fixe, switch, etc...). Les destinataires sont aussi bien internes qu'externes mais principalement parapublics. Les articles ainsi vendus ne sont pas inventoriés au crédit d'inventaire
- 4260 Facturation de prestations dispensées au sein de l'administration (notamment le CHUV) et à l'externe (autres cantons)

054 Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

Mouvement d'effectif : - 29 ETP réduction centralisée au SPEV et à répartir par le Conseil d'Etat dans les départements selon décision du Grand Conseil du 10.12.2013 et + 0.7 ETP transféré du SSP au SPEV.

- 3010 Non utilisation du disponible de 855'300 fr. disponible pour les stages de réinsertion professionnelle. Inscription du crédit supplémentaire de 4'027'800 fr. destiné à compenser la suppression des 29 ETP décidés par le GC en décembre 2013.
- 3030 Le personnel auxiliaire n'a engendré des dépenses qu'à hauteur d'env. 982'000 fr. au lieu de 1,85 mio, notamment en raison de la quasi-résolution du contentieux DECFO-SYSREM. Le compte intérimaire est quant à lui stable (- 22'500 fr.)
- 3090 Non consommation d'env. 700'000 fr. des charges de formation interne à l'Etat, centralisée au SPEV (sauf cas d'exception).
- 3130 On note une baisse des charges d'env. 155'000 fr. due également en partie à la baisse des cas de recours individuels résultant de la politique salariale.
- 3132 Non utilisation de la plus grande partie du budget en raison du report du projet SIRH, qui générera des dépenses plus importantes en 2015.
- 4600 Revenu supplémentaire d'env. 682'000 fr. dû à la restitution de la taxe CO2 avec un taux de 0,573/1000 contre 0,192/1000 en 2013.

Pour ce qui concerne les garderies, on constate que tous les postes montrent des dépenses inférieures au budget (- 220'000 fr. de moins sur le personnel fixe et auxiliaire), ce qui montre que la planification budgétaire de ce domaine est correctement maîtrisée.

7. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2014	129'225'000	11'460'000	117'765'000
Comptes 2014	64'777'562	-316'678	65'094'240

Les dépenses d'investissement sont inférieures au budget de 64'448'000 soit de 49,9%. Dans les services les plus concernés par les objets d'investissement, la situation se présente ainsi :

Les investissements 2014 du DIRH sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
045	SG-DIRH	3'300'000	4'829'060
046	DGMR	104'747'000	49'181'681
047	DSI	8'788'000	11'083'499
054	SPEV	930'000	0
Total	DIRH	117'765'000	65'094'240

DGMR

Globalement, des dépenses nettes de 93,4 mios étaient prévues pour les routes en 2014 et 48.6 mios de travaux ont pu être réalisés soit 52,1% de l'objectif fixé. Pour les objets de la division mobilité, il était prévu des dépenses nettes de 11.4 mios et 0.6 mio ont été réalisés.

Directions des systèmes d'information

Les investissements de la DSI en 2014 présentent des dépenses nettes de 11.1 mios pour un budget de 8.8 mios soit 26% de plus que prévu ont été dépensés sur les objets informatiques de la DSI.

De manière générale, il y a surestimation de la capacité à produire puis soutenir les EMPD (30 projets prévus au budget n'ont pas pu démarrer en 2014 et 4 autres n'ont été exploités que tardivement suite à un long processus de décision). Le taux de réalisation est d'autant plus péjoré lorsque que l'un des objets importants, type RC177, n'est décrété qu'en fin d'exercice.

Crédits d'investissements à boucler

N° d'EOTP	Désignation	N° d'EMPD	Date de décret	Montant du décret
DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES				
Direction générale de la mobilité et des routes				
I.000136.01	RC 401b, Cheseaux - Evitement	340.1989	25.09.1989	48'500'000.00
I.000149.01	RC 2b, Commugny - Les Arrenys	072.2008	11.11.2008	3'170'000.00
I.000150.01	RC 537b, Thierrens-Neyruz, correction	152.2003	10.02.2004	2'200'000.00
I.000151.01	RC 705a, Aigle-Les Mosses, protections	152.2003	10.02.2004	2'920'000.00
I.000152.01	CE-Assainissement bruit	152.2003	10.02.2004	1'000'000.00
I.000159.01	CE - Plan aggl Lsne-Morges - axes forts	141.2008	24.03.2009	7'679'000.00
I.000160.01	Réseau prioritaire pour le trafic 40 t	293.2005	08.11.2005	14'010'000.00
I.000160.02	Renforcement 40 t - crédit add.	120.2008	10.02.2009	4'500'000.00
I.000169.01	RC 34-67-632, objets routiers 2009-2010	179.2009	17.11.2009	3'205'000.00
I.000179.01	Réseau prior.pour trafic 40 t.2ème étape	177.2009	23.06.2009	12'700'000.00
I.000195.01	CE-Centrale de gestion du trafic PALM	141.2008	24.03.2009	1'030'000.00
I.000203.01	Renforc. trafic 40t solde réseau prior.	274.2010	22.06.2010	8'600'000.00
Direction des systèmes d'information				
I.000183.01	DSI - Création d'un SI	275.2010	04.05.2010	2'053'000.00
I.000200.01	Rétablissement exploitation informatique	244.2009	15.12.2009	2'626'000.00
I.000205.01	Aménagement d'un Data Center-transform.	258.2009	02.03.2010	5'263'000.00
I.000205.02	Aménagement d'un Data Center-équipements	258.2009	02.03.2010	1'547'000.00

La plupart des objets de la DGMR seront bouclés soit dans le courant de cette année soit en 2016. Les dossiers relatifs au PALM (plan d'agglomération Lausanne Morges) font l'objet d'une part d'opposition en lien avec la procédure d'enquête publique pour le tram (159.01) et d'autre part affiche encore un solde disponible qui sera prochainement utilisé (195.01) ; le bouclage de ce dernier est prévu d'ici à fin 2015.

S'agissant des objets de la DSI, ils devraient également être bouclés dans le courant de cette année 2015.

11.7 Département des finances et des relations extérieures

Commissaires : M. Pierre-André Pernoud, rapporteur
M. Samuel Bendahan

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré six séances à l'examen des comptes 2014 des divers services du DFIRE et de l'institution rattachée à ce dernier :

- Cour des comptes
- Service d'analyse et de gestions financières (SAGEFI)
- Entretien groupé de l'Office des affaires extérieures (OAE), de Statistique-VD (Stat.VD) et du Secrétariat général (SG)
- Direction générale de la fiscalité (Anciennement ACI et Registre foncier)
- Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

La sous-commission a pu obtenir tous les renseignements, documents et réponses aux questions posées. Elle remercie tous les chefs de service et les collaboratrices et collaborateurs du département pour leur disponibilité et leurs compétences.

2. Récapitulation des comptes 2014

a) Comparaison avec le budget 2014

	Charges	Revenus
Budget 2014	862'587'400	5'940'612'200
Comptes 2014	1'280'588'377	6'387'789'708
Différence en fr.	418'000'977	447'177'508
Différence en %	48.46%	7.53%

b) Comparaison avec le budget 2014 (y.c. les crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2014	862'587'400	5'940'612'200
Crédits supplémentaires	2'009'900	2'322'200
Budget total 2014	864'597'300	5'942'934'400
Comptes 2014	1'280'588'377	6'387'789'708
Différence en fr.	415'991'077	444'855'308
Différence en %	48.11%	7.49%

c) Comparaison avec les comptes 2013

	Charges	Revenus
Comptes 2013	1'560'266'867	6'451'339'107
Comptes 2014	1'280'588'377	6'387'789'708
Différence en fr.	-279'678'490	-63'549'399
Différence en %	-17.93%	-0.99%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013
Revenu net	5'107'201'331	5'078'024'800	4'891'072'240

3. Remarques générales

L'exercice comptable 2014 fait apparaître un revenu net de 5.107. mrd.

Les comptes 2014 du DFIRE bouclent avec un revenu net de 29.1 mios supérieurs au budget 2014.

Comparativement aux comptes 2013 le revenu net est supérieur de 216.1 mios.

En comparaison au budget 2014

L'augmentation des charges est supérieure de 416 mios. Ce dépassement budgétaire s'explique principalement par des écritures de boucllement, dont la dernière tranche de recapitalisation de la caisse de pension du canton de Vaud, et aux charges d'intérêt y relatives, ceci dans le but de s'adapter au droit fédéral.

Une augmentation des revenus est constatée 2014 de 444.8 mios.

En comparaison aux comptes 2013

On peut observer une diminution des revenus de 63.5 mios.

La diminution des charges de 279.6 mios n'est nullement significative compte tenu des écritures de boucllement ainsi que des préfinancements,

Les crédits supplémentaires octroyés en 2014 au DFIRE représentent une augmentation des charges nettes de 2 mios, et une augmentation des revenus nets de 2,3 mios.

La dette a atteint au 31.12.2014 la somme de 575 mios soit une progression de 100 mios

4. Thème d'étude transversal « Implémentation de SAP au sein des services de l'Etat de Vaud »

Dans la grande majorité des entités visitées, l'introduction du logiciel SAP est considérée comme une réussite. Les responsables des services soulignent la qualité et la nécessité des formations mises en place par le SAGEFI. Ce système se révèle précieux pour la gestion financière et l'élaboration du budget.

L'introduction du système SAP a exigé de la part de ses utilisateurs un travail considérable d'adaptation et la sous-commission du DFIRE a pu constater que les différentes entités s'y appliquent avec ténacité.

5. Reports de crédit

a) Reports de crédits 2012 sur 2013

Service	Rubrique	Montant	Description
DFIRE		8'781'000	OAE, ACI, SAGEFI, RF; SIPAL, CC

b) Reports de crédits 2013 sur 2014

Service	Rubrique	Montant	Description
DFIRE		694'800	OAE, ACI, SAGEFI, SIPAL

6. Remarques de détail

051 Secrétariat général (SG)

Ce service publié comprend de façon consolidée le secrétariat général du DFIRE (SG), l'entité Statistique Vaud (STAT VD) ainsi que l'Office des affaires extérieures (OAE) : sans complément d'information, cette organisation rend la lecture difficile étant donné la nature très différente des activités. L'ensemble des responsables était présent et le détail des informations demandées pour chacune des trois entités a été transmis aux commissaires. Par conséquent, les commentaires rédigés sous chaque entité ne concernent que chacune d'entre elles et non l'ensemble du service. La sous-commission rend attentive les lecteurs au fait que cette ventilation en trois entités n'est pas visible en détail dans la brochure des comptes dans la mesure où ce document mentionne des données consolidées au niveau du service.

Secrétariat général

Les charges nettes sont inférieures de 3'686'244 frs au budget.

3010 Les salaires du personnel sont inférieurs au budget en raison de postes non repourvus immédiatement et des remplacements de personnes aux salaires inférieurs au salaire médian.

3132 L'utilisation du montant de la réserve stratégique dépend fortement des projets initiés par le Conseil d'Etat.

Office des affaires extérieures

Les charges nettes de cette entité sont en augmentation de 128'959 frs en comparaison du budget 2014.

3130 Les participations financières aux multiples associations inter-cantoniales et internationales sont proportionnelles à la population de chaque canton. Cela concerne les associations suivantes: Fondation CH, Conseil du Léman, Assemblée des régions d'Europe, Conférence Trans jurassienne, Centre d'accueil de la Genève internationale, Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale, Comité régional franco-Valdo-genevois, etc.

Statistique Vaud.

Les charges nettes de cette entité sont inférieures de 523'585 frs, en comparaison du budget 2014.

3099 Les stagiaires employés occasionnellement sont rémunérés en fonction de leurs prestations.

052 Direction générale de la fiscalité (DGF)

L'un des changements majeurs se situe au niveau des comptes du Registre foncier totalement intégrés dans la Direction générale de la fiscalité.

L'exercice 2014 a été marqué par la mise en production de SAP ; le plan comptable MCH2 a été mis en application.

Les effets de rattrapage des impôts à la source arrivent à leurs termes. Les effets conjoncturels (impôt sur le bénéfice et capital des personnes morales, gains immobiliers, droits de mutation, impôt sur les frontaliers), représentent un montant de 120.6 mios en comparaison du budget 2014.

3132 Les mandats externes sont toujours utilisés, par contre l'objectif est de former du personnel interne spécialisé qu'il faudra fidéliser.

3137 Forfait TVA lié au Registre foncier.

3160 Diminution des charges liée au regroupement des bureaux.

- 3400 Intérêt rémunérateur sur impôt: Sa diminution s'explique par le fait que le solde en faveur des contribuables résultant du décompte, suite à la taxation, est remboursé si les acomptes de l'année en cours sont soldés.
- 3602 Part des communes aux gains immobiliers: 5/12
Part des communes à l'impôt frontalier: 2/3.
- 4001 La prévision budgétaire été fortement pondérée.
- 4210 Augmentation liée au marché de l'immobilier via le Registre foncier.
- 4270 Augmentation du tarif des taxations d'office.

053 *Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)*

Les amortissements des investissements et la gestion de la dette sont gérés par le SAGEFI. Dorénavant, les amortissements commencent dès la première dépense et sont calculés sur la base des montants effectivement dépensés et non plus sur la base du montant du décret.

- 3099 Recapitalisation de la CEPV à hauteur de 130 mios, plus intérêt y relatif (44 mios.).
- 3100 Mise en place retardée de la gestion du temps horaire du personnel (mobatime).
- 3130 Ventilation différente des rabais des envois postaux.
- 3406 Evolution positive liée au marché financier, et limitation du niveau de l'emprunt.
- 3650 Les actions des Salines du Rhin étant non cotées, elles sont amorties de suite.
- 4023 Droits de mutation du Registre foncier.
- 4110 Effet négatif BNS 60.7 mios
- 4464 Idem.

048 *Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)*

D'une manière globale, le SIPAL est un service dont la nature des charges est variable. Par conséquent, le recours fréquent aux crédits supplémentaires est considéré comme normal, compte tenu du nombre substantiel de variations entre le budget et les comptes. Les commissaires de la sous-commission ont pu avoir accès et contrôler la liste complète des opérations.

La stratégie de gestion et d'acquisition des immeubles de l'Etat est de conserver les immeubles destinés aux missions de l'Etat en propriété et d'acquérir tant que faire se peut les immeubles en location.

L'internalisation des collaborateurs employés auparavant par la Fondation Pro Aventico a impacté une multitude de rubriques et généré une augmentation de 6.75 ETP. Cette dernière est toutefois compensée par une baisse de subventions au niveau du SERAC.

- 3102 Les publications sont proportionnelles aux nombres de projets.
- 3104 Effet du nouveau plan comptable, transfert au compte 4329.
- 3010 Le personnel de nettoyage est ponctuellement remplacé par des contrats externes à la suite de départs naturels ou de démissions.
- 3120 Le prix du mazout est inférieur au budget. Un suivi de l'assainissement des bâtiments et l'impact envers les économies d'énergie font l'objet d'une attention particulière.
- 3144 L'entretien des bâtiments correspond à 0.7 % de la valeur ECA du parc immobilier, ce qui est légèrement inférieur au taux de la Confédération.
- 3702 Le SIPAL octroie et contrôle les subventions fédérales pour les travaux de restauration des monuments historiques et pour les fouilles archéologiques.

059 Cour des comptes.

3130 Frais de représentation proportionnels aux activités.

3132 Honoraires proportionnels aux mandats d'audit.

7. Dépenses d'investissement 2014

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2014	40'192'000	1'013'000	39'179'000
Comptes 2014	98'892'824	-220	98'893'044
Ecart	58'700'824	-1'013'220	59'714'044

Les investissements 2014 du DFIRE sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
051	SG-DFIRE		
052	DGF	5'910'000	3'219'213
053	SAGEFI	2'500'000	2'026'901
048	SIPAL	30'769'000	93'646'931
059	CC		
Total	DFIRE	39'179'000	98'893'044

Récapitulation des éléments les plus impactant.

SIPAL

- 1000138.01 CE Château St-Maire conservation, restauration.
- 155.01 EPCL Vallée de la jeunesse.
- 163.01 Palais de Rumine Musée de zoologie.
- 186.01 HEIG Yverdon Ass .énergétique.
- 190.02 SR-RC Transformation, centre d'entretien.
- 213.01 CC entretien bâtiment.
- 224.01 Acquisition parcelle Payerne.
- 360.01 Acquisition Riponne et Montbenon.

DGF

- 1000204.01 Registres de l'ACV-RCBERS, RCEnt, SITI.

Crédits d'investissements à boucler

N°d'EOTP	Désignation	N°d'EMPD	Date de décret	Montant du décret
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES				
Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique				
I.000157.01	Chauffage site Marcelin suite à Chopag	281.2005	27.06.2006	2'100'000.00
I.000196.01	CC pour financer besoins en locaux	156.2009	31.03.2009	5'750'000.00
I.000196.02	CC Besoins en locaux CLE, CB3	156.2009	31.03.2009	1'410'000.00
Direction générale de la fiscalité				
I.000240.01	Informatisation de l'ACI - Phase 1	273.2001	26.06.2001	7'647'000.00
I.000241.01	ACI - Vision 2010 - Automat. procédures	318.2006	17.01.2006	8'109'200.00
I.000242.01	LHR - Loi sur l'harmon. des registres	031.2007	26.02.2008	2'900'000.00
I.000243.01	ACI - Vision 2010 - Perception	380.2006	21.11.2006	17'934'000.00
I.000243.02	ACI - Vision 2010 - Perception- cr. add.	084.2008	09.12.2008	3'200'000.00
I.000244.01	ACI - Vision 2010 - Automatismes inter-d	021.2007	15.01.2008	8'995'100.00

Les objets du SIPAL seront bouclés durant l'année 2015. S'agissant des objets de la DGF dont la gestion est garantie par la DSI, le premier dossier (240.01) devrait être bouclé dans le courant de cette année 2015 alors que les suivants le seront au fur et à mesure.

11.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires : Mme Valérie Induni, rapportrice
M. Gérard Mojon, rapporteur

057 Ordre judiciaire vaudois

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré une délégation de l'OJV emmenée par le Président du Tribunal cantonal. Elle remercie les collaborateurs de l'OJV de la clarté et de la diligence avec lesquelles ils lui ont fourni les informations demandées.

2. Récapitulation des comptes 2014

a) Comparaison avec le budget 2014

	Charges	Revenus
Budget 2014	147'468'700	82'264'300
Comptes 2014	144'520'855	80'352'052
Différence en fr.	-2'947'845	-1'912'248
Différence en %	-2.00%	-2.32%

b) Comparaison avec le budget total 2014 (y.c. crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus
Budget 2014	147'468'700	82'264'300
Crédits supplémentaires	-181'700	0
Budget total 2014	147'287'000	82'264'300
Comptes 2014	144'520'855	80'352'052
Différence en fr.	-2'766'145	-1'912'248
Différence en %	-1.88%	-2.32%

c) Comparaison avec les comptes 2013

	Charges	Revenus
Comptes 2013	141'253'522	81'462'684
Comptes 2014	144'520'855	80'352'052
Différence en fr.	3'267'333	-1'110'631
Différence en %	2.31%	-1.36%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013
Charge nette	64'168'803	65'204'400	59'790'838

3. Thème d'étude « Implémentation de SAP au sein des services de l'Etat de Vaud »

Les commentaires récoltés auprès de l'OJV sur ce thème sont compris dans le rapport de la sous-commission DIS, également en charge de la surveillance de cette entité.

4. Remarques générales

L'OJV présente des charges de 2,9 mios inférieures au budget, mais de 3.2 mios supérieures à 2013. Ses revenus sont 1.9 mio inférieurs au montant budgété et 1.1 mio inférieurs à ceux enregistrés en 2013.

Les éléments principaux ayant impacté les comptes 2014 de l'OJV sont une réduction des charges salariales et une réduction des revenus liés aux émoluments de poursuite.

- 3010 Engagement échelonné de 20 jeunes collaborateurs (ETP budgétés) dans les offices des poursuites.
- 3060 Sept juges sont encore soumis à un ancien système de prévoyance ; l'un d'eux a pris sa retraite en cours d'année.
- 3135 Pt 2.1 Réduction suite à l'ouverture de la structure de Palézieux.
- 3181 Créances sur frais d'affaires préalablement déduites des émoluments, aujourd'hui comptabilisées au brut selon MCH2.
- 3199 Rémunération des avocats d'office en augmentation suite à l'élargissement du droit des prévenus introduit par le nouveau code de procédure pénale. Indemnités versées en fin de procédure, donc difficilement planifiables dans le temps.
- 4210 Diminution du nombre de poursuites (-8'000 sur 400'000 procédures environ).

5. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2014	1'738'000	0	1'738'000
Comptes 2014	1'831'366	0	1'831'366
Ecart	93'366	0	93'366

Objets d'investissement à boucler OJV

OJV - Informatisation gestion des poursuites - EMPD 335.2006 - 2'400'000 fr.

Objet géré par la DSI. Bouclément planifié pour le 3^{ème} trimestre 2015.

11.9 Secrétariat général du Grand Conseil

Commissaires M. Philippe Randin
Mme Graziella Schaller, rapportrice

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré Igor Santucci, Secrétaire général ; ils le remercient de sa disponibilité et des informations fournies en réponse à leurs diverses questions.

2. Récapitulation des comptes 2014

a) Comparaison avec le budget 2014

	Charges	Revenus
Budget 2014	8'157'900	12'700
Comptes 2014	7'677'996	1'507
Différence en fr.	-479'904	-11'193
Différence en %	-5.88%	-88.13%

Un seul crédit supplémentaire entièrement compensé a été adopté, le 27 novembre 2014, par le Bureau du Grand Conseil pour le SGC.

b) Comparaison avec les comptes 2013

	Charges	Revenus
Comptes 2013	7'420'046	1'507
Comptes 2014	7'677'996	1'507
Différence en fr.	257'950	0
Différence en %	3.48%	0.00%

c) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2014	Budget 2014	Comptes 2013
Charge nette	7'676'489	8'145'200	7'418'539

3. Remarques sur les comptes

Toute dépense nouvelle sortant de la gestion ordinaire est soumise à l'examen du Bureau du Grand Conseil.

3000 Les indemnités annuelles par député de 600 fr pour frais administratifs ont été budgétées sous 3001 (90'000 fr. sous indemnités pour frais administratifs).

3001 06 : ces frais de 12'938 fr. ont financé les frais du Bureau ; depuis bientôt deux ans, plusieurs invitations sont faites à divers groupes ou associations qui viennent visiter le Grand Conseil après les séances du mardi. De l'avis du Secrétaire général, ces rencontres avec la société civile constituent un très bon outil de communication institutionnelle pour le Grand Conseil.

- 3001 03 : les indemnités de formation pour les députés sont peu utilisées. Ce compte est surtout mis à contribution en début de législature pour permettre aux nouveaux députés de se former au fonctionnement du Grand Conseil.
- 3010 Le travail de certaines commissions permanentes, par exemple celle de la santé publique, a tendance à augmenter
- 3102 L'écart par rapport au budget s'explique par le fait que l'impression du Bulletin du Grand Conseil a repris en cours d'année seulement.
- 3130 Ce compte comprend, entre autres, les frais liés au fonctionnement de la salle du Grand Conseil, à l'enregistrement des débats, à leur retransmission ainsi que d'autres prestations assurées par la régie ; la rémunération de la tenancière de la buvette du Grand Conseil est également imputée sur ce compte.

Il n'y a aucun crédit non bouclé au secrétariat du Grand Conseil à fin 2014.

4. Thème d'étude « Implémentation de SAP au sein des services de l'Etat »

Le Secrétariat général (SG) n'utilise que ponctuellement cet outil comptable, soit dans le cadre du bouclage des comptes et de l'élaboration du projet de budget. Toutes les opérations régulières sont sous-traitées à l'unité financière du DIS (UF-DIS) dont dépend administrativement le SG. L'utilisation de SAP est considérée comme complexe dans la mesure où son utilisation n'est pas fréquente. Une solution basée sur une future collaboration avec une autre entité comptable est à l'étude.

5. Dépenses d'investissement

Aucune.